



DOCUMENTS DES 5 TERRITOIRES PILOTES

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE EN MILIEU AGRICOLE

Décembre 2010



APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE EN MILIEU AGRICOLE

Pilotage de l'étude :

Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)
Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)

Rédaction:

Claire HAMON
Chargée d'étude Trame Verte et Bleue
Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Étude financée par :

le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture, de la Pêche, de la Ruralité
et de l'Aménagement du Territoire

En partenariat avec le Ministère de l'Écologie, du Développement
Durable, des Transports et du Logement

Décembre 2010

SOMMAIRE

Ce document compile les informations transmises par les 5 territoires ayant participé à l'étude « Appui à la mise en œuvre de la trame verte et bleue en milieu agricole ». Il s'agit parfois de fiches retraçant la réflexion menée localement par les PNR et les Chambres d'agriculture, de rapports d'étude ou encore de documents liés aux différents projets.



Documents des 5 territoires pilotes :

- **Parc naturel régional de Camargue**
 - Fiche information ----- 1
 - Cartographie des enjeux ----- 8

- **Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale**
 - Fiche information ----- 11
 - Lettre d'intention du projet « Agricobio Guînes » - mars 2010----- 17

- **Parc naturel régional des Grands Causses**
 - Enquête auprès des acteurs du monde agricole ----- 30
 - Diaporama de la réunion du 21/06/2010 à Rodez----- 63

- **Parc naturel régional Normandie-Maine**
 - Identification des freins et leviers à la mise en œuvre de la trame verte et bleue en milieu agricole. *Le ressenti des agriculteurs sur un secteur soumis à des contraintes environnementales et économiques : le bassin versant de la Vézonne (61)* ----- 91

- **Parc naturel régional de la Montagne de Reims**
 - Trame verte et bleue dans la vallée de l'Ardre et petite montagne de Reims ----- 110



Appui à la mise en oeuvre de la Trame verte et bleue en milieu agricole



Parc naturel régional de Camargue
Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

Contacts

Correspondants du Parc naturel régional

Noms : Didier OLIVRY
Stéphan ARNASSANT

Adresse :
Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES

Mail : natura@parc-camargue.fr

Correspondants de la Chambre d'agriculture

Noms : Claude BAURY
Jean-Marc BERTRAND

Adresse : Chambre d'agriculture des
Bouches-du-Rhône
22 av Henri Pontier
13626 AIX EN PROVENCE

Mail : c.baury@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Contexte général

Contexte du Parc

Le Parc naturel régional de Camargue est en totalité inclus dans plusieurs sites NATURA 2000. La **trame bleue** ne pose pas de problématiques particulières dans cette zone humide où l'importance du réseau hydraulique (notamment constitué des deux bras du Rhône et de canaux d'irrigation et de drainage) est néanmoins mise en évidence dans le DOCOB NATURA 2000. L'enjeu portera sur la nécessité d'entretien du réseau hydraulique pour une bonne fonctionnalité, tout en préservant ou en améliorant l'état de conservation des habitats d'espèces (dont la Cistude d'Europe peut être considérée comme une espèce parapluie).

La **trame verte** est également fortement représentée, avec 54% du territoire composé de milieux naturels et 27% de terres agricoles (dont près d'un tiers sont des prairies et des friches), soit 51 900 ha qui composent aujourd'hui le maillage d'une trame verte. Les zones boisées sont cependant en diminution depuis plusieurs décennies, en particulier suite à la graphiose de l'orme qui a décimé de nombreuses haies et bois du territoire. C'est essentiellement sur cette nécessité de maintenir et renforcer un réseau de haies et de boisements dans le delta que portera la trame verte (en complément avec les boisements ripicoles du Grand Rhône et du Petit Rhône) utiles notamment à de nombreuses espèces d'oiseaux, aux chiroptères et à diverses espèces d'insectes d'intérêt communautaire.

Le Contrat de Delta, contrat de milieu en cours pour l'ensemble du territoire, pourra permettre un financement particulier des actions liées aux zones humides et à la gestion de l'eau (Trame bleue).

L'importance des ripisylves du Rhône est majeure dans l'objectif de favoriser une trame arborée sur le territoire ; la conservation (voire la restauration) du réseau actuel de ripisylves est un préliminaire indispensable aux actions menées dans le delta pour la trame verte.

Paysage : La Camargue comporte peu de boisements (salinité, grande surface agricole, graphiose...) et à l'envergure limitée en zone laguno-marine (tamaris exclusivement).

Agriculture : Deux activités principales : l'élevage extensif camarguais en zone humide, la céréaliculture (riziculture avec alternance de cultures sèches) ; rapports différents aux haies et boisements utiles à l'élevage mais pouvant être considérés comme gênants pour la céréaliculture.

Autres actions TVB menées sur le territoire

La mise en œuvre (2010 – 2014) d'un programme **LIFE sur les chiroptères (ChiroMed)** prévoit la plantation d'un réseau de haies ou de corridors boisés d'une vingtaine de kilomètres sur le périmètre du site NATURA 2000.

Depuis 1985, suite au dépérissement des haies et bosquets liés à la graphiose de l'orme, le Parc naturel régional organise chaque automne une **opération de reboisement** par la distribution d'arbres aux habitants du Parc.

Le territoire fait l'objet d'une **Charte forestière** depuis 2004 (concerne notamment la gestion des dunes boisées de pins).

Zones test proposées

Description

Localisation	Trois zones test proposées : <ul style="list-style-type: none">- secteur de Saliers (TV)- secteur de Beaujeu-Tourtoulen (TV)- secteur du canal de Rousty (TB) Les secteurs de la trame verte ont été ciblés par la présence de gîtes à chiroptères de l'annexe 2 de la Directive Habitats et la nécessité d'un maillage boisé continu partant des colonies vers les zones d'alimentation de ces mammifères (milieux pâturés notamment). Le secteur de la trame bleue a été choisi pour la présence en amont en en aval de populations de Cistude d'Europe.
Paysage	Zones essentiellement agricoles avec secteurs d'élevage (marais de petite superficie ou pelouses) et secteurs céréaliers. Zones choisies du fait de l'importance de ces secteurs pour le déplacement des populations de chiroptères d'intérêt communautaires qui dépendent d'un couvert boisé strictement continu entre le gîte et les zones d'alimentation identifiées. Le réseau de haies est insuffisant à cet effet dans les zones tests. En ce qui concerne la TB, la zone choisie est également mixte entre marais et zone rizicole avec un réseau hydraulique ne comportant que très partiellement des boisements de berge.
Type d'agriculture	Grandes cultures et élevage extensif (bovin – équin - ovin)
Pratiques agricoles	Irrigation par submersion, riziculture en rotation avec des cultures sèches (comme le blé dur), nivellement des rizières, brûlage des chaumes de riz, pâturage d'été des zones humides, pâturage d'hiver des résidus de culture, pelouses et montilles dunaires

Autres actions menées sur ces zones

- MAE t, DOCOB NATURA 2000, Contrat de Delta
- Opérations de réduction d'usage des phyto-sanitaires (Chambre d'Agriculture 13)
- Opérations de boisement (distribution d'arbres)
- Réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles face aux inondations du Rhône

Partenaires locaux

ASA (Association Syndicales Autorisées), agriculteurs, SRFF (Syndicat des Riziculteurs de France et Filière), CFR (Centre Français du Riz), associations d'éleveurs...

Méthode utilisée

Mode de collaboration avec la chambre d'agriculture / les partenaires locaux :

Réunion préparatoire avec la Chambre d'Agriculture. Réunions spécifiques de la commission agricole du PNR avec invitation des propriétaires concernés par les sites tests.
Visites de terrain et évaluation des mesures de plantation.

Organisation de la réflexion :

- évaluation des mesures contractuelles existantes (MAEt notamment)
- évaluation des mesures réglementaires existantes (EBC notamment)
- discussion avec les propriétaires sur les mesures à mettre en œuvre pour favoriser et créer des corridors sur les secteurs tests (plantations, entretien, etc...)
- discussion avec les propriétaires et ASA concernés sur les adaptations à la gestion des canaux et roubines (curage, fauche, etc...) afin que le réseau hydraulique joue à plein son rôle de support de biodiversité (berge boisée et berge maintenue ouverte favorisant les sites à Cistude d'Europe) tout en conservant sa fonctionnalité
- articulation de la réflexion avec les plantations prévues dans le cadre du LIFE ChiroMed dès 2010-2011

Questionnements identifiés

A l'échelle du Parc:

- Statut de la TVB (en lien avec les interrogations nationales sur la question) et questions sur le financement de sa mise en œuvre
- Quels impacts sur l'activité des exploitants agricoles dans l'avenir ?
- Pérennité des actions menées
- Projet de décorsetage du Petit Rhône qui pourrait induire de manière irréversible une régression des rispisyves
- Compatibilité entre développement urbain et maintien de la biodiversité
- Problématique du risque de doublon avec la réglementation existante

A l'échelle des zones test :

- Quels engagements des propriétaires ?
- Comment assurer la continuité parcellaire de la TVB ?

Principaux enjeux

A l'échelle du Parc:

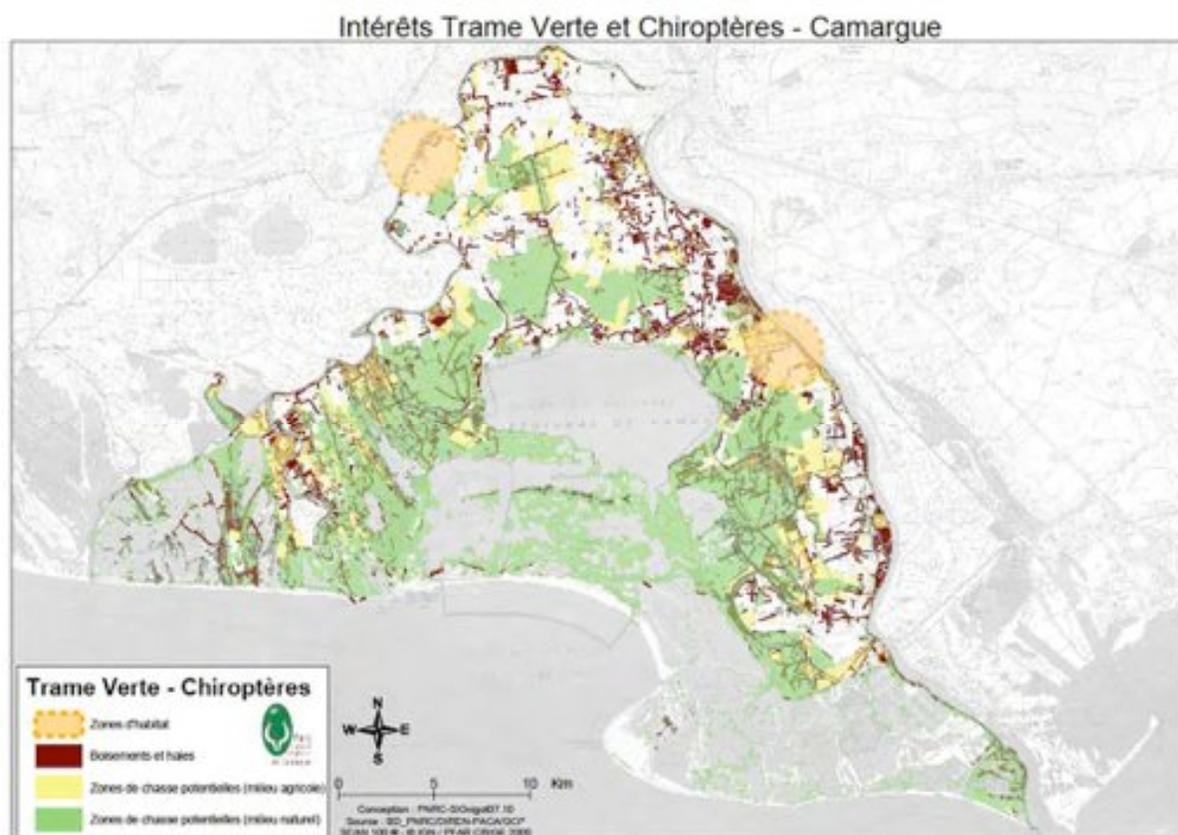
- **Les enjeux naturalistes :** La TVB doit permettre une meilleure prise en considération des oiseaux arboricoles, des chiroptères, des insectes des vieux boisements, des petits mammifères et batraciens. Ces enjeux sont identifiés comme très importants ou importants dans le DOCOB « Camargue » en cours de validation. En matière de trame bleue, une meilleure gestion du réseau hydraulique doit permettre de favoriser les échanges entre sous-populations identifiées de Cistudes d'Europe mais aussi notamment d'améliorer l'état de conservation des habitats d'odonates d'intérêt communautaire.
- **Les enjeux agricoles :** L'élevage et la céréaliculture sont deux activités agricoles très importantes en Camargue. L'élevage extensif a été identifié comme une activité nécessaire au maintien d'un état de conservation favorable des habitats et espèces dans le DOCOB. Les haies et zones boisées ne sont pas antinomiques pour l'élevage car elles peuvent servir de zones d'abris (soleil, vent) pour les animaux et d'isolement au moment des vèlages. La céréaliculture nécessite souvent des surfaces parcellaires importantes. La présence de haies peut toutefois

être considérée comme un facteur de complication pour la gestion de l'activité qui nécessite de l'ensoleillement, et qui pratique parfois le brulis des chaumes et des fossés ou les traitements par hélicoptères. Néanmoins, il a été mis en évidence que les haies pouvaient également être un atout en décourageant les flamants roses de se poser dans les rizières et d'y occasionner des dégâts lors des semis. De plus, des études ont montré que la présence de haies brise-vents entourant les rizières augmente la production de riz par hectare. En ce qui concerne les canaux et les roubines (indispensables à la gestion de l'eau du delta), la nécessité d'y accéder à l'aide d'engins pour les entretenir régulièrement peut parfois poser problème au boisement d'une berge.

A l'échelle des zones test :

- **Les enjeux naturalistes :** les zones test ont été choisies comme zones prioritaires pour les déplacements des chiroptères entre leurs zones de gîtes et d'alimentation. Pour la Cistude d'Europe, la zone test choisie correspond à une zone peu ou pas fréquentée par l'espèce entre deux noyaux de population connus.
- **Les enjeux agricoles :** les boisements à mettre en place sont en limite de prairies pâturées, de marais ou de prés salés, de prairies de fauche ou de production céréalière. Il est important de pouvoir obtenir une continuité des boisements entre les différentes exploitations concernées.

Cartographie des enjeux :





Actions et outils envisagés

Action	Outils	Attentes/objectifs
NATURA 2000	MAEt - Contrats NATURA 2000	Appui à la plantation et à l'entretien des haies. Appui à la gestion écologique des canaux et roubines.
Plans Locaux d'Urbanisme des communes	Règlement du PLU Classement en EBC dans les PLU des haies et boisements importants Alignements et arbres remarquables	Protection réglementaire des zones boisées importantes existantes (ou nouvellement créées) : mesure préconisée par le DOCOB NATURA 2000
Reboisement (action menée par le PNR de Camargue)	Mise à disposition à bas coûts d'arbres et d'arbustes adaptés à la Camargue	Ciblage possible de cette action annuelle vers les zones TVB
LIFE ChiroMed	Plantation de 20 km de boisements, irrigation simple et temporaire et protection contre le bétail dans les zones les plus sensibles	Améliorer la fonctionnalité de corridors boisés identifiés
Gestion différenciée des bordures de canaux	Contrat de Delta	Financement potentiel d'actions liées au réseau hydraulique (contrats de gestion, travaux...)
Gestion foncière du dispositif	Mobilisation d'une ASL (TV) et des ASA (TB) existantes	Mobilisation coordonnée des propriétaires concernées et

		facilitation de la mise en œuvre des mesures contractuelles
Dispositif départemental	Fond Départemental de Gestion de l'Espace Rural (FDGER)	Aides financières du CG13 pour la remise en culture de friches et aménagements annexes (haie, fossés,...)
Animation territoriale	Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône, PNR Camargue	Information et concertation avec les propriétaires concernés Améliorer l'acceptabilité et la cohérence spatiale de la TVB

Discussion sur les outils :

Il apparaît important de privilégier comme outil ou partenaire potentiel les structures existantes, plutôt que d'en créer de nouvelles.

Outil	Avantages	Inconvénients	Conditions de réussite
MAEt – Contrats NATURA 2000	Financement dans le cadre de NATURA 2000 Cahiers des charges bien adapté ou à adapter au contexte dans le cadre du DOCOB (exemple : fréquence d'entretien des haies) L'ensemble du delta est en périmètre NATURA 2000	Difficulté de financer l'entretien Plafonnement des MAEt Manque de souplesse du dispositif	Déplafonnement des MAEt dans le cadre de la TVB Animation et gestion via ASL ou ASA Ciblage des mesures proposées vers les mesures TVB
Règlement des PLU	Protection réglementaire des boisements	Manque de souplesse des EBC Acceptabilité des propriétaires	Mesure validée dans le DOCOB
LIFE ChiroMed	Financement existant pour l'achat de plants et la mise en défens contre le bétail	Durée de l'opération réduite, pas de financement dans la durée de l'entretien. Action ponctuelle Entretien des haies à la charge des propriétaires	Trouver les moyens d'assurer la pérennité des boisements et des mesures d'entretien au-delà du LIFE

Freins / leviers

A l'échelle du parc :

Freins	Leviers
Réticence de certains propriétaires craignant la « sanctuarisation » des espaces boisés	Travailler à l'échelle d'une matrice permettant une certaine souplesse dans la gestion des corridors Sensibilisation et communication Avoir des réponses sur le principe du « zonage »

	et son engagement réglementaire dans le temps
Manque de souplesse des mesures contractuelles (éligibilité, plafonnement, etc...)	Déplafonnement des aides - indemnité dans le cadre des zones à handicap naturel
Coût de l'entretien des haies (irrigation, protection des jeunes arbres, arbres cassés par le vent, stress liés à la salinité, invasion des champs...)	Mesures d'aides (à définir) aux associations syndicales (ASA ou ASL) permettant une mutualisation des coûts Financement local par collectivités ou autres structures
Arrachages ponctuels de haies et boisements localisés fragilisant le réseau de haies existant	Protection réglementaire des boisements (EBC et alignements remarquables)
Réticences des agriculteurs en céréaliculture intensive qui prennent en compte exclusivement les contraintes physiques des haies	Animation et sensibilisation
Entretien des canaux larges (à partir des deux berges)	Utilisation d'une barge pour les opérations de curage (financement du surcoût)
Travaux entraînant la destruction de ripisylves	EBC, acquisition foncière Mesures compensatoires

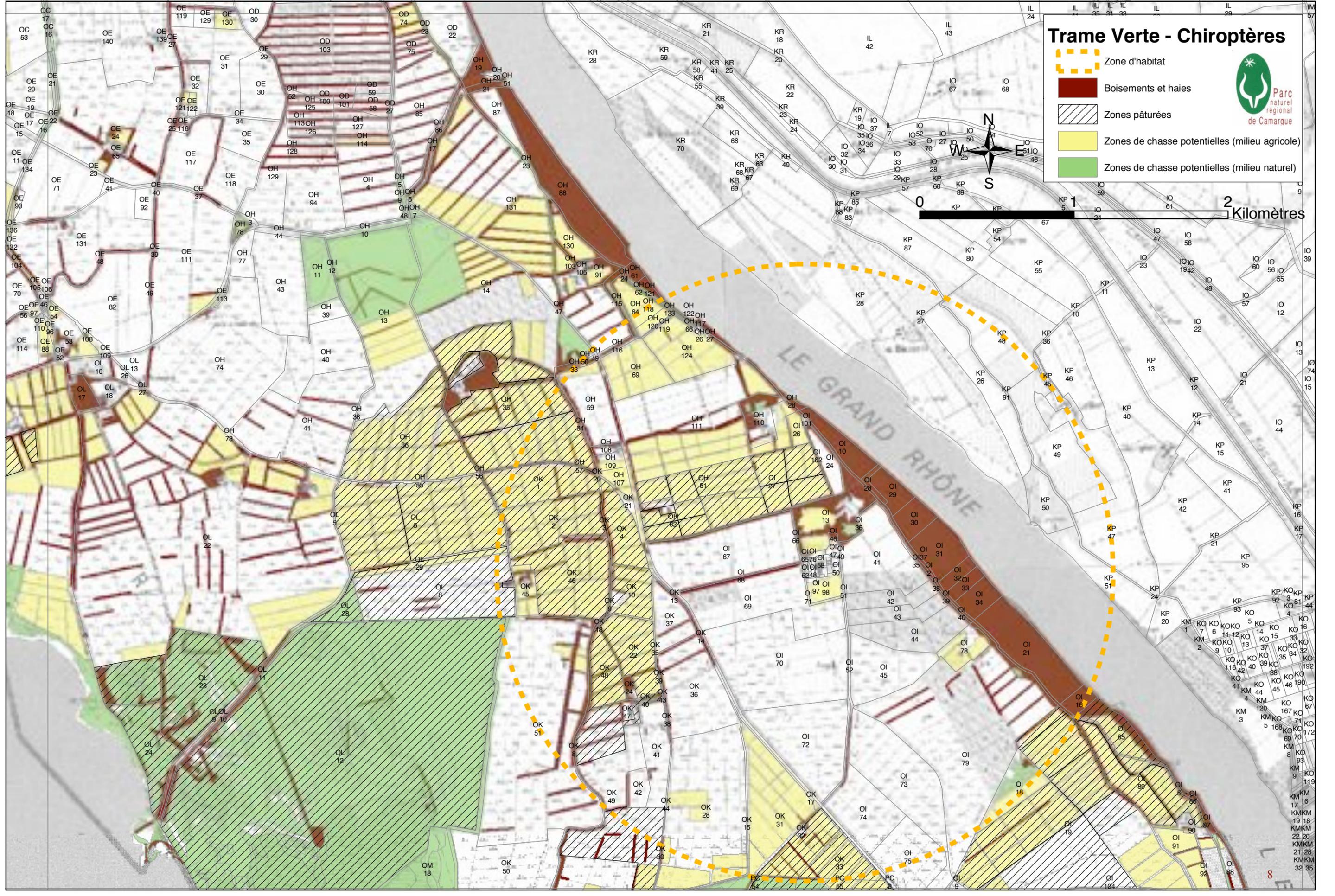
A l'échelle des zones test:

Freins	Leviers
Difficultés de mobilisation des acteurs agricoles durant le projet (saison, durée de l'animation...)	Maintenir une animation territoriale permanente sur la mise en place de la TVB
Une expérimentation trop courte pour une mobilisation de terrain	Maintenir une animation territoriale permanente sur la mise en place de la TVB

Documents consultables

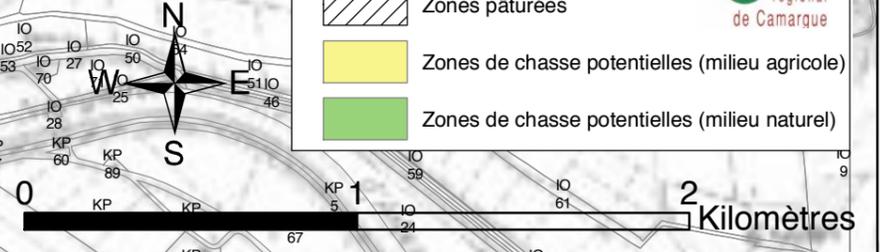
- Cartes des boisements (existants ou à créer) des zones test.

Intérêts Trame Verte et Chiroptères - Grand Rhône 1

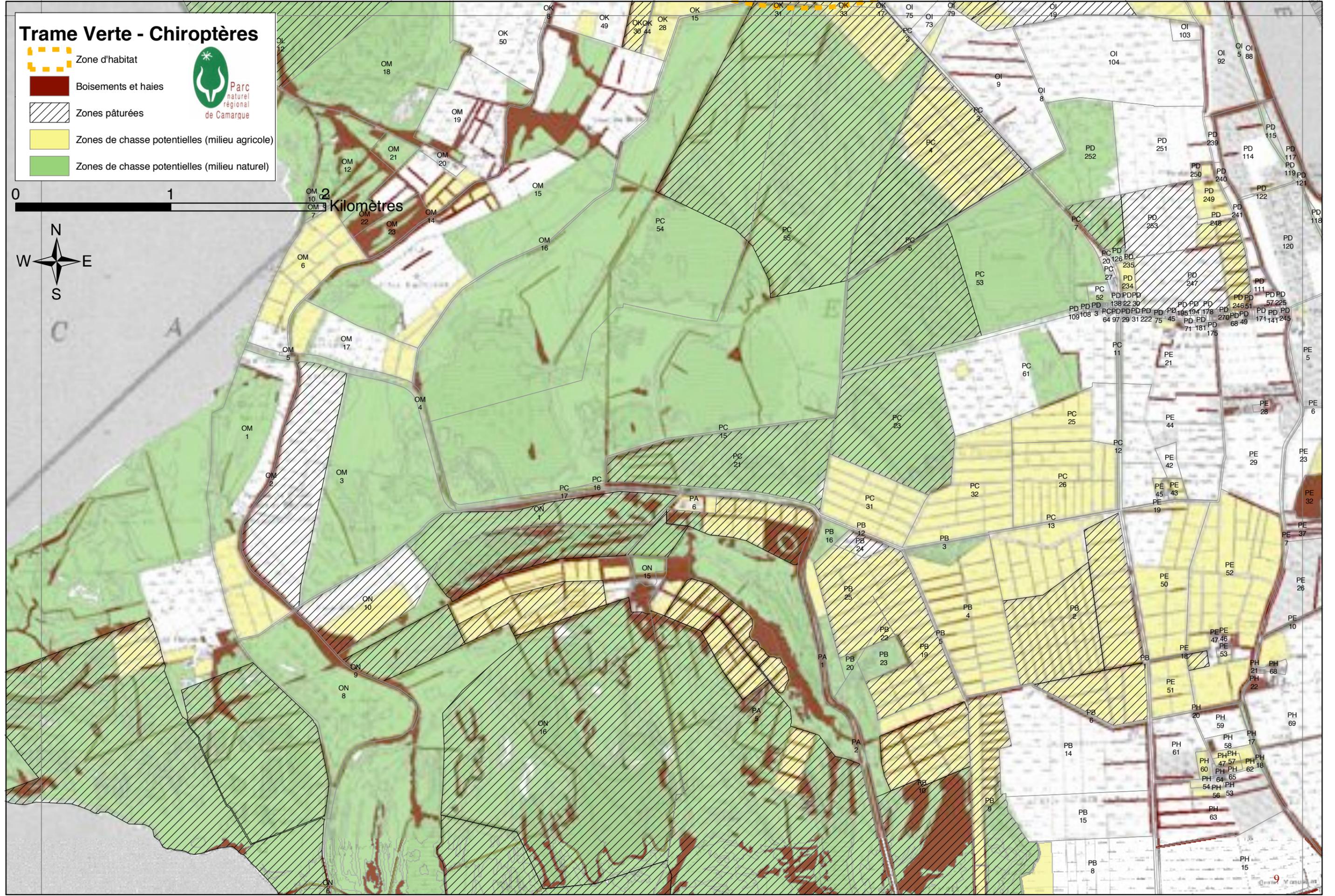


Trame Verte - Chiroptères

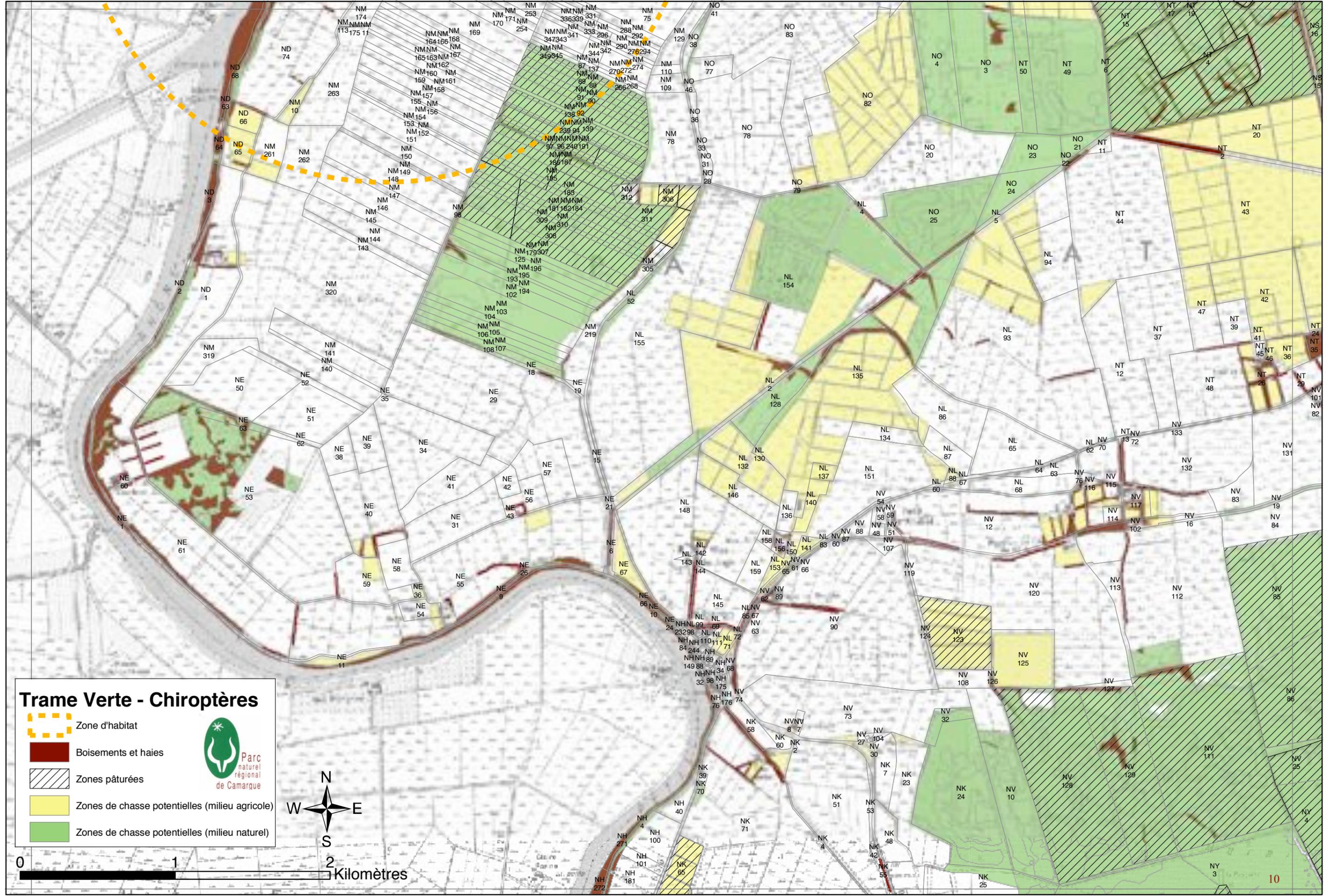
- Zone d'habitat
- Boisements et haies
- Zones pâturées
- Zones de chasse potentielles (milieu agricole)
- Zones de chasse potentielles (milieu naturel)



Intérêts Trame Verte et Chiroptères - Grand Rhône 2



Intérêts Trame Verte et Chiroptères - Petit Rhône 2



Trame Verte - Chiroptères

- Zone d'habitat
- Boisements et haies
- Zones pâturées
- Zones de chasse potentielles (milieu agricole)
- Zones de chasse potentielles (milieu naturel)





Appui à la mise en oeuvre de la Trame verte et bleue en milieu agricole



Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
Chambre d'agriculture du Pas de Calais

Contacts

Correspondants du Parc naturel régional

Noms : LEVISSE Pierre et BOUTIN Mathieu

Adresse :

PNR Caps et Marais d'Opale
Manoir du Huisbois – Le Wast BP22
62142 Colembert

Mail : plevisse@parc-opale.fr

Correspondant de la Chambre d'agriculture

Nom : FROIDURE Thomas

Adresse : GRDA Calais- Saint-Omer

Mail : thomas.froidure@pdc.chambagri.fr

Contexte général

Contexte régional

Un territoire fortement urbanisé mais avec un secteur agricole qui reste important (70% du territoire correspond à des terres agricoles).

Une région pionnière sur la thématique TVB.

La politique de Trame verte et bleue est portée principalement en région par le Conseil Régional en termes de financement et d'impulsion de la démarche. Ce dernier encourage les structures Pays à s'engager et à être des porteurs du projet sur leur territoire.

Contexte du Parc

Paysage :

Sur le territoire du Parc naturel régional, deux grands types de paysages agricoles cohabitent, le **paysage bocager** concentré dans le Pays de Licques et le fond de la boutonnière du Boulonnais et les **espaces de grandes cultures** situés en arrière du site des Caps, sur la plaine de Zudausques et au sud du Calaisis à proximité du Marais de Guînes.

Les paysages de bocage ont selon la densité de prairie et de haie, un fonctionnement écologique propre tandis que pour les espaces en culture dénués de tout élément dit naturel, l'intérêt écologique est très réduit.

Agriculture :

SAU Parc 80 000 ha - Majorité de polyculture élevage - Environ 1900 exploitations

Surface moyenne des exploitations 47 ha en 2000

Autres actions TVB menées sur le territoire

- **Plan de Parc** réalisé dans le cadre de la révision de la Charte en 2009, mise en évidence des principaux corridors.
- Démarche de **schéma TVB à l'échelle des Pays**, 3 sur le territoire: une réalisation sur 3, les deux restantes sont lancées en 2010 avec des méthodes différentes, donc hétérogénéité pour le PNR.

- Des **expériences locales** : étude d'un corridor bocager entre forêts en 2006, mise en place d'un corridor en zone d'openfield (2009-2010, MAE Bocage depuis 1995 puis MAE remaillage écologique, première animation en 2010).
- Méthode de **diagnostic à l'échelle des PLU** en projet.

Action associée en 2010: étude d'un schéma de cohérence des boisements (vise à mieux diriger l'implantation des boisements pour répondre aux différents enjeux : agricole, hydraulique, forestier et trames écologiques).

Zone test proposée

Description

La zone test est centrée sur une exploitation agricole entre deux cœurs de biodiversité où des tests techniques sont menés. La réflexion implique la considération de l'ensemble de l'espace agricole entre ces deux cœurs de biodiversité.

Localisation	Zone située entre deux cœurs de biodiversité, la forêt domaniale de Guînes et le marais de Guînes (ENS). Secteur urbanisé au nord-est.
Paysage	Openfield
Surface	Environ 50 ha pour la zone d'expérimentation technique et 200 ha pour l'animation remaillage écologique.
Type d'agriculture	Grande culture - surface cultivée (orge, blé, avoine, pomme de terre, féverole...) - Occupation du sol : 80 % culture annuelle, 15 % prairies/haies, 5% artificialisé.
Pratiques agricoles	Projet de redéploiement d'infrastructures écologiques débuté durant l'hiver 2009-2010. Accompagné par le syndicat mixte du Parc naturel régional, l'exploitant a établi un schéma de replantation de haies et d'intégration de bandes enherbées afin de favoriser la biodiversité et particulièrement les auxiliaires des cultures. L'étude de la bibliographie a permis de dégager les grands principes. En parallèle, il réduit progressivement ses intrants et en premier lieu les pesticides et pratique le non labour depuis 10 ans. La préservation des sols et la réintégration de la biodiversité à ses techniques culturales sont ses motivations principales.

Autres actions menées sur cette zone

Cette exploitation fait l'objet d'une expérimentation : « **Agricobio Guînes** » - **Agriculture, corridor biologique et biodiversité**. Projet proposé dans le cadre de l'appel à projets recherche « biodiversité » de la direction environnement du Conseil régional (cf lettre d'intention).

Objectif : comment la biodiversité recolonise le secteur d'expérimentation, comment peut-on la favoriser et comment celle-ci interagit avec la production agricole ?

L'objectif à terme est de promouvoir un système de culture respectant et intégrant la biodiversité. Il s'agit véritablement d'une expérience pilote qui pourra être répercutée sur d'autres territoires.

Partenaires locaux

Chambre d'agriculture
GRDA
Fédération des chasseurs
Services du conseil régional
Pays, communauté d'agglomération et communautés de communes
Elus

Questionnements identifiés

- La **prise de conscience environnementale en milieu agricole** se renforce. Localement des opérations importantes de lutte contre l'érosion des sols ou pour la qualité de l'eau se développent dont les Mesures agri-environnementales (MAE) qui incitent à la réduction des intrants et à l'entretien des haies. Cependant concernant la biodiversité et son intégration en grande culture peu d'outils sont disponibles.

- **Légitimité des Pays sur le volet agricole**

⇒ *Extrait de l'étude GAB Nord Pas de Calais - En quoi l'Agriculture Biologique peut-t-elle répondre aux objectifs des politiques de Trames Vertes et Bleues en Nord-Pas de Calais ? - Brice Lemaire, 2008*

La région Nord Pas de Calais encourage les Pays à mettre en œuvre la TVB. Néanmoins, les Pays s'investissent faiblement dans les thématiques agricoles puisque celles-ci sont généralement prises en charge par les chambres d'agriculture.

« Ceci est en quelque sorte un frein pour les Pays car cela ne leur permet pas d'obtenir cette visibilité pour le monde agricole. »

« Les Pays ont donc tendance à considérer l'agriculture par l'approche paysagère, la question des techniques de production étant laissée aux autres structures. Cette approche crée forcément un certain décalage avec les agriculteurs qui ont tendance à mal vivre le fait de n'être plus considérés que comme des « aménageurs du paysage ».

Conscient de ce décalage, le monde agricole voit d'une manière plutôt sceptique les trames, les considérant comme une sorte de démarche extérieure au monde de l'agriculture. »

Principaux enjeux

A l'échelle du Parc:

La restauration de corridors écologiques en espaces cultivés.
L'intégration de la biodiversité aux espaces cultivés.

A l'échelle de la zone test :

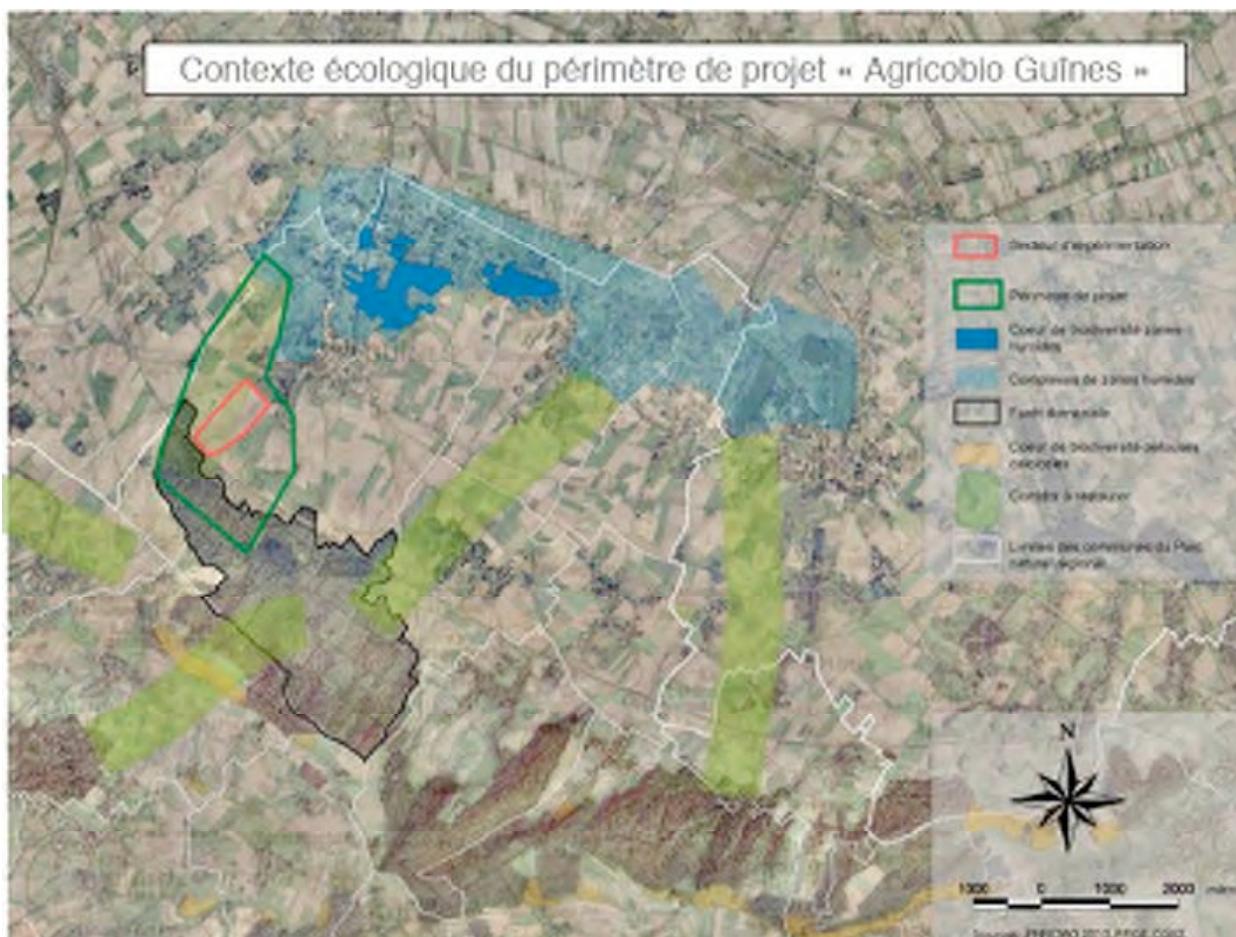
- **Les enjeux naturalistes**

La restauration du corridor et le suivi de son évolution doit permettre de comprendre comment la biodiversité se redéveloppe en espaces cultivés et d'affiner la technique visant à son renforcement. Les cœurs de biodiversité concernés sont des milieux naturels très différents. Quelle biodiversité est alors favorisée et se développe suite à l'installation de bandes enherbées et haies influencées par ces cœurs de biodiversité ?

- **Les enjeux agricoles**

Dans un contexte de restauration de trames écologiques ⇒ s'appuyer sur la fonctionnalité de la biodiversité dans les systèmes de production agricole pour inventer / développer de nouvelles techniques de production économes en intrants et assurant la compétitivité des exploitations. (Anticiper les évolutions prévues notamment dans le cadre d'Ecophyto 2018)

Cartographie des enjeux :



Actions et outils envisagés

Action	Outils	Attentes/objectifs
Mise en place d'un réseau de bandes enherbées (6m de large)	PAC Mélanges expérimentaux de semences diversifiées et autochtones fournis	Mesurer la répercussion de ce dispositif sur l'exploitation
Implantation de tronçons de haies dans les bandes enherbées	MAE (entretien)	Accueil de la faune auxiliaire et corridor
Implantation de bosquets positionnés à distances régulières sur les bandes enherbées	Pas d'outils Mélanges de plants fournis en partie par le PNR	Renforcement du maillage d'éléments arbustifs Accueil de la faune auxiliaire et corridor (pas japonais)
Choix des espèces végétales*	Listes régionales des espèces végétales autochtones Expérimentation sur l'entretien	Accueil de la faune auxiliaire et corridor Évolution de la réglementation (composition BCAE et technique entretien)

* Réflexion menée pour faire évoluer la réglementation actuelle (arrêté préfectoral BCAE) qui ne permet pas le semis d'espèces autres que celles définies dans l'arrêté. Or cette liste est très limitée et ne comporte que les espèces cultivées traditionnellement. De plus les règles d'entretien obligatoire ne sont pas favorables au développement de la biodiversité.

Discussion sur les outils :

Outil	Avantages	Inconvénients
PVE	Financement 40%	Taux de financement insuffisant pour des projets importants
MAE	Soutien	Pas de fournitures, Favorise un entretien systématique plutôt qu'une taille ponctuelle favorable à des haies en bon état écologique Ecoconditionnalité à l'ensemble de l'exploitation
Aide expérimentale du PNR aux propriétaires privés	Réactivité, souplesse	Non généralisable en milieu agricole

Mise en œuvre opérationnelle possible

- **Données utilisables**
Retours d'expériences techniques à court terme.
- **Moyens (humains, techniques, financiers)**
Compétences des différents partenaires.
Financement possible par un appel à projets régional (aspect recherche technique).
- **Gouvernance**
Un comité technique et scientifique mis en place.
- **Animation**
Le PNR assure l'animation sur le territoire test pour développer l'action de renforcement du maillage écologique local.
- **Communication / sensibilisation**
A développer dès les premiers résultats auprès des professionnels dans un premier temps.

Freins / leviers

Freins	Leviers
Moyen d'animation	Développer l'animation locale à partir de l'initiative d'un agriculteur.
Financement	
Réglementaire : déclaration de surface agricole Les surfaces de biodiversité telle qu'elles sont envisagées sur la zone test ne sont pas considérées comme des couverts environnementaux de type bandes enherbées. Les restrictions sont trop fortes en termes d'espèces végétales autorisées et d'entretien obligatoire pour permettre une expérimentation. Concrètement les sources potentielles de biodiversité (bandes enherbées diversifiées, haies champêtres) ne sont pas considérées comme faisant partie de la surface agricole ou peu tolérées. Au niveau national ce cadrage diffère de façon importante d'un département à l'autre.	Réfléchir à l'amélioration de la réglementation départementale pour y intégrer les éléments de biodiversité.

Documents consultables

- Lettre d'intention « Agricobio Guïnes » – Mars 2010



Appel à projet de recherche « Biodiversité »	Edition 2010	 RÉGION Nord-Pas de Calais
Réservé aux gestionnaires du programme N° de dossier :		en partenariat avec :

Appel à projet de recherche « Biodiversité »

Lettre d'intention

Acronyme	
Titre du projet	« Agricobio Guînes » Agriculture, corridor biologique et biodiversité
Axes et sous axes de recherche auxquels le projet est rattaché	<p>Axe 1 : Etude des conditions d'accélération de la recolonisation écologique des milieux anthropisés</p> <p>Thématique n°1 : Espaces agricoles, forestiers et aquacoles ; comprendre le lien entre productions agricole et aquacole et la biodiversité, tout en préservant leurs fonctions de production</p>



Description du partenariat scientifique et technique

Composition du comité technique

Coordinateur du projet

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (PNRCMO)

Personne associée

Monsieur Lefebvre, Agriculteur à Guînes, propriétaire et exploitant du espaces cultivés du secteur d'expérimentation.

Partenaires techniques et scientifiques

- Faculté libre des sciences et technologies de Lille (FLST), Laboratoire Environnement et Santé.
- FREDON Nord – Pas de Calais (syndicat agricole), Station d'Etudes sur les Luttés Biologique, Intégrée et Raisonnée.
- Université des sciences et techniques de Lille 1 (USTL), laboratoire écologie numérique et écotoxicologie.
- Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais (FDC62).
- Groupement régional de développement agricole de Calais et Saint-Omer (GRDA)/ Chambre départementale d'agriculture du Pas-de-Calais (CDA).
- Pays du Calais.

Experts sollicités :

- Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNBL).
- Conseil scientifique de l'environnement (CSE).
- Groupement national de l'interprofession semencière (GNIS).

Structures à associer au long du projet ou ponctuellement : ISA laboratoire sol et environnement, Coordination mammalogique du Nord de la France (CMNF), Office national des forêts (ONF), EDEN 62, Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).

Contexte et objectifs

Contexte et enjeux du projet

Sur le territoire du Parc naturel régional, deux grands types de paysages agricoles cohabitent, le paysage bocager concentré dans le Pays de Licques et le fond de la boutonnière du Boulonnais et les espaces de grandes cultures situés en arrière du site des Caps, sur la plaine de Zudausques et au sud du Calaisis à proximité du Marais de Guînes.

Les paysages de bocage ont selon la densité de prairie et de haie un fonctionnement écologique propre tandis que pour les espaces en culture dénués de tout élément dit naturel, l'intérêt écologique est très réduit.

La prise de conscience environnementale en milieu agricole se renforce. Localement des opérations importantes de lutte contre l'érosion des sols ou pour la qualité de l'eau se développent dont les Mesures agri-environnementales (MAE) qui incitent à la réduction des

intrants et à l'entretien des haies. Cependant concernant la biodiversité et son intégration en grande culture peu d'outils sont disponibles.

Dans ce contexte, un exploitant de Guînes redéploie à partir de l'hiver 2009-2010 des infrastructures écologiques sur un îlot de 50 ha de cultures situé entre deux cœurs de biodiversité, la forêt domaniale de Guînes et le marais de Guînes (cf carte).

Accompagné par le syndicat mixte du Parc naturel régional, il a établi un schéma de replantation de haies et d'intégration de bandes enherbées afin de favoriser la biodiversité et particulièrement les auxiliaires des cultures. L'étude de la bibliographie a permis de dégager les grands principes.

En parallèle, il réduit progressivement ses intrants et en premier lieu les pesticides et pratique le non labour depuis 10 ans.

La préservation des sols et la réintégration de la biodiversité à ses techniques culturales sont ses motivations principales.

L'initiative de cet agriculteur pose de nombreuses questions techniques et scientifiques car peu d'exemples régionaux et nationaux d'une telle dimension existent en conditions réelles d'exploitation.

Par ailleurs, suite au Grenelle de l'Environnement, le plan national Ecophyto 2018 a été lancé. Il vise à réduire l'usage des produits phytosanitaires de 50% d'ici 2018. Dans cette perspective, la plupart des agriculteurs seront confrontés à ces questions de changements de pratiques.

L'agriculture doit évoluer en limitant les intrants tout en assurant la compétitivité des exploitations et en assurant une production en qualité et en quantité.

Ce projet vise à anticiper ces changements pour préparer au développement de nouvelles techniques prenant en compte la fonctionnalité de la biodiversité dans les systèmes de production agricole dans un contexte de restauration de trames écologiques.

A ces différents éléments de contexte, s'ajoute le fait que la réglementation agricole actuelle, ne favorise pas ce type d'action. En effet dans une déclaration de surface agricole, ces surfaces de biodiversité telle qu'elles sont envisagées ici ne sont pas considérées comme des couverts environnementaux de type bandes enherbées. Les restrictions sont trop fortes en terme d'espèces végétales autorisées et d'entretien obligatoire pour permettre une expérimentation.

Concrètement les sources potentielles de biodiversité (bandes enherbées diversifiées, haies champêtres) ne sont pas considérées comme faisant partie de la surface agricole ou peu tolérées. Au niveau national ce cadrage diffère de façon importante d'un département à l'autre.

Description du périmètre de projet

L'essentiel du projet se concentre sur le secteur d'expérimentation agricole, cependant une attention particulière sera portée sur un périmètre plus large, dont les limites ne sont pas strictes, permettant de prendre en compte la notion de trame écologique. L'ensemble constitue le périmètre de projet.

- Occupation du sol : 80 % culture annuelle, 15 % prairies/haies, 5% artificialisé.
- Secteur d'expérimentation : 50 ha de surface cultivée (orge, blé, avoine, pomme de terre, féverole...)
- Cœurs de biodiversité limitrophes : forêt domaniale de Guînes et marais de Guînes
- Infrastructures linéaires à prendre en compte : ligne TGV, routes départementales, chemin rural.
- Secteur urbanisé au nord-est.

Problèmes posés

L'enjeu ici est d'aborder l'ensemble des paramètres entrant en compte pour proposer un système de production agricole intégrant les enjeux écologiques et s'appuyant sur le retour de la biodiversité pour réduire les intrants.

Afin d'assurer la bonne conduite du projet et sa réussite, il est apparu nécessaire de développer un projet de recherche multipartenarial impliquant l'ensemble des paramètres : agronomiques, écologiques, et économiques.

Les problématiques sont : comment la biodiversité recolonise le secteur d'expérimentation, comment peut-on la favoriser et comment celle-ci interagit avec la production agricole ?

Objectifs du projet

L'objectif est donc double puisqu'il s'agit d'évaluer la recolonisation écologique de l'espace agricole suite à la mise en place d'aménagements (haies et bandes enherbées) et d'évaluer la fonctionnalité de cette biodiversité sur la protection des cultures vis-à-vis des ravageurs.

Il s'agit de tester des pistes de recherches répondant aux questions posées mettant en jeu les variantes suivantes :

- les espèces animales et végétales sauvages locales pouvant se développer,
- les modes de gestion des éléments écologiques,
- les pratiques agricoles.

Les premières analyses doivent permettre d'établir un système de gestion du retour de la biodiversité en espace cultivé.

Ce projet doit s'inscrire dans la durée. Ainsi l'échéance des trois ans conclura la fin d'une première étape.

L'objectif à terme est de promouvoir un système de culture respectant et intégrant la biodiversité. Il s'agit véritablement d'une expérience pilote qui pourra être répercutée sur d'autres territoires.

Les publics cibles sont :

- les agriculteurs, qui pourront bénéficier des avancées acquises
- les techniciens et conseillers agricoles, qui sont les relais techniques vers les agriculteurs
- les médias spécialisés, relais d'information vers les agriculteurs, le grand public.
- les décisionnaires (ministères, préfetures, conseils régionaux...) qui sont à l'origine des réglementations et aides et qui doivent bénéficier de l'amélioration des connaissances acquises lors du projet.

La communication constitue une part importante du projet. Des articles seront publiés dans les journaux agricoles et les revues spécialisées. Des réunions et visites sont prévues pour restituer l'avancée des travaux.

Positionnement du projet par rapport à l'existant

Le développement des aménagements écologiques en espace agricole se fait par diverses clés d'entrée : en vergers, les pollinisateurs sont recherchés ; en prairie-bocagère la préservation du paysage et des usages traditionnels conduit à des programmes de plantations de haies ; en culture la lutte contre l'érosion des sols et la préservation de la faune gibier sont les priorités, des expériences d'agroforesterie sont également menées.

Par ailleurs, au niveau national que ce soit en agriculture biologique ou conventionnelle, les recherches sur cette thématique ont développé principalement le rôle de la haie, peu celui des bandes enherbées. Les aménagements autour des cultures pérennes sont généralement les plus travaillées.

Cependant, depuis quelques années, l'intérêt des bandes enherbées s'est accru puisque l'on prête à présent à ces zones le rôle de réservoir de biodiversité (ONCFS *et al*, 2003). Ainsi, dès 1993, l'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs et l'Office National de la Chasse proposaient une adaptation des jachères pour donner à ces parcelles un intérêt pour la biodiversité. L'outil qui en a résulté, les Jachères Environnement Faune Sauvage (JEFS), a permis de développer des partenariats entre agriculteurs et fédérations de chasse (Bro *et al*, 2006).

Par ailleurs, les bandes enherbées pourraient accueillir des espèces d'insectes pollinisateurs si les couverts de graminées n'étaient pas aussi dominants (Decourtye *et al*, 2007). Certaines études indiquent que ces structures enherbées peuvent aussi servir d'outil de lutte intégrée en favorisant la présence, à proximité des cultures, de groupes d'espèces aphidiphages comme les syrphes, chrysopes, coccinelles (Francis *et al*, 2002). Cependant, ces études suggèrent une influence importante du type de culture (Francis *et al*, 2002, 2005) et de la constitution florale de la bande enherbée (Colignon *et al*, 2003) sur la présence de ces espèces prédatrices. Ainsi, il est à l'heure actuelle très difficile de déterminer l'impact de la bande enherbée sur l'entomofaune.

En région, La FREDON Nord Pas-de-Calais travaille depuis plusieurs années sur le maintien des auxiliaires en cultures pérennes et en cultures légumières notamment et plus récemment en pommes de terre. Depuis deux ans, elle compare différents mélanges fleuris pour faire ressortir leur fonctionnalité vis-à-vis de la protection des cultures. Ces mélanges travaillés sont essentiellement à base d'annuelles parfois issues de la sélection variétale afin d'attirer rapidement les auxiliaires mais il faut les renouveler régulièrement. L'innovation réside ici dans la mise en place de bandes enherbées pérennes, adaptées au milieu, avec un maillage et une emprise importante et ayant la double fonction de corridor biologique et de refuges pour les auxiliaires des cultures.

A l'échelle des territoires, les premiers travaux sur l'écologie du paysage agricole datent de près de vingt ans (Burel, 1991).

Le bocage a fait l'objet de nombreuses études. Localement, le Parc naturel régional a mis en place un protocole permettant de caractériser le niveau de fonctionnalité des haies en termes de corridor (Biotope, 2007).

La caractérisation des corridors écologiques est basée sur l'écologie de certaines espèces animales cibles : amphibiens, micromammifères, oiseaux, certains insectes comme les odonates.

Ces différents travaux évoquent peu les grandes cultures et les interactions possibles avec la production agricole. La connaissance et la compréhension du fonctionnement de la biodiversité en grandes cultures restent à développer.

La bibliographie sur le sujet sera décrite de façon plus détaillée au démarrage du projet.

Description du contenu scientifique et technique du projet

L'ensemble du projet repose sur deux moyens pivots :

- la réalisation d'une thèse de doctorat en écologie sur la problématique décrite ci-dessus,

L'analyse multifonctionnelle des données récoltées sera traitée dans le cadre de la thèse. Celle-ci visera à mener les pistes de recherche établie en groupe de travail et analyser l'ensemble des résultats.

- le groupe technique met au service du thésard et de son sujet ses compétences et traite une partie de la récolte de données.

Programme de travail

Le programme détaillé présente les principales étapes du projet et la répartition des tâches quand elles ne concernent pas l'ensemble des partenaires.

Le thésard interviendra aux différentes étapes.

1. Créer un groupe de suivi technique et scientifique pour assurer le partage et la construction du projet

(PNRCMO, animateur)

Le dépôt de ce projet est le fruit du travail des différentes structures déjà réunies en groupe technique. Trois réunions techniques sur le secteur d'expérimentation et de nombreux échanges ont eu lieu.

La réunion régulière de ce groupe permet d'établir les pistes de recherches et d'assurer une progression partagée par les différents partenaires (acteurs locaux, scientifiques) qui apportent leurs expériences et compétences. Il y a une véritable complémentarité des différents organismes du groupe de travail.

Il pourra être envisagé de contacter d'autres structures nationales ou internationales à titre d'expertise ou de validation dans certains domaines.

2. Lancement de la thèse

(FLST, USTL)

3. Affiner la description agronomique et naturaliste du secteur d'expérimentation

(PNRCMO, FLST, USTL)

Un historique des données agronomiques sera constitué Il servira de référence pour permettre de :

- suivre l'évolution de la productivité agricole,
- caractériser en partie l'état écologique des sols.

Le secteur d'étude est décrit également sur la base des données cartographiques et des données naturalistes disponibles (Schéma TVB, plan de Parc, DIGITAL, USTL, Telabotanica...)

Cette phase permet d'envisager le potentiel écologique du site et poser les bases du protocole de recherche.

4. Accompagnement technique de la réalisation du maillage écologique (PNRCMO, CBNBL, GNIS, CSE)

- Etablir la liste des espèces végétales à utiliser ou favoriser pour les aménagements. Sélection d'une liste d'espèces végétales naturelles pour le territoire (prairie de fauche, ourlet et pelouse calcicole, annuelle et vivace), disponibilité locale. Expérimentation d'un semis à partir d'un semencier à proximité. Expérimentation de zone de reconquête naturelle, c'est à dire sans semi initial.

- Suivi des plantations de haie, bilan de repousse, ajustements.

5. Description de la biodiversité et de la fonctionnalité du site :

• Caractérisation de la biodiversité du secteur

Le protocole sera basé sur la description qualitative et quantitative de la biodiversité du secteur d'expérimentation et notamment l'étude des insectes présents. Des relevés témoins seront également effectués dans le périmètre de projet et notamment en forêt et sur des parcelles culturales extérieures à l'expérimentation agricole.

La stratégie d'échantillonnage sera développée pour le montage du projet final.

Entomofaune (FLST, FREDON)

Certaines espèces et groupes d'espèces seront visés particulièrement comme les insectes pollinisateurs, les ravageurs des cultures et les auxiliaires dont les carabes.

Deux techniques seront employées :

- un réseau de pièges Barber est disposé sur le secteur d'étude en veillant à tester l'ensemble des paramètres et des situations, il est envisager 3 passages prélèvements (avril, juillet et septembre).
- des chasses à vue au filet et au D-Vac (aspirateur à insectes)

Mésafaune des sols (USTL)

L'analyse de la qualité écologique des sols sera basée sur l'étude de la mésofaune (composition globale et accent sur les collemboles) et de la macrofaune (oïlogochètes ou vers de terre).

Flore (FLST)

La mise en place de points de relevés floristiques sur l'ensemble du site permettant de suivre la recolonisation naturelle en lien avec les interventions effectuées et l'évolution des végétations sur les bandes semées.

Avifaune (PNRCMO, FDC62)

Un suivi ornithologique est mis en place afin de compléter la description du site et sa fréquentation par l'avifaune : espèces présentes, densité, statut biologique (reproduction, nourrissage, hivernage...) par la technique des points d'écoute et l'observation aux jumelles. La FDC62 assurera en particulier un suivi de la Perdrix grise.

Un suivi faune est envisagé au niveau de la voie ferrée à l'ouest du site afin d'identifier si la circulation des mammifères et amphibiens est effective. Les premières pistes sont : mise en place de pièges à traces et captures photos.

Chiroptères (PNRCMO, CMNF)

Le secteur d'étude est un couloir potentiel de circulation des chauves-souris entre la forêt et le marais. La forêt comme zone de gîte et de nourrissage et le marais comme zone de nourrissage.

Des points d'écoute permettront d'établir l'utilisation ou non du site par ces espèces.

- **Analyse chimique des sols**

Une analyse chimique des sols sera intégrée au protocole final après avoir pris les contacts nécessaires auprès de laboratoires compétents, notamment le laboratoire Sol et Environnement de l'ISA.

- **Suivi du complexe parasitaire des cultures (FREDON)**

Le protocole sera basé sur l'observation hebdomadaire des dégâts causés par les ravageurs des cultures. L'analyse prendra en compte l'assolement, les itinéraires culturaux, les populations des ravageurs et de leurs prédateurs et parasitoïdes.

Il est basé sur :

- l'observation et analyse du matériel végétal (feuilles, tubercules, graines)
- le piégeage pour certains ravageurs
- la description des pratiques culturales : rotation, inter culture, travail du sol, fertilisation, traitements phytosanitaires, rendement

6. Conduire les suivis et des pistes techniques pour favoriser et utiliser la biodiversité.

Un travail important de relevés de terrain est effectué.

En termes de gestion des éléments de biodiversité et de pratiques culturales, certains paramètres sont testés, ajustés ou modifiés que ce soit pour les aménagements mais aussi pour les cultures et les pratiques culturales.

L'analyse des résultats des suivis par des opérations statistiques visera à mettre en évidence les interactions.

7. Faire évoluer la réglementation afin de permettre d'intégrer les éléments de biodiversité à la surface agricole. (DDTM, GRDA, CDA, FDC62, , CBNBL, PNRCMO)

Les partenaires techniques s'accordent pour réaliser la recherche dans le cadre d'une autorisation d'expérimentation pour 2010-2011. Les services de l'Etat sont associés afin de réfléchir à l'amélioration de la réglementation départementale permettant d'autoriser la diffusion des techniques.

8. En parallèle, étudier les actions à mettre en place pour renforcer le maillage écologique du périmètre de projet (PNRCMO)

L'environnement du secteur d'étude est décrit. Au vu des résultats obtenus, des actions complémentaires de renforcement de la trame écologique locale sont proposées.

9. Participer aux échanges nationaux de prise en compte de la biodiversité en espace cultivé à l'échelle de la Fédération des Parcs naturels régionaux et de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA). Le secteur d'étude est proposé comme pilote dans un groupe de travail où six PNR sont investis.

(PNRCMO)

Le projet est partagé à l'échelle nationale pour permettre d'alimenter les réflexions sur les changements agricoles futures et les projets menés dans d'autres régions.

10. A certaines étapes clés, communication sur l'avancement du projet : publications scientifiques.

11. Analyse des résultats. Réunion de synthèse. Soutenance de thèse. Bilan du projet.

Principaux moyens humains, techniques et financiers déployés

	Actions	Moyens mis à disposition du projet	Moyens justifiés
PNRCMO	Coordination technique et financière Proposition technique pour l'évolution de la réglementation Suivi des aménagements Suivi faune Lien du projet avec la trame écologique locale Communication	Assistant d'étude agri-environnement Chargé de mission patrimoine naturel	Prestations techniques (pièges à traces, capture-photo) Supports de communication
FLST	Participation à l'élaboration du protocole scientifique Relevés et analyse Flore / entomofaune Communication scientifique	2 chercheurs + thèse	1 thèse Frais/ Matériels Consommables : Matériels de piégeage et de laboratoire
FREDON	Participation à l'élaboration du protocole scientifique Expertise dans le domaine de la protection des cultures Suivi du complexe parasitaire et des auxiliaires des cultures en parcelle par observation, piégeage et capture Elevage des échantillons non identifiables au stade prélevé en salle climatisée Identification au laboratoire des ravageurs et auxiliaires des cultures Analyse des données Communication : participation à la rédaction de publication, aux réunions techniques	1 chargé d'étude	salaires Frais de déplacements Consommables : Matériels de piégeage et de laboratoire
USTL	Participation à l'élaboration du protocole scientifique/ Vers de terre/ collemboles Communication scientifique	3 chercheurs impliqués	Frais
FDC62	Suivi ornithologique Accompagnement technique pour l'évolution de la réglementation	1 technicien	Frais
GRDA	Accompagnement technique agricole Accompagnement technique pour l'évolution de la réglementation	1 technicien	
Pays du Calais	Accompagnement local Communication	1 animateur	

Ce tableau souligne la complémentarité de compétences et d'outils des différents organismes du groupe de travail formé. C'est cette complémentarité qui va permettre de mener à bien ce projet à double entrée, écologique et agricole.

Éléments de calendrier

- Printemps-été 2010 :
Finalisation de la bibliographie.
Réunion des partenaires pour préciser les protocoles, premiers tests.
- Octobre 2010 : dépôt du sujet de thèse.
- Mars 2011 : lancement des 3 années de recherche.
- Octobre 2011 : premier bilan, ajustements.
- Hiver 2011-2012 : détermination et analyse.
- Mars 2012 : réunion d'avant saison.
- Octobre 2012 : bilan de l'année et ajustements.
- Hiver 2012-2013 : détermination et analyse.
- Mars 2013 : réunion d'avant saison.
Communication.
- Octobre 2013 : bilan de l'année, détermination et analyse.
- Hiver 2012-2013 : bilan des 3 années, soutenance de la thèse, publications, perspectives.
- Mars 2014 : suite du projet. Protocole à long terme.

Budget simplifié du projet

Budget simplifié global et par partenaire (en distinguant dépenses totales et montant de l'aide sollicitée)

Ce tableau présente la répartition envisagée du budget. Le poste le plus important comprend le financement de la thèse portée par la FLST. L'aide sollicitée s'élève à 70% des dépenses justifiées pour le projet.

	Année 1	Année 2	Année 3	totaux
PNR	12 000	12 000	15 000	34 000
FLST	35 000	35 000	35 000	105 000
USTL	10 000	10 000	10 000	30 000
FREDON	10 000	10 000	10 000	30 000
FDC62	2000	2000	2000	6 000
				205 000
Aide sollicitée 70 % (CR59-62- FRB)	49 000	49 000	49 000	147 000
Autofinancements	10 000	10 000	10 000	30 000
Collectivités locales (PNR-CC3P)	7 000	7 000	7 000	21 000
Fondation de France	7 000			7 000

Résultats attendus

Les résultats attendus à l'issue des trois années du projet de recherche sont :

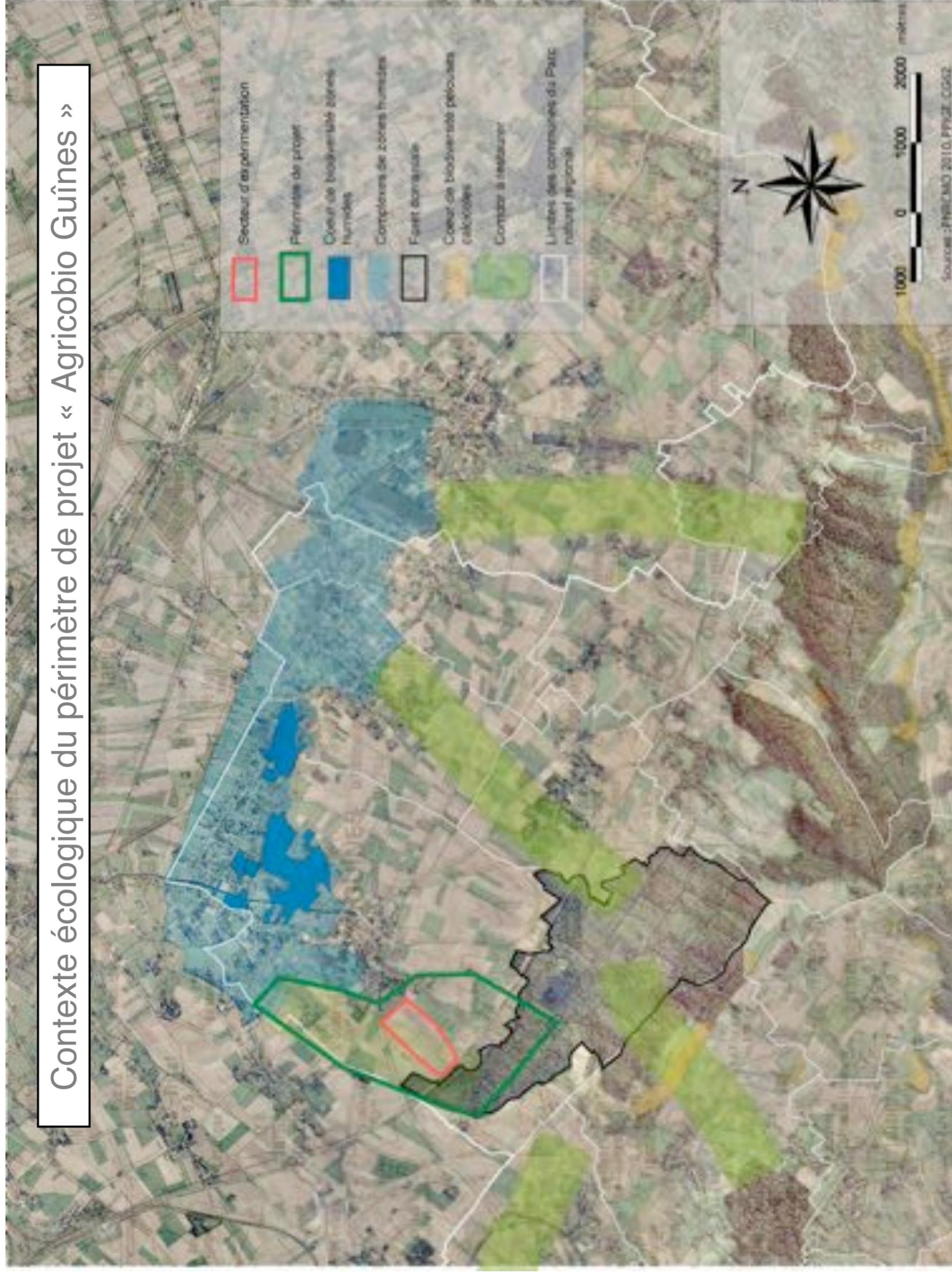
- les premières réponses sur la recolonisation de la biodiversité et les méthodes d'accompagnement mis en œuvre ;
- les pistes à poursuivre et approfondir en termes d'étude des interactions entre la biodiversité locale et l'exploitation agricole en grande culture.
- un itinéraire technique pour favoriser la biodiversité en zone de culture qui détaillera :
 - Les préconisations écologiques : auxiliaires présents et à favoriser, les modalités de gestion.
 - La densité, l'impact des espèces auxiliaires sur les ravageurs et les conséquences sur les pratiques culturales et le rendement.
 - Les préconisations agronomiques : type d'intervention contre les ravageurs et les adventices en fonction des cultures, rotation des cultures, impact du travail du sol et de la fertilisation.
 - Le rôle de l'espace agricole aménagé dans la constitution d'une trame écologique locale.
 - Les pistes de valorisation économique, technique et scientifique.
 - L'évolution de la réglementation agricole.

Ce projet doit s'inscrire dans la durée. Ainsi l'échéance des trois ans sera une première étape.

Un suivi régulier sera envisagé sur 5 à 10 ans et permettre un renforcement des premiers résultats et l'élargissement du projet de recherche.

Le secteur d'expérimentation pourra être un des indicateurs du territoire pour la future Charte du Parc naturel régional 2012-2024.

Contexte écologique du périmètre de projet « Agricobio Guïnes »



Bibliographie

Biotope, 2007. *Amélioration de la fonctionnalité du maillage bocager entre les forêts de Boulogne et Desvres. PNRCMO. 107p.*

Bro E., Joannon A., Thenail C., Baudry J. & Mayot P. 2006. *Faune Sauvage* **273** : 4-11.

Burel, 1991. *Dynamique d'un paysage - réseaux et flux biologiques. Ed. MNHN. 235 p.*

Colignon P., Haubruge E., Gaspar C. & Francis F. 2003. *Le sillon Belge* du **6/06/2003** : 10-11.

Decourtye A., Lecompte P., Pierre J., Chauzat M-P., Thiébeau P. 2007. *Le courrier de l'Environnement de l'INRA* **54** : 33- 56.

Francis F., Devalée, G., Terwagne, P., Colignon, P. & Gaspar, C. 2002. *2ème conférence internationale sur les moyens alternatifs de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux. Lille 4-7 mars* : 22-29.

Francis F., Fadeur G. & Haubruge E. 2005. *Notes fauniques de Gembloux*, **56** : 7-10.

ONCFS, Institut technique de la betterave, Syngenta. 2003. *Agriculture, faune sauvage et environnement : gestion des bords de champs cultivés dans les exploitations betteravières. Plaquette. 20 p*

Appui à la mise en œuvre de la trame verte et bleue dans les espaces agricoles

Enquête auprès des acteurs du monde agricole



Parc naturel régional des Grands Causses
Chambre d'agriculture de l'Aveyron



Appui à la mise en œuvre de la trame verte et bleue dans les espaces agricoles

Parc naturel régional des Grands Causses

Chambre d'agriculture de l'Aveyron

Enquête auprès des acteurs du monde agricoles

1. Introduction

Cette enquête s'insère dans le cadre de la concertation que lance le PNR des Grands Causses sur le territoire.

Elle s'insère également dans le cadre de l'appel à projet « **Appui à la mise en œuvre de la trame verte et bleue en milieu agricole** », financée par le MAAP, en lien avec le MEEDDM, et auquel a répondu la Fédération des PNR de France avec l'APCA. Sur le territoire des causses et des avant-causses le projet est mené en partenariat avec le PNR des Grands Causses et la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron. Il vise notamment à identifier les différents outils disponibles à mobiliser pour la mise en œuvre des trames vertes et bleues sur les espaces agricoles.

La présente enquête a pour but d'identifier les facteurs, les questionnements, les freins, les leviers relevés par les animateurs du territoire et les conseillers agricoles pour mettre en œuvre la trame verte et bleue sur les **milieux pastoraux** (pelouses caussenardes et prairies permanentes).

2. Contexte

L'Aveyron

La population agricole représentait en 2000 près de 14 % de la population départementale. Il existe plus de 9200 exploitations agricoles recensées en 2007. La tendance est à l'augmentation de la taille des exploitations et à une certaine stabilisation du nombre des agriculteurs. De nombreuses productions agricoles de qualité sont labellisées et contrôlées : AOC Roquefort, AOC Marcillac, Label Veau d'Aveyron, etc. Une diversification de l'agriculture est présente avec les productions viticoles dans les vallées (Estaing, Marcillac, Tarn). La dominante rurale et agricole se lit nettement dans les paysages aveyronnais avec leur patrimoine bâti et foncier préservés.

La Chambre d'Agriculture a différentes missions dans le développement du territoire et l'aménagement rural et agricole. Le département aveyronnais se caractérise par différentes régions naturelles qui sont accompagnés par des comités de développement de la Chambre d'Agriculture.

L'**Aubrac**, situé dans le Nord du département, avec des prairies en altitude et des estives au-dessus de 900 mètres, est une zone d'élevage bovin (charolais, Aubrac) et de fabrication de fromages Laguiole, Cantal.

Le secteur « **Viadène-Vallée du Lot** » est un plateau granitique où l'altitude (750m) permet aussi la culture des céréales et des fourrages artificiels (vignobles, élevage caprin, primeurs).

Sur le **Rouquier de Marcillac** alternent le vignoble (grès) et l'élevage de brebis laitières (Causse).

Le **Bas Quercy**, à l'Ouest du département, correspond au Causse de Villefranche dont les sols argilo-calcaires permettent la culture de céréales maïs-grain, les prairies artificielles et temporaires.

Le **Ségala** est une région de plateaux dans le Sud de la vallée de l'Aveyron (production porcine, veaux lourds, lait de vache principalement). Le **Levézou** est un espace de hauts plateaux d'élevage (800 mètres).

Les **Monts de Lacaune** regroupent les vallées fertiles de la Sorgue et du Dourdou et les plateaux du Causse de St Affrique, Rouquiers Camarès où se développent une agriculture intensive et une production de lait de brebis.

Les **Grands Causses** couvrent le Sud-Est du département (Causse Méjean, Causse Noir, Causse de Séverac, Causse du Larzac) et le Centre (Causse Comtal, Causse de Ste Radegonde). Ces Hauts plateaux, formés par des calcaires et des marnes, sont creusés dans les cours d'eau (Dourbie, Jonte, Tarn). Les sols secs et le climat méditerranéen rendent difficiles les cultures de printemps. Les céréales d'automne permettent avec les prairies temporaires d'assurer une alimentation régulière pour les troupeaux de brebis orientés en production laitière.

Le Parc naturel régional des Grands Causses

Le PNR des Grands Causses est composé de 4 grandes entités paysagères. Les causses et les gorges représentent les paysages les plus caractéristiques composés de pelouses calcaires largement ouvertes mais en voie de fermeture avec des boisements spontanés de Pins sylvestre ou de Chênes et des plantations de Pin noir. Les avant-causses offrent un paysage de plateaux calcaires et de collines. Ils sont marqués par les buttes témoin, le bocage et des riches vallées avec une alternance de prairies temporaires et de production de céréales (grands domaines agricoles). Sur les zones les plus pauvres (versants), on retrouve quelques pelouses et des boisements de Chêne. Les Rouquiers offrent des paysages aux couleurs contrastées, entre le vert des cultures et des prairies

largement ouvertes et le sol issu de l'érosion des grès rouges. Ce paysage est marqué par l'héritage de l'irrigation (canaux, aqueducs...). Les Monts du Lévezou qui bordent le Parc sont caractérisés par une alternance de prairies temporaires, souvent bocagères et de forêts (Hêtraie et plantations de Douglas) et Mont de Lacaune au Sud Ouest et Cévennes au Sud Est sont plus forestiers. Les espaces ouverts et agricoles y occupent une place plus réduite et les vallées encaissées boisées sont souvent d'accès difficiles.

La dominante rurale marque le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses puisque 18% des actifs sont des agriculteurs. Le territoire est composé d'environ 1 800 exploitations agricoles dont 46% sont spécialisées en élevage ovin lait, pivot de cette agriculture qui fournit près de la moitié de la production de Roquefort. 25% des exploitations agricoles sont spécialisées en bovin lait, bovin viande et ovin viande. Enfin, d'autres cultures sont présentes, plus singulières, comme les productions céréalières et fourragères, les cultures maraîchères et fruitières, la production viticole, la trufficulture.

3. Méthode

Dans le cadre de l'appel à projet, la méthodologie s'appuiera sur la trame définie par celle proposées par les Parcs, les chambres d'agriculture synthétisée par la Fédération des Parcs naturels régionaux et l'Assemblée permanente des chambres d'agricultures. Étant donné le délai pour mener cette réflexion, les premières phases (contexte, identification des enjeux liés à la TVB) se sont appuyées au maximum sur des données déjà disponibles.

Depuis 1995, le Parc naturel régional des Grands Causses, la chambre d'agriculture de l'Aveyron et les Comités de développement agricoles ainsi que leurs partenaires ont mis en place une série de programmes ou dispositifs d'accompagnement du pastoralisme et de reconquête des pelouses caussenardes : programme d'équipements pastoraux, appui au sylvopastoralisme, diagnostics éco-pastoraux dans le cadre de l'animation N2000, MAEt... ;

Replacée dans ce contexte de Trame verte et bleue, l'évaluation de ces programmes et la présente enquête à pour but d'identifier les facteurs, les questionnements, des freins, des leviers relevés par les animateurs du territoire et les conseillers agricoles pour mettre en œuvre le principe de restauration des connectivités sur les milieux pastoraux (pelouses caussenardes et prairies permanentes).

De mars à mai, le Parc naturel régional et la Chambre d'agriculture ont mené des entretiens internes auprès des techniciens et chargés de mission des différents services. Ces entretiens ont été menés sur la base d'un guide d'entretien en individuel ou en collectif (petit groupe).

La synthèse de ces entretiens (présentés ci-après) a été présentée en réunion à laquelle étaient invités des partenaires techniques agricoles (Conf. de Roquefort, UNOTEC, ADASEA...), syndicats agricoles (Jeunes Agriculteurs, FDSEA, Confédération Paysanne), et organismes institutionnels (DDT, ONCFS, ONEMA...). Le compte-rendu de cette réunion est également présenté dans le présent rapport.

4. Territoire retenu : les Causses et les avant-causses aveyronnais

Historique des Grands Causses

De la préhistoire au XIX^e siècle

Si la plus ancienne trace humaine sur les Grands Causses remonterait à -350 000 ans, l'homme s'installe vraisemblablement sur les Grands Causses au Néolithique (vers -6000)

Vers -5500, les peuplades chasséennes pratiquent l'élevage ovin-caprin semi-nomade et ouvrent peu à peu le milieu.

L'agriculture et l'élevage deviennent notables vers -2600. Le système agropastoral qui se met en place durera jusqu'au début du XX^e siècle. Dans ce système, les plateaux sont les véritables « greniers » des vallées (laine, céréales...).

La déprise agricole :

A la fin du XIX^e siècle, l'effondrement des cours de la laine, le développement de la viticulture en Languedoc et la révolution industrielle provoquent un exode rural important.

De plus, l'isolement des Causses retarde l'apparition des progrès techniques. Les parcours, trop souvent défrichés, se dégradent et le fumier, vendu en grande partie pour la vigne languedocienne, ne vient plus enrichir ces terres.

La modernisation des exploitations :

Après la seconde guerre mondiale, les agriculteurs qui restent effectuent rapidement leur reconversion à la production de lait. La reconversion implique alors des techniques nouvelles, une amélioration de la nourriture et une révision des assolements :

Les troupeaux ne sont plus parqués la nuit et la traite oblige le retour à la bergerie. Les cultures fourragères font leur apparition.

Les terres les plus riches sont favorisées au détriment des zones les plus pauvres (du point de vue de la ressource en herbe). Cela encourage l'embroussaillage initié lors de la déprise agricole.

L'urbanisation accélérée :

Le tracé de l'autoroute A75 et sa concrétisation par la construction du viaduc de Millau va encore changer la donne.

L'accès maintenant facilité aux plateaux caussenards accélère le développement touristique et l'implantation des résidences secondaires. La logistique facilitée par l'autoroute toute proche entraîne le développement des zones d'activité.

Le changement climatique global :

La nouvelle donne, aujourd'hui reconnue, est le changement climatique global certainement engendré par l'activité industrielle initiée depuis le XIX^e siècle.

Les périodes de sécheresses successives qu'on connu les éleveurs ces dernières années en sont peut-être un signe précurseur.

Toutefois, rien ne nous permet aujourd'hui de connaître le devenir des ressources en herbes et l'évolution des pelouses « steppiques » des Grands Causses à l'avenir.

Un constat

Les Grands Causses sont reconnus pour leur paysage d'allure steppique lié aux pelouses sèches calcicoles.

L'élevage qui s'y pratique depuis environ -5500 ans, quand les peuplades chasséennes pratiquaient l'élevage ovin-caprin semi-nomade, et le système agropastoral qui s'installe vers -2600, durera jusqu'à la moitié du XX^e siècle. Au cours du siècle dernier, les exploitations s'agrandissent et se modernisent pour s'adapter... perpétuer l'élevage sur les Grands Causses.

A force de pâturage - et de l'action de l'homme sur les boisements et les refus (les bergers supprimaient ce que les troupeaux ne mangeaient pas) - les Grands Causses constituent aujourd'hui un des plus grands ensembles de pelouses sèches en France.

Le paysage modelé lentement mais sûrement par l'homme a permis aux écosystèmes de trouver un nouvel équilibre et à de nombreuses espèces inféodées aux milieux ouverts d'y trouver refuge.

L'action du berger était indispensable à l'entretien des pelouses, tant par son action d'élimination des « refus », que par la conduite du troupeau. D'autre part, les habitants jouaient un rôle essentiel dans le contrôle de l'embroussaillage en réalisant des coupes pour le bois de chauffe...

Aujourd'hui les modifications rapides qui s'enchaînent après la déprise agricole, modernisation des exploitations après guerre, urbanisation accélérée et changement climatique global, bouleversent les équilibres écologiques lentement établis.

Des enjeux

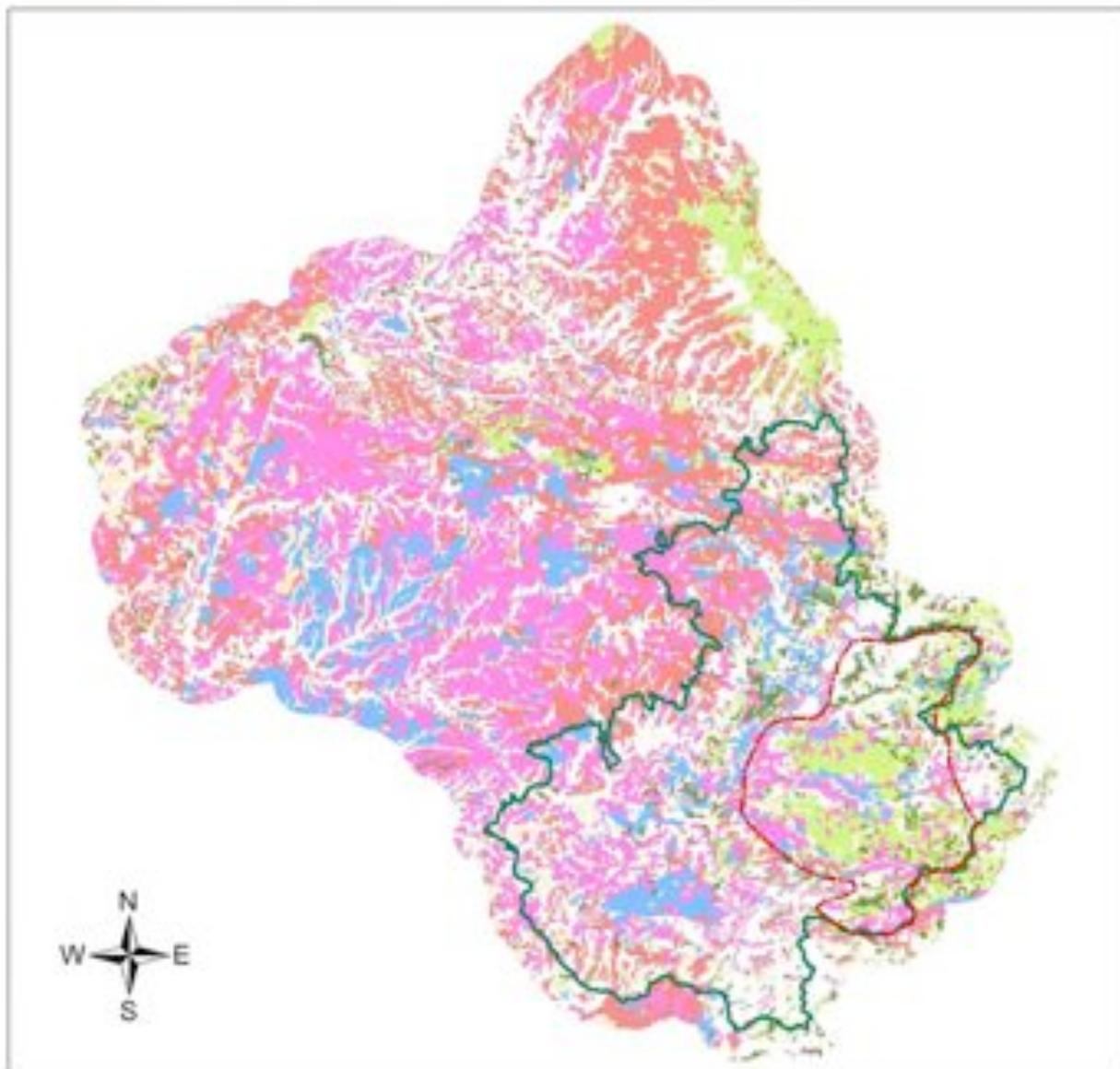
Une réflexion générale sur l'état des trames verte et bleues sur tout le PNR est à effectuer ; cependant, le choix du territoire des Causses et des Avants Causses (Sud-Est du PNR) s'est fait avec les enjeux agricoles.

- Face aux *changements climatiques*, les questions de la ressource en herbe (autonomie fourragère) et de la ressource en eau (partage, abreuvement des animaux) sont de plus en plus prégnantes.
- Les *Causses* et *Avants-Causses* sont des secteurs d'intérêt *interdépartemental* (Convention Massif, Interreg, travail pastoralisme des autres Parcs voisins). Cette partie du PNR est un territoire qui est intégré dans la trame verte et bleue Massif central (IPAMAC, pelouses sèches).

- Ce territoire concentre de multiples pressions foncières : A 75, projet de zone d'activité de la Cavalerie, parc photovoltaïque de la Bastide Pradines. Les trames des secteurs de *Causses* sont à relier avec les secteurs de vallées, sujets à davantage de pressions foncières et de déséquilibre des systèmes d'exploitation.



Trame verte et bleue en milieu agricole
Occupation du sol
(extrait selon Corine Land Cover 2006)

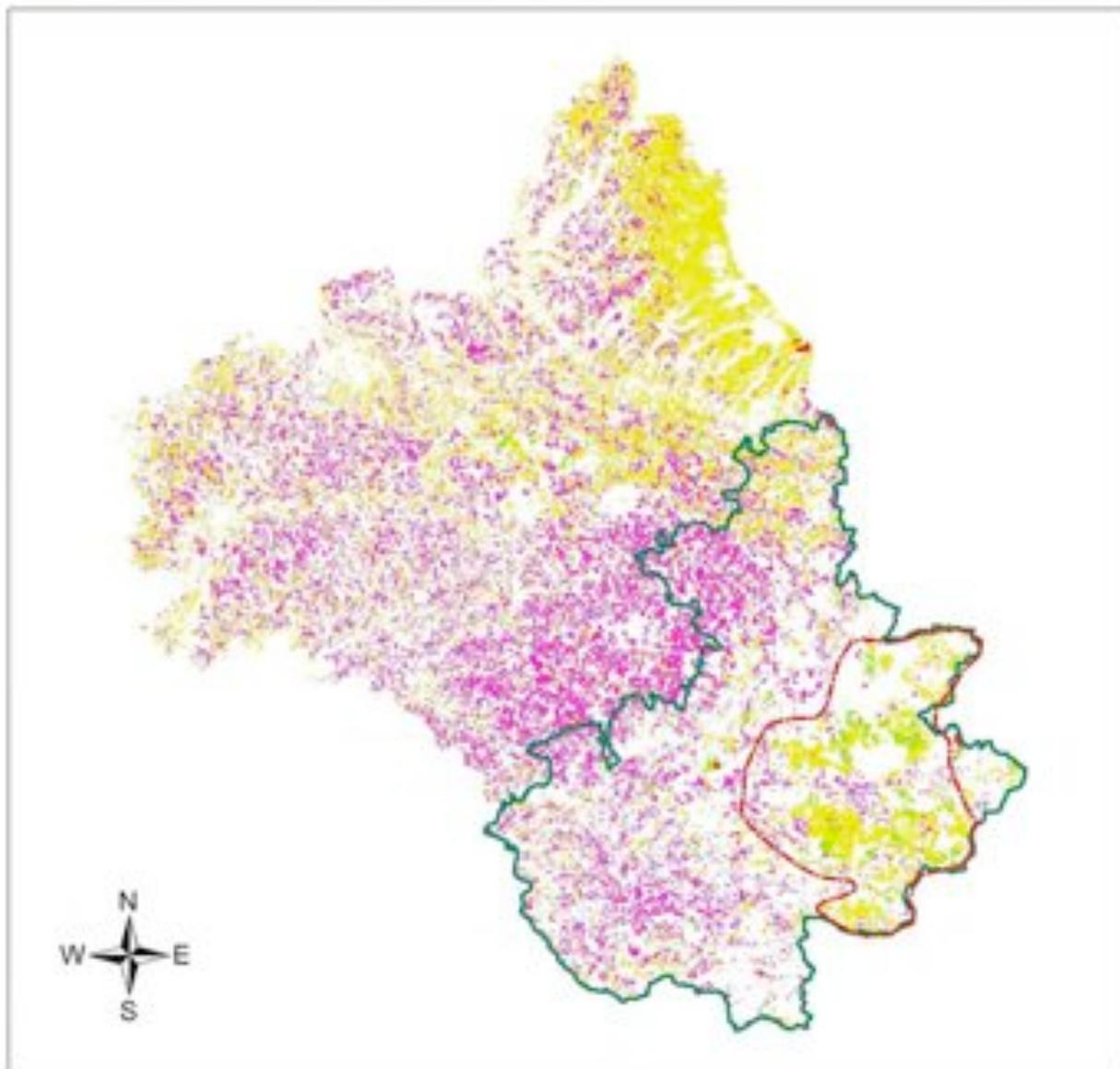


Légende

- | | |
|---|---|
|  terres arables (hors péc. d'irrigation) |  Territoire test |
|  syst. culturaux complexes |  Limite du Parc |
|  prairies | |
|  surf. ess. agricoles | |
|  végétation clairsemée | |
|  pelouses et pâturages naturels | |
|  landes et broussailles | |
|  vég. arbustive en mutation | |

Cartographie © Parc naturel régional des Grands Causses 2010
Extrait des fichiers SCAN200 - BDOrtho® - © IGN 2008, RFG 2006 - ASP, IFER, CREAL, M3-Pyrénées et M3MN

Carte 1 : Occupation agricoles des sols selon Corine Land Cover 2006

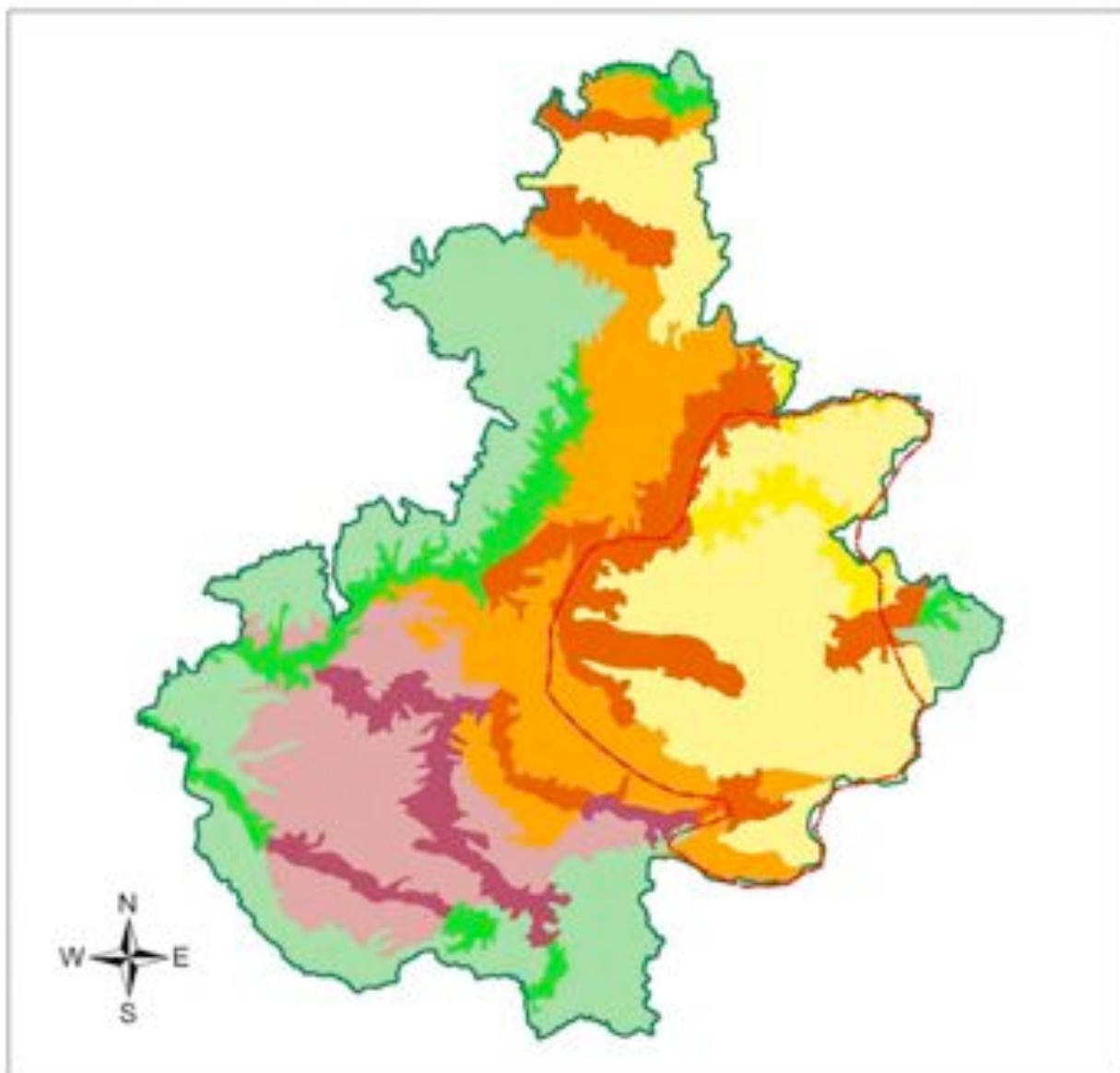


Légende

- Landes et prairie selon le RPG 2006**
- Intitulé**
- Estive
 - Lande
 - Prairie naturelle
 - Prairie temporaire
 - Prairie naturelle x temp.
- Territoire test
- Limite du Parc

Cartographie © Parc naturel régional des Grands Causses 2010
 Extrait des fichiers SCAN250 - BDOrtho® - © IGN 2008, RPG 2006 - ASP, IFER, DREAL Midi-Pyrénées et MHN

Carte 2 : Surfaces enherbées selon le RPG 2006



Légende

Entités paysagères

avant-causses

vallées des avant-causses

causses

gorges

monts

vallées des monts

rougiers

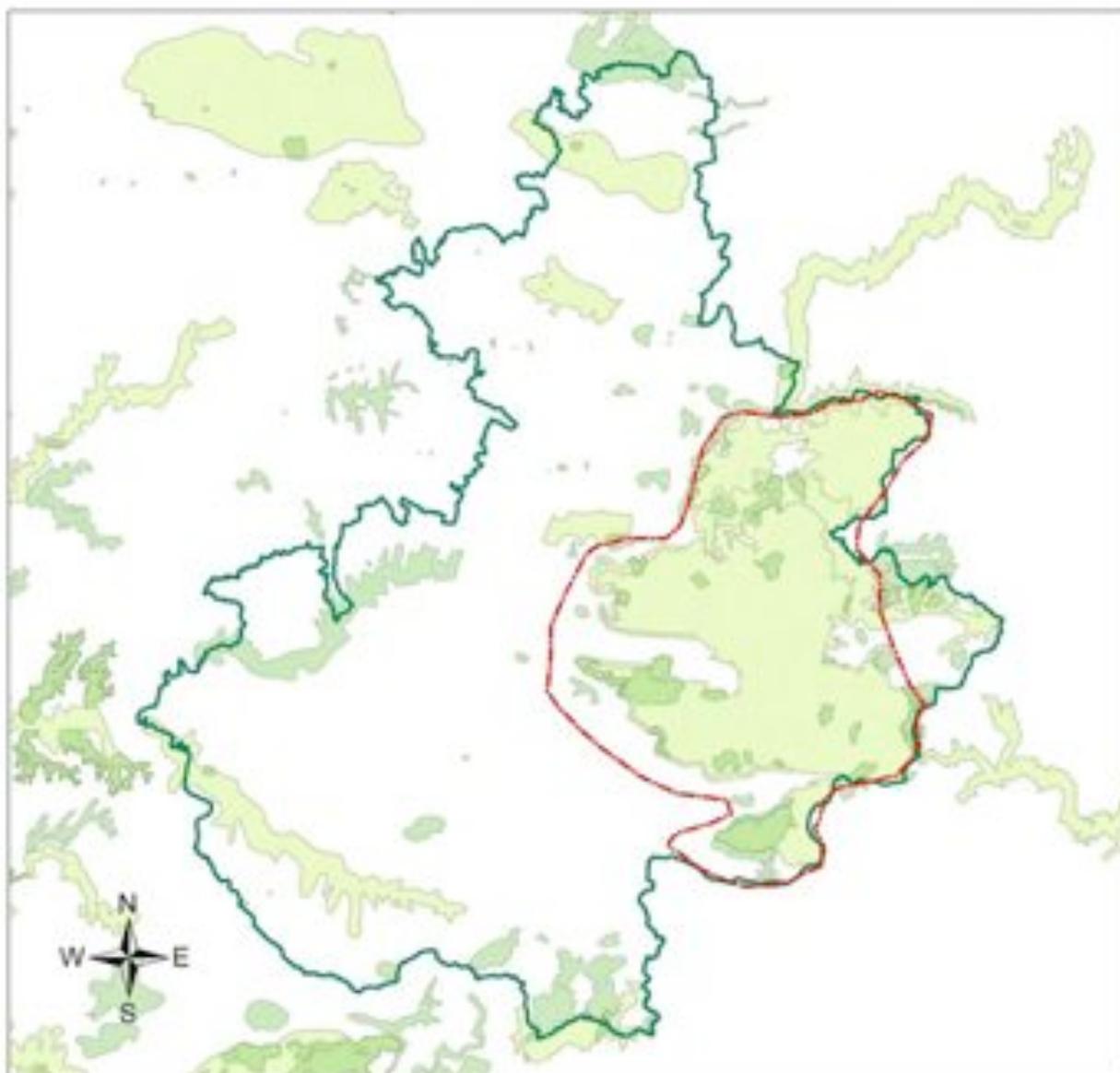
vallées des rougiers

Territoire test

Limite du Parc

Cartographie © Parc naturel régional des Grands Causses 2010
 Extrait des fichiers SCAN250 - BDOrtho® - © IGN 2008, RFG 2006 - ASP, IFER, DREAL Midi-Pyrénées et MHN

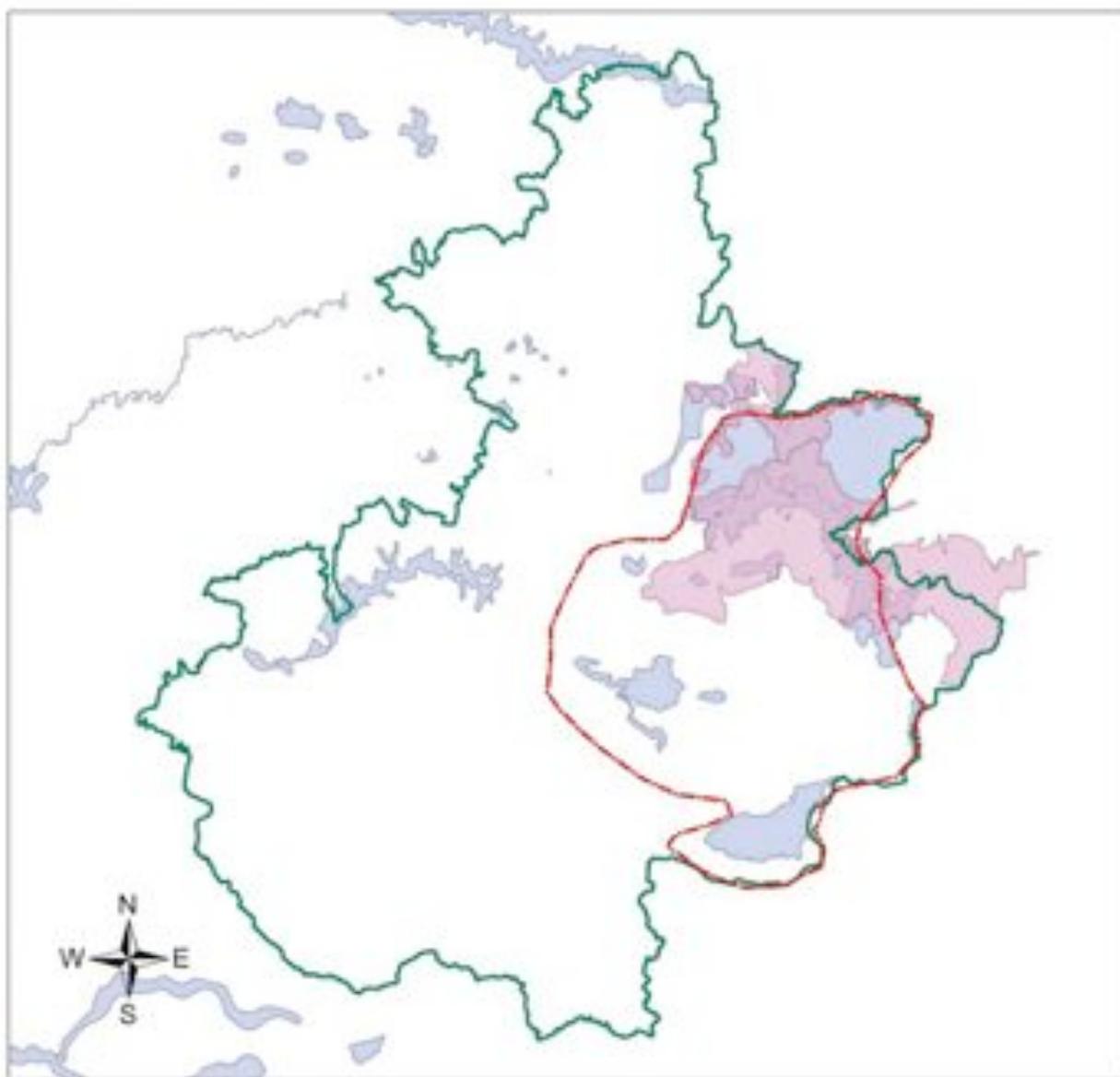
Carte 3 : Entités paysagères du Parc naturel régional des Grands Causses



Légende

-  Territoire test
-  Limite du Parc
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2

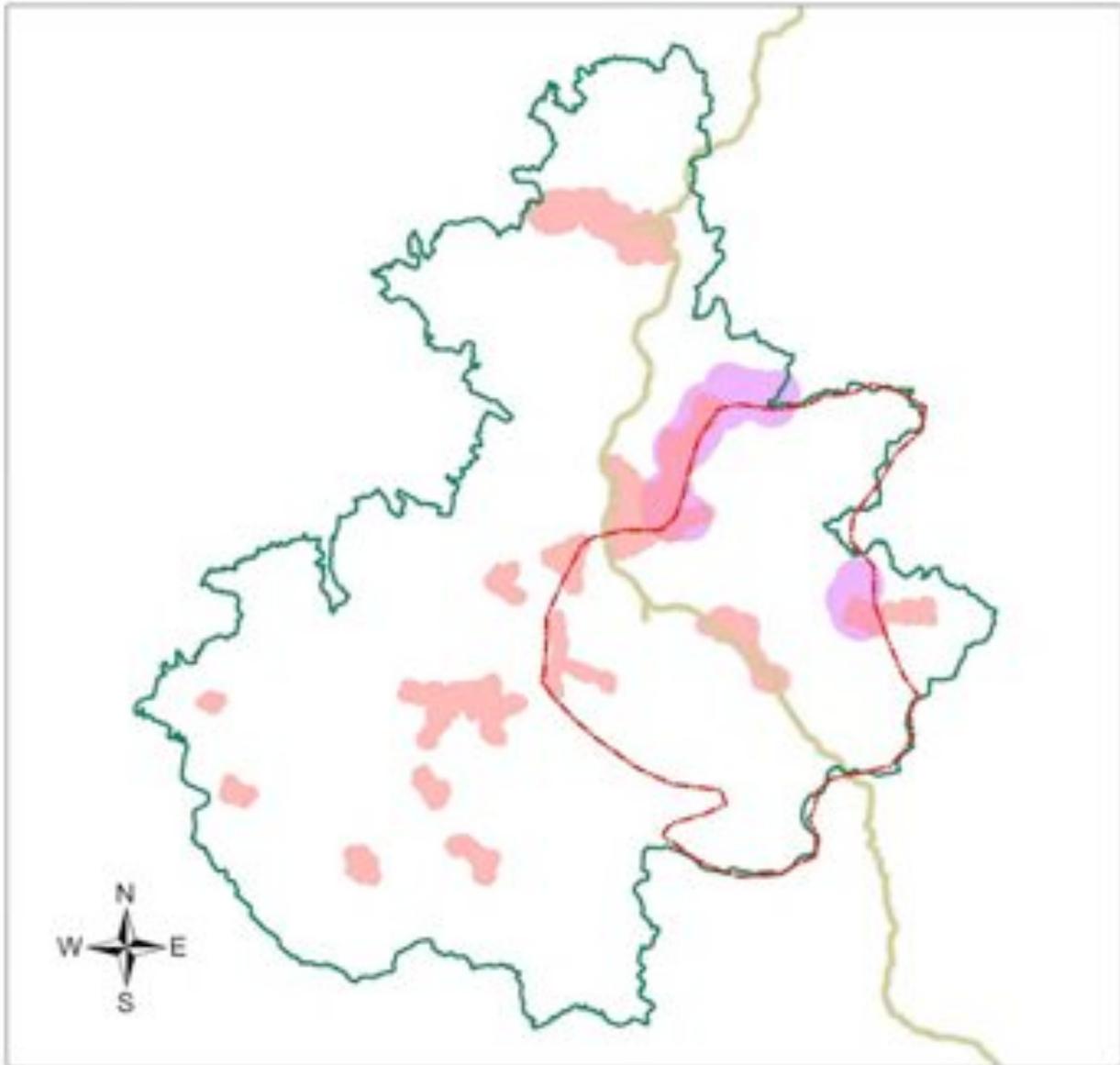
Carte 4 : Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (1^e génération)



Légende

-  Territoire test
-  Limite du Parc
-  ZPS (Directive "Oiseaux")
-  ZSC (Directives "Habitats")

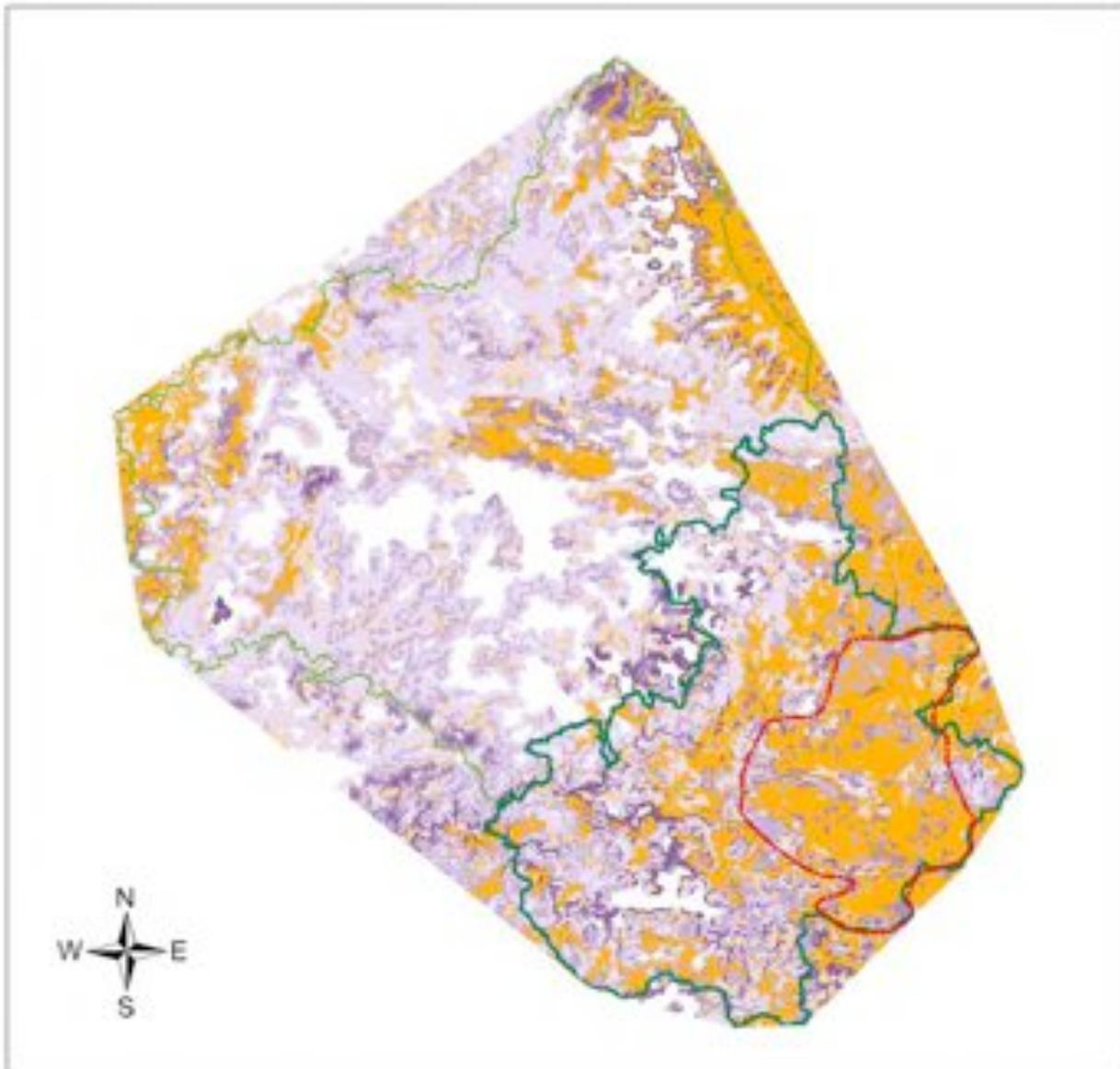
Carte 5 : Sites Natura 2000



Légende

-  Territoire test
-  Limite du Parc
-  A75
-  Zone de pression urbaine
-  Zone de pression touristique

Carte 6 : Zones de pression anthropique autres que agricole ou forestière



Légende



Cartographie © Parc naturel régional des Grands Causses 2010
 Source: BDOrtho® - © IGN 2008 & IPAMAC, CRENAM, Université de Saint-étienne, CEMAGREF, 2010

Résumé

Etats de l'enquête

Définition

A la question « Savez-vous ce qu'est la Trame verte et bleue ? », l'ensemble des personnes interrogées répond connaître « un peu ». Quelques uns avouent tout de même « ne pas connaître du tout » (2/14).

La trame verte et bleue est définie de manière assez générale, comme des « couloirs de circulation entre les espaces (eau-terrestre) », des « espaces charnières », des « corridors écologiques », des « corridors pour faire circuler les espèces entre des zones de protection ».

La notion de « réservoirs de biodiversité » n'est en générale pas citée (il est plutôt fait mention, rarement, des zones protégées ou d'inventaire).

La notion de « maillage » ou « mosaïque » de territoires... « nécessaire pour maintenir une biodiversité importante » a été évoqué une fois.

Les personnes interrogées soulèvent la nécessité de reconnaître la taille pertinente d'analyse de la TVB et donc de définir l'échelle d'analyse. Elles reconnaissent que la trame bleue est globalement mieux connue que la trame verte.

Elles soulèvent a priori des inquiétudes sur la traduction réglementaire de la Trame verte et bleue et certaines personnes s'interrogent sur de possibles contraintes supplémentaires pour les agriculteurs.

Les enjeux agricoles, environnementaux et la trame verte et bleue

Les enjeux agricoles :

Les enjeux évoqués en matière de développement agricole sur les Causses et avant-Causses évoqués sont :

- La maîtrise de l'embroussaillage

Déprise agricole : abandon, perte d'espace utilisé/utilisable...

Développement des ligneux et de la forêt non maîtrisé

= moins de diversité, risques incendie dans les broussailles

- L'autonomie fourragère

Meilleure utilisation de pâturage

Mobilisation des stocks d'herbe (en équivalence de matière sèche) pour mieux résister aux changements climatiques

Sauvegarde du potentiel fourrager

Qualité du fourrage en lien avec la qualité des produits

- L'économie des ressources

Nécessité d'une gestion économe moderne « eco-économie »

- Le partage du territoire :

Multi-usage de l'espace entre vocation touristique/ social/ chasse et le monde agricole

Conflits d'usage de l'espace (moto récréatif, les chevaux qui pâturent pour les brebis)

- La lutte contre l'incendie

Les enjeux naturalistes, environnementaux et patrimoniaux :

Les enjeux évoqués pour le territoire des Causses et des avant-Causses sont :

- La diversité et la typicité des espèces de la faune et de la flore liée aux milieux ouverts

Risque lié aux espèces envahissantes (colonisation du buis, genévrier, pins, herbe de l'ours).

Etouffement entraînant la perte de diversité des graminées, d'insectes, de reptiles, d'oiseaux. = désertification des zones très sèches

Rareté des espèces inféodées aux pelouses

Disparition du Mésobromion (pelouse à grandes graminées) par intensification ou abandon (culture ou embroussaillage rapide respectivement), régression de l'Ononidion (pelouse à petites graminées),

très riche et caractéristique des Causses, peu connu du point de vue de la biodiversité inféodée mais non Directive Habitat !) par enrichissement lent (fermeture).

- Milieu karstique fragile très filtrant/ressource en eau

Zone sensible de filtration rapide : toutes les activités ont des impacts environnementaux

Distinction entre une pollution « ponctuelle » (bâtiments, concentration d'animaux et une pollution « diffuse »

- Aléas climatiques :

Impacts des aléas climatiques : sécheresses estivales de plus en plus dures et des coups de froids tardifs dus à l'altitude. Ces zones à influence méditerranéenne subissent des gelées.

Protection des milieux de la désertification sur les pelouses dolomitiques

Besoin de gestion des pelouses mais pas seulement sur les zones difficiles

- Image identitaire

Paysages renommés typiques d'allure naturelle (évoque les « grands espaces ») mais en réalité historiquement fortement anthropisé

Patrimoine architectural et vernaculaire témoignant du pastoralisme extensif ancien, de la difficulté de l'élevage en écho avec des enjeux contemporains : gain de ressource en herbe (défrichages, la gestion pastorale (jasses, murets, clapas...) et recherche de l'eau (lavognes, citernes, toits citernes...)

- Usages traditionnels

Chasse au petit gibier, champignons (oreillettes)

- Tourisme

Attraction des paysages caractéristique

Tourisme naturaliste (oiseaux, orchidées...)

Patrimoine vecteur de sensibilisation, de communication... Risque de « folklorisation ». Eviter le « pittoresque » le « passéisme »

Analyse de l'occupation des espaces naturels par l'élevage

Les personnes interrogées voient cette pression inégale selon les secteurs mais dans l'ensemble, ils jugent cette pression **faible** (60% des enquêtés) ou **moyenne** (40% des enquêtés) pour les techniciens agricoles comme pour les chargés de mission du Parc. En réalité, il y a le même nombre de brebis qu'au début du siècle, seulement ce qui change c'est le système d'exploitation : « *on les sort moins, on veut qu'elles produisent plus, donc les éleveurs délaissent les espaces pastoraux peu productifs au profit des zones qui le sont plus (cultures, prairies)* ».

La pression pastorale est donc très moyenne et stable. La vitesse de progression du pastoralisme est difficile à évaluer de manière globale.

Le risque est le cercle vicieux : « *moins on va dans ces espaces, plus ils s'appauvrissent* ». La difficulté vient du fait que les animaux ont un fort potentiel ils ont des besoins élevés (génétique) et les emmener pâturer c'est comme faire rouler une formule 1 sur un chemin rural.

Une mauvaise utilisation (surpâturage/sous-pâturage) : la majeure partie des personnes interrogées estime que la pression pastorale est déséquilibrée...

L'estimation de la dynamique de l'usage pastorale est partagée entre « en régression » et « stable ». Certains parlent d'une régression complète alors qu'aujourd'hui, grâce à la sensibilisation à l'extensification, on a une reconquête et une utilisation de moyenne à plutôt forte.

Les personnes enquêtées soulignent l'originalité du système très extensif des causses : système rustique avec un potentiel étant donné qu'il n'y a pas beaucoup de chargement. Les prairies constituent une réserve permettant une certaine résistance des exploitations en cas de coup dur.

Plus en détail, les techniciens pastoralistes précisent que l'utilisation des milieux pastoraux est en régression si l'année est bonne, en progression si une sécheresse a lieu. Tout dépend de l'idée qu'a l'agriculteur de son parcours : « *si pour lui, il est bien utilisé une fois tous les 10 ans ou si il pense que c'est chaque année qu'il faut les utiliser* ».

C. Les autres enjeux à l'échelle du Parc naturel régional

Les personnes enquêtées ont également été interrogées sur les autres enjeux qu'ils identifiaient à l'échelle d'un territoire plus vaste que le territoire test :

- La protection des sols

Problèmes d'érosion sur les Rougiers : fragilité des sols dus à une « sur-mécanisation », fragilité due à la surexploitation (cultures sur des prairies à peine mécanisables). Beaucoup de personnes citent les problèmes d'érosion et l'enjeu de conservation de sols. La perte de sol entraîne une perte de support pour la production fourragère et perturbe les cours d'eau (fines en suspension). La haie et les bandes enherbées sont citées comme des éléments favorisant le maintien des sols, ralentissant les écoulements de surface et favorisant la biodiversité. Les exploitations laitières industrielles n'ont pas assez de potentiel fourrager et qui exploitent les terres en « sur-régime ». Il faut qu'elles produisent tout le temps avec d'importants coûts de production.

Abandon ou intensification des sols en pente : abandon progressif des secteurs peu productifs (Saint-Geniez), avancée de la forêt (Belmont, Montlaur). Abandon des terrasses de vignes (revalorisation pour trufficulture, cultures...), intensification des prairies permanentes en prairies temporaires du mésobromion sur marnes (graminées à grandes feuilles) (perte de biodiversité, érosion)

Les sols humides (Lévezou) sont également cités : « *on a drainé, ça a permis d'améliorer la quantité de fourrage mais disparition des zones tampons, les réservoirs d'eau qui sont propices à la biodiversité. Les exploitations ont grandi, il est difficile d'entretenir les réseaux de drainage (toutes les tourbières retourneront en milieu humide).* »

- Ressource et gestion de l'eau

Protection des périmètres de captage d'eau potable

Développement des retenues d'eau sur le sol qui le permet (combien de personnes ? n'apparaît pas dans les réponses « Parc »)

Autonomie fourragère : peu de productivité

Entretien des cours d'eau (berges, milieux, ripisylve désensablement, dézonnages de Frays)

Stockage de l'eau de pluie (citerne, lavogne)

- Maintien des espaces agricoles et naturels

Baisse des surfaces agricoles alors qu'il y a davantage de population à nourrir

Artificialisation des espaces agricoles et naturels

Problème de désertification et de progression de la forêt

- Développement du tourisme

Maintien des paysages, maintien d'une population permanente, produits vitrine, tourisme à la ferme, agrotourisme...

- Développement de circuits de commercialisation rapide

« Circuits courts » : maraîchage, arboriculture, production fromagère et viande locale

Bilan des outils ou dispositifs mis en œuvre sur les causes et avants causes

Accompagnement des mesures de gestion des pelouses sèches : Article 19

Accompagnement technique des éleveurs, incitation à l'usage des parcours par l'équipement de ces derniers (points d'eau, passages de clôtures, réhabilitation de bergeries éloignées du siège de l'exploitation...)

13 269 ha sous contrat (bilan d'activité 1995-2003)

86 000 € (Région, Etat)

	Les atouts	Les faiblesses	Les améliorations
☺ ++	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Accompagnement</u> des agriculteurs sur les zones agricoles extensives (levée des inquiétudes) - <u>Conviction</u> des agriculteurs - <u>Apprentissage utile</u> au quotidien de l'agriculteur - Contrat administratif est <u>concrétisé avec la rencontre entre un agriculteur et un conseiller</u> : un compromis faisabilité pour 5 ans - Aide selon travail réalisé - Bien financé 85% <p>= Proposer une dynamique pour reconquérir , extensifier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Main d'œuvre agricole faible</u> : utiliser le troupeau adéquat par rapport à la valeur alimentaire - Multiplicité des référents - <u>Peu de pérennité</u> Financement non pérenne (3/4 ans) - <u>Manque de suivi</u> - Gros investissements - Pas d'engagement - Abus, opportunisme <p>Fin des aides -> diminution de la pression</p>	<ul style="list-style-type: none"> = Trouver de la main d'œuvre : continuer à <u>persuader</u> que l'abandon d'une parcelle risque de coûter cher à l'avenir (si remise en pâture) = Un interlocuteur unique à privilégier = Compétences pastorales requise des animateurs, savoir-faire, pluridisciplinarité = Durée de 10 ans = Paiement une fois que 80% du travail est fait* = Un point de suivi, <u>contrôle plus éducatif, plus pédagogique</u>, une évaluation selon contrat

Life (2 programmes 1994-1996, puis 1999-2002) et programme de restauration des pelouses sèches (1998-2000)

Réouverture des milieux : plusieurs tests sur les girobroyage, le débroussaillage

40 exploitations environ

	Les atouts	Les faiblesses	Les améliorations
	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de l'environnement, entrée « biodiversité » - Amélioration de la culture des techniciens, vers une vision partagée PNR/CA - Volontaire - Faire connaître le Parc programme interrégional = échanges d'expériences 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'accompagnement durant les travaux - Pas de plan de gestion - Pas d'engagements - Contrat pour la restauration et pas pour l'entretien - Nécessité d'un programme complémentaire pour faire le lien (financé par la Région) = manque de continuité dans les outils - Gestion administrative et financière lourde - Contrôle sur les aspects financiers et non sur les résultats -> démotivation pour les porteurs 	

Programme expérimental pour la recherche d'une autonomie fourragère :

Recherche de l'autonomie fourragère (suivi durant 3 ans)
 Expérimentation des équipements pastoraux
 Sessions de formation auprès des exploitants
 70 600 € (Région, Europe)

	Les atouts	Les faiblesses	Les améliorations
☺ +	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des agriculteurs - Conviction des agriculteurs - Effet « Vitrine » : détection de leaders = effet « boule de neige » - Clôture : meilleure valorisation des pâturages par les parcs 	<ul style="list-style-type: none"> - Fin de la communication - Budget animation - Cliché que le parcours est temporaire pour les mauvaises années - Investissement important par rapport au gain économique - Manque de confiance 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Pérennité du programme</u> et de l'animation sur 10 ans - En faire sur d'autres thèmes - Développer, faire un bilan et relancer - Gens test

Appui au sylvopastoralisme (2 programmes) :

Aide aux travaux et clôtures en sous-bois
 33 exploitations, 107 ha
 67 360 € (50% État, 50% Région)
 Programme en lien CASDAR sylvopastoralisme, programme ACTA (Institut de l'Élevage)

	Les atouts	Les faiblesses	Les améliorations
☺	<ul style="list-style-type: none"> - Montrer les choses = <u>effet boule de neige</u> - Tout le territoire - Visible - <u>Portage PNR</u> - Organisation en groupe de travail, élaboration du programme par les exploitants concernés 	<ul style="list-style-type: none"> - Beaucoup de forêts privées, de pentes - Vision à court terme - <u>Dureté du travail ingrat dangereux</u> (seul) - Manque de communication - Difficulté pour passer de l'étape expérience à la diffusion - Fin des crédits d'animation - Espacements entre les programmes (en « dents de scie ») - Problème durabilité du programme* - Approche forestière réduite - Uniquement chez des exploitants propriétaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Elargir à tout l'Aveyron - Entrée territoriale PNR - Travail plus collectif (CUMA) - Allier avec filière Bois énergie - Meilleure indemnisation : gain pour la collectivité - Durée plus longue (10 ans) - Bilan et suivi à mettre en place

Diagnostics éco-pastoraux :

Diagnostic de l'exploitation par rapport à l'utilisation des parcours, sur les sites Natura 2000 X diagnostics, soit X exploitations

	Les atouts	Les faiblesses	Les améliorations
☺	<ul style="list-style-type: none"> - Approche individuelle - Approche globale du système - restitution collective/échanges - Prise de conscience - Travail approfondi précis - Précision temps passé - Diagnostic séparé de la mesure financière - « Co-production » - Cf. travaux du groupe « Références » de la CA - Pas lié à un contrat - Volontaire et gratuit 	<ul style="list-style-type: none"> - Individualité - Long, coûteux, - Trop scientifique ou technique - Finalité MAEt : rentrer dans la mesure pécuniaire 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Rendu et travail plus collectif</u> - Développer la confrontation avec d'autres agriculteurs, échanges - <u>Simplifier la méthode</u> (plus de pragmatisme = définition plus claire des critères des parcelles) - Retour des informations - Fiche entretien évaluation mi-parcours pour réorienter le projet

Mesures Agro-Environnementales territorialisées (à partir de 2008) :

Obligation de pâturage (période et charge) sur les sites Natura 2000

30 à 40 exploitations ; 30 ha max. par exploitations ; aide : 230€/ha environ

	Les atouts	Les faiblesses	Les améliorations
⊖	<ul style="list-style-type: none"> - Protection des milieux sensibles, prise en compte des enjeux biodiversité - Négociation locale avec un groupe d'agriculteurs - Utilisation optimale du territoire - Sortir des incohérences du système d'exploitation - Aider à valoriser l'image du territoire - Attractif (rémunération) - =Mesure territorialisée 	<ul style="list-style-type: none"> - Trop fort montant aides - Abus - Pas de gestion globale : plafond 30 ha (230 euros/ha) pour une exploitation moyen de 300 ha - Poids des contraintes administratives (rigidité, complexité) - Crainte de l'engagement = contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure adéquation enjeux/ systèmes d'exploitation - Sensibiliser sur avantages pour la nature (orchidées), efforts réalisés - Focus sur points noirs au lieu de culpabiliser les agriculteurs - Redéfinir objectifs : réorienter en faveur de l'environnement ou simple choix complément financier ? - Conditionnalité des aides sur l'ensemble des surfaces, itinéraire pastoral - durée : 10 ans 2 portes d'entrées : - Aide au changement - Compensation durable

Programme Agriculture et biodiversité (LPO) :

Amélioration la biodiversité dans des exploitations agricoles en collaboration avec 4 réseaux (APABA, FARRE, CIVAM/AVEM, ADASEA) : inventaire et diagnostic, proposition de mesure de gestion pour améliorer la biodiversité au sein de l'exploitation (plantation d'une haie, restauration de mares, laisser une bande enherbée, conserver les murs en pierres sèches, décaler la rampe de traitement de la clôture pour favoriser les plantes messicoles...). 2 exploitations sont concernées sur les Causses.

	Les atouts	Les faiblesses	Les améliorations
?	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des bénévoles / met du lien entre naturalistes et agriculteurs - réponse rapide à des enjeux ponctuels bien identifiés - Intérêt des bandes enherbées = seuils tampons pour les phyto = zone d'épuration -Expériences ponctuelles : Charnier : équarrissage 	<ul style="list-style-type: none"> - Mal expliqué pour les agriculteurs - Pas de prise en compte du système de l'exploitation, méconnaissances du fonctionnement - Très ponctuel - Programme non concerté - Cliché que les avantages < inconvénients (?) 	<p>Reposer les bonnes questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les changements pratiques ? - <u>Quelles incidences durables sur l'exploitation ?</u> - Définir un programme plus ambitieux à l'échelle d'un territoire (moyens ?)

Observatoire régional des pelouses sèches du Sud du massif central (GIE des ADASEA de M.-P.) :

Suivi de la flore, acquisition de référence en matière de gestion pastorale

5 exploitations suivies dans le Sud-Aveyron (8 en Aveyron)

Restitution auprès des agriculteurs : 1 journée à Cornus + 1 journée AFP sur les aléas climatiques + 1 session de restitution/an regroupée par petits secteurs à destination des éleveurs suivis et ouverture au voisinage.

	Les atouts	Les faiblesses	Les améliorations
?	<ul style="list-style-type: none"> - Projet à l'échelle régional - Diversité des point-de-vue, diagnostic partagé (naturalistes/pastoralistes/éleveurs) - Analyse à la parcelle - Prise en compte de la réalité économique de l'exploitation = pas de scénario idéal, adaptation à la faisabilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Démarche trop technicienne - Période défavorable (sécheresses 2003-2004), autre priorité des éleveurs - Peu de communication - Ponctuelle 	<p>Mieux globaliser</p>

Défi 'Esperelle' :

Bilan des fumures (organiques et minérales), bilan/formation pour la gestion des cuve de produits phytosanitaires, accompagnement des éleveurs par rapport à leurs pratiques
30 exploitations

	Les atouts	Les faiblesses	Les améliorations
☺	<ul style="list-style-type: none"> - Opportunité pour les agriculteurs de se mettre aux normes avec des aides sans être dans la zone vulnérable avec pourtant une obligation d'être aux normes - <u>Protection de captage, ressource en eau</u> - <u>Formule complète (diagnostic-aides-actions)</u> Bonne participation (20 sur 30 exploitants) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mentalités : fumier = déchets - Pas de vision de l'intérêt = pas de remise en question de leurs pratiques - Déconnecté du projet d'exploitation - Sentiment de contrainte pour l'agriculture (périmètres) - Long lancement / calage individuel et financement - Difficulté pour faire venir en formation - Grande surface (tout le bassin versant) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux expliquer aux agriculteurs où est le problème (baisse sources), plus d'animation pour convaincre, accompagnement/suivi

Programme Clim'fourrel :

Programme d'équipements pastoraux (appel à projet DATAR Massif-central) :
Les questions de baisse de l'autonomie fourragère avec l'évolution climatique, des variétés et des pratiques, le pastoralisme et les ressources en eau sur place, le recu et l'anticipation.
90 exploitants à la présentation
28 agriculteurs en essai
100 en formation

	Les atouts	Les faiblesses	Les améliorations
☺	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation pour trouver nouvel équilibre fourrager - Construction à partir du besoin des agriculteurs = échanges - <u>Pas de mesure aidée</u> : - Démarche collective et bénévole - Appui de la <u>Recherche</u> =Vrai projet de développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Problème des résistances pratiques (maïs > sorgho) - Manque de moyens précis scientifiques (références) - Observations et non statistiques - Trouver des plantes adéquates aux prédictions de changement climatique (quantité et capacité) - Manque de temps - Manque de précisions (concentration sur quelques parcelles avec des références) - Manque de données climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi local à confirmer - Plus de moyens d'expertise et d'expérimentation

Programme d'équipements pastoraux (appel à projet DATAR Massif Central)

	Les atouts	Les faiblesses	Les améliorations
	- Volontaires	- Aspect opportunité (financement) - <u>Ne correspond pas à un projet de territoire</u> - Pas au moment opportun (délai) - <u>Procédure appel à projet</u> (calendrier trop court pour mobiliser sur un projet de territoire)	Avoir travaillé en amont pour recenser les besoins, les volontaires

Référents du paysage

Les référents du Paysages sont un dispositif expérimental destiné aux communes pour l'élaboration de leur document d'urbanisme. Ces documents d'information visent à décliner et expliquer les engagements de la Charte du Parc naturel régional

	Les atouts	Les faiblesses	Les améliorations
	- Affiche les enjeux de conservation des pelouses sèches - Cadre pour la commune	- Entrée non-agricole - Ne permet pas la gestion	- Intégrer la nécessité de protéger les terres agricoles - Meilleure visibilité, communication

Autres dispositifs similaires ou concourants aux mêmes objectifs cités lors des entretiens

FGER Fonds de Gestion de l'espace rural (1995)

Objectif : gérer l'érosion dans les Rougiers (expériences à Verrières, Montlaur).

Programme de plantation d'arbustes, de luzerne de trèfles souterrains, essai pendant trois ans puis courte rotation

Nb. exploitations : 300 exploitations

PAT berges (contrats de rivières) Rance / Sorgue Dourdou

Objectif : Répondre aux pollutions diffuses, suite traitement filtre à sable

SAGE Tarn Amont

Objectif : Gestion quantitative irrigation Bassin versant Tarn (mesures prises)

Problème de communication : les agriculteurs ne savent pas que ça existe

Démarche AVEM (association des vétérinaires Millavois)

Objectif : Groupement éleveurs adhérents (INRA) Sélections d'espèces locales

Nb. exploitations : 30 éleveurs qui sèment des espèces locales (sain-foin, luzerne de pays)

Protection de captage (Larzac)

Objectifs : périmètres de protection pour la ressource en eau (écoulement des eaux)

Nb. exploitations : 304 captages en vue d'être traités (public)

Evolution : étendre à tous les captages privés, syndicats d'eau

Programme d'insertion environnementale des bâtiments

Objectifs : mise en place de haies brise-vent (protection des bâtiments, lutte contre l'humidité...) récupération des eaux de pluie

Opération « Eaux blanches »

Objectifs : mise en place de système de traitement des « eaux blanches », agrément du dispositif filtre à sable. Travail avec le LEGTA d'Albi pour améliorer le dispositif, mise en place d'une structure de contrôle et de suivi des dispositifs

Nb. exploitations : 100

+ : Obtention de l'agrément du dispositif, mise au norme des exploitations (obligation légale)

- : Ne peut prendre le lait pur, nécessite un entretien, pas de suivi

Analyse des dispositifs (points forts/points faibles)

Sur la base des entretiens, nous pouvons identifier globalement les points forts et les points faibles des dispositifs. Ces dispositifs sont de nature différente. Nous avons pu identifier 4 types d'intervention :

- Aides financières (Art. 19, MAEt, aides au sylvopastoralisme...)
- Aides techniques (clôtures, passages, point d'eau, etc.)
- Accompagnement, formations (diagnostics éco-pastoraux, diagnostic sylvopastoraux individuels, rencontres entre exploitants)
- Expérimentation, recherche (réseau d'exploitations tests, sites « vitrines »...)

Les points forts

- L'accompagnement et les conseils techniques aux éleveurs en amont
- Un compromis entre objectifs de conservation et faisabilité, approche globale de l'exploitation, co-construction
- Les besoins, la conviction de l'éleveur
- L'entrée « biodiversité » des dispositifs
- La sensibilisation des éleveurs, l'effet « boule de neige »
- L'approche ou le diagnostic individuel
- Les groupes de travail, les échanges entre éleveurs...
- Un diagnostic, des propositions... détachée de la mesure financière
- L'identification des incohérences dans le système d'exploitation
- La gratuité du conseil
- L'approche territoriale (adéquation aux enjeux locaux)
- Une aide pour la mise en conformité (réglementation)

Les points faibles

- Nombreux référents techniques
- Des aides limitées dans le temps (maximum 5 ans)
- La discontinuité des programmes, dispositifs...
- L'absence de plan de gestion, d'itinéraires globaux...
- Peu d'exigences sur les résultats obtenus
- Le contrôle sur des aspects financiers des dispositifs (donc pour le porteur de projet)
- La gestion administrative et financière des dispositifs
- Une trop faible communication des résultats
- Des mesures trop ponctuelles, trop localisées...
- Une animation et un accompagnement technique coûteux
- Un montant des aides trop important
- L'appréhension des éleveurs sur les contrôles
- La déconnexion des dispositifs par rapport à un projet de territoire

Opportunités et freins à la mise en œuvre de la TVB

Les personnes enquêtées ont été interrogées librement (question ouverte) sur les facteurs qui permis l'émergence de ces outils. Compte-tenu de ces outils ont plutôt été jugés efficaces, les même facteurs pourront jouer lors de la mise en place d'un dispositif Trame verte et bleue.

Les facteurs ou les opportunités qui ont favorisé la mise en place des dispositifs

- Le travail réalisé en amont, sensibilisation... - Responsabilisation des acteurs concernés
- Financements disponibles (Région, Etat, Europe...)
- Information et restauration concomitante des patrimoines architecturaux et vernaculaires (lien avec un projet de territoire)
- Formation des techniciens, des agriculteurs (ouverture, changement des mentalités : extensif, « bon agriculteur »)
- Animation efficace et vigilante
- Conviction sur le terrain, volontariat
- Continuité des mesures (art. 19)
- Besoin local, expression de la réponse à un besoin
- Adaptation : Problématique juste = répond au besoin
- Relancer les acteurs
- Savoir conclure, faire un bilan des objectifs initiaux pour ne pas finir le programme « *en eau de boudin* »
- Disponibilité pour « Etre à l'écoute de la nature » et éviter de reproduire automatismes
- Motivation des élus agricoles, conviction des acteurs
- Réglementation sanitaire, protection de la ressource en eau (ressource en eau)

Les facteurs limitants (freins, menaces...)

- Manque de références (au début), non garantie des résultats
- Développement économique, constructions (traduction PLU/SCOT)
- Manque croissant de temps/main d'œuvre disponible (agrandissement des exploitations)
- Décroissance de la population agricole
- Durée des dispositifs/ financements/animation
- PAC répartition inégale
- Mesures nationales : catalogue
- Ephémères financements
- Investissement productivistes pour intensification agricole passée à rentabiliser
- Mentalités productivistes, sur-exploitation
- Financement des équipements pastoraux pas toujours possible
- Conflit potentiel (clôtures des chasses privées)
- Déséquilibre urbain/rural, résidents « consommateur » = nécessité d'éducation, de responsabilisation...

Conclusion des entretiens : les solutions, les souhaits, les attentes...

Solutions juridiques :

- dans le Code de l'Urbanisme, mieux définir et caractériser les notions telles que les termes « qualité des paysages », « teintes criardes »... Il en va de même pour la TVB.

Solutions techniques

- Compléter la connaissance sur les espèces et les milieux, sur le lien entre pratiques et espaces...
- Développer des dispositifs d'aide pérenne au pastoralisme (soutenir les élevages extensifs, favoriser les « bonnes pratiques » pastorales...) avec un fort appui technique
- Développer les dispositifs avec une approche globale de l'exploitation intégrant l'aspect économique et énergétique
- Mise en place du suivi/évaluation des dispositifs sur le moyen-long terme (10 ans)

- Développer la formation des techniciens ou entreprises d'accompagnement pour (re)créer des savoir-faire adaptés au contexte actuel, partage de la connaissance : manque de moyens humains, installation des équipements pastoraux
- Afficher un réel objectif « biodiversité »
- Favoriser les passerelles entre les filières (ex. bois énergie pour le buis)

Solutions globales

La TVB apparaît comme l'occasion de synchroniser les dispositifs. Les personnes questionnées proposent différentes pistes de travail :

- Souhait d'une politique globale pour soutenir une agriculture sur ce territoire difficile : aides, système d'une exploitation pour maintenir agriculture extensive, maintien des prix de vente (prix très bas de vente des produits dans le commerce)
- Maintien d'une agriculture raisonnée : entretien par les animaux de l'espace. Si l'activité agricole disparaît, la biodiversité s'appauvrit
- Réfléchir et globaliser les systèmes d'exploitation (solution d'aller moins loin faire pâturer)
- Communiquer et sensibiliser : l'agriculture est liée au paysage et à l'environnement.
- Faire le lien entre l'activité économique et le paysage

De manière générale, les personnes interrogées soulignent l'importance d'inscrire un dispositif TVB dans le cadre du développement territorial (diagnostic partagé, priorisation des zones/connectivités à conserver, objectifs communs, projet de territoire). Il est ainsi possible dépasser les limites administratives dans les programmes de développement (lien avec l'Hérault, le Gard, la Lozère...). Il est nécessaire également d'avoir une approche géographique (pays, massif, territoire...) pour s'affranchir des « obstacles » politiques. Les PNR, les SCOT ou les PLU intercommunaux semblent des bonnes échelles pour une telle approche.

Résultats de la réunion de restitution

Lors de la réunion, de nombreuses questions ont été soulevées : « *Est-ce que l'outil trame verte et bleue est bien l'outil adéquat ?* ». La question de la biodiversité est très complexe et l'outil TVB ne pourra pas tout régler. Par ailleurs, la question du garant a été soulevée. « *Qui élaborera les schémas TVB ?* », « *Qui en sera garant ?* », « *Qui les fera appliquer ? Et avec quels moyens ?* »...

Parmi les représentants du monde agricole on note une forte appréhension face à un nouveau dispositif perçu *a priori* comme contraignant ou, comme du contractuel pouvant devenir réglementaire. L'exemple de Natura 2000 parfois cité en exemple, peu être perçu, dans le monde agricole, plutôt comme un contre exemple.

L'ensemble des personnes présentes semblent toutefois s'accorder sur le fait que la TVB doit être un outil de contrôle et de régulation de l'urbanisme. Il est nécessaire de préserver les espaces agricoles et naturels.

L'ensemble des participants approuvent d'ailleurs cette vision et affirment que serait préférable une orientation « TVB urbanistique » pour préciser la gestion économe de l'espace, déjà présente dans la loi montagne notamment. Chaque commune au niveau de l'urbanisme devra prendre en compte la TVB dans un souci d'économie d'espace (gaspillage foncier agricole dans des projets de zones économiques par exemple).

La trame doit découler du territoire local et non du niveau national avec une méthodologie du bas vers le haut. Le local doit construire le projet TVB avec une implication et un accord des populations locales.

Enfin, la trame verte et bleue doit être souple et s'adapter aux différentes échelles et conforter les bonnes pratiques.

(cf. compte-rendu de la réunion du 21 juin 2010 en annexe).

Conclusion

Avertissement :. Compte-tenu du délai restreint pour cette enquête, nous n'avons pu approfondir et compléter l'analyse de faisabilité d'une Trame verte et bleue dans les espaces agricoles : cette conclusion provisoire mérite donc d'être complétée et aménagée au fur-et-à-mesure de la concertation et des rencontres avec les acteurs de terrain.

Il nous semble important de poursuivre les efforts de sensibilisation aux enjeux de conservation de la biodiversité, de préservation des milieux patrimoniaux et de poursuivre, développer et améliorer les dispositifs de soutien au pastoralisme.

Avec la reconnaissance AOC du Roquefort et la recherche de l'équilibre économique des exploitations, notamment après la seconde guerre mondiale, les agriculteurs qui restent effectuent rapidement leur reconversion à la production de lait. La reconversion implique alors des techniques nouvelles, une amélioration de la nourriture et une révision des assolements... La taille croissante des troupeaux et des rendements, la réduction de la main d'œuvre nécessitent une mécanisation importante et la rationalisation des itinéraires techniques. Le faible coût des carburants et des compléments animaux, le développement des aides agricoles... accompagnent cette mutation. Les exploitations sont donc passées sur un mode de gestion du pâturage (stock sur pied) à la gestion du stock (fourrage). La conséquence visible de ces changements est une modification durable des paysages qui se « referment » et perdent leur allure steppique.

L'enjeu de conservation des « pelouses sèches » est sans doute un des enjeux de conservation de la biodiversité prioritaire pour le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses. Les enjeux naturalistes de ces milieux ont été assez précocement identifiés.

Dès sa création, le Parc a misé sur une coopération avec le monde agricole. Les programmes de restauration des pelouses sèches ont été, dès l'origine, associés à la problématique pastorale. Malgré ces efforts, les politiques en faveur du pastoralisme n'ont pas permis de stopper le processus d'embroussaillage, y compris dans les zones les mieux préservées (sites Natura 2000).

Comme les espaces ouverts, même en site Natura 2000, sont menacés, les espaces intermédiaires le sont d'autant plus. En effet, ils sont d'autant plus sensibles à la fragmentation que ces espaces sont plus restreints. En effet, les sites Natura 2000 sont désignés car ce sont généralement des espaces représentatifs, non fragmentés (en bon état de conservation) et de taille importante. Les espaces plus petits, parfois déjà altérés (fermeture importante du milieu) sont plus sensibles à la fermeture du milieu : proximité de la forêt, foyer de colonisation de résineux (bosquets), sous-pâturage, abandon...

Du point de vue de la fonctionnalité des écosystèmes ouverts, cela entraîne, par la fermeture de ces espaces intermédiaires, la réduction des échanges entre les populations d'une même espèce au travers des Causses. Les populations qui resteraient fonctionnelles dans les réservoirs de biodiversité que représentent les sites Natura 2000 par exemple, verraient leur capacité d'échange génétique restreinte, ce qui pourrait entraîner un appauvrissement des populations y compris dans ces réservoirs (même si les milieux restaient, qualitativement, en bon état). Par conséquent, les mesures de conservation sur les sites Natura 2000 ne peuvent suffire au maintien des populations animales et végétales typiques des pelouses caussenardes : **il semble nécessaire de maintenir une trame de milieux ouverts sur l'ensemble du territoire.**

Aujourd'hui, le prix du fioul, les changements climatiques concrétisés par des épisodes récents de sécheresse, les réflexions européennes sur la politique agricole commune poussent certains éleveurs à repenser leur système d'exploitation et tendent à se réorienter vers un système plus pastoral qui leur permet de multiplier les sources de nourriture et les réserves (fourrage, prairie de fauche, parcours ouverts, parcours boisés...) : **nous proposons un meilleur accompagnement du redéploiement pastoral sur les espaces naturels pour assurer l'autonomie fourragère des exploitations.**

Ces considérations, ainsi que l'évaluation des dispositifs de soutien au pastoralisme ou de conservation des pelouses sèches nous amèneraient à plutôt proposer des dispositifs agricoles de conservation de la Trame verte

et bleue qui intègrent l'enjeu « *pelouses sèches et prairies permanentes* » sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses.

Ces dispositifs doivent s'appuyer sur une approche territoriale (le projet de territoire porté par le Parc) en association étroite avec le monde agricole dans le cadre d'une approche globale de l'économie de l'exploitation, mais avec une entrée biodiversité clairement affichée et reposant sur la base du volontariat. La contractualisation possible doit être précédée d'un diagnostic d'exploitation (orienté sur la thématique pastorale) avec des objectifs chiffrés et évaluables. Ces dispositifs doivent, dans la mesure du possible s'inscrire dans la durée (6 à 10 ans) et reposer sur la conviction des exploitants. Le dialogue doit donc être intense et permanent (ce qui implique une forte implication des techniciens et des structures d'accompagnement). Cette disposition permettrait de s'affranchir du côté répressif car la motivation des éleveurs serait la plus efficace garantie des résultats. L'accompagnement des éleveurs pourrait prendre la forme d'une cellule d'assistance technique à l'image des « réseaux sagnes » pour la gestion des zones humides. Les mesures financières incitatives à l'hectare sont plutôt à éviter ; les MAEt, ou toute autre mesure contractuelle, pourraient être adaptées pour être contractualisées sur un mode de fonctionnement ou un itinéraire technique global, prenant en compte l'économie de l'exploitation et la gestion économe des énergies et plus globalement des ressources.

Remerciements :

Nous remercions les personnes (par ordre alphabétique) qui ont été interrogées ou ont participé aux réunions :

Marie-Dominique Albinet (CAUE 12)
Isabelle Augé (PNR Grands Causses)
Didier Aussibal (PNR Grands Causses)
Guy Bernat (ADASEA 12)
Myriam Berthomieu (CDASA)
Serge Bouteiller (DDT/SEB)
Gérard Briane (AMBA)
Annette Cigal (CA 12)
Thierry Constantin (FDSEA 12)
Daniel Costes (DDT SATUL)
Laurent Danneville (PNR Grands Causses)
Benoît Delmas (CA 12)
Pierre Dufay (CA 12)
François Giacobbi (CA 12)
Gérard Guérin (Institut de l'Élevage)
Sophie Hugonnenc (Arbres paysages 12)
Jean-Luc Laurès (ONEMA 12)
Patrice Lemoux (CA12)
Bernard Michel (CA 12)
Raphaël Néouze (LPO Grands Causses)
Stéphane Serieye (CRPF 12)
Joël Thomas (CDASA)

Annexe 1 : Compte-rendu de la réunion du 21 juin 2010 à Rodez

Personnes présentes

Marie-Dominique Albinet (CAUE)
Guy Bernat (ADASEA 12)
Serge Bouteiller (DDT/SEB)
Gérard Briane (AMBA)
Thierry Constantin (FDSEA 12)
Daniel Costes (DDT/SATUL)
Jean-Luc Laurès (ONEMA)
Sophie Hugonnenc (Arbres paysages 12)
Stéphane Serieye (CRPF 12)
Raphael Neouze (LPO Grands Causses)
Rodolphe Liozon (LPO Aveyron)

Animation

Anaïs Besson (Chambre Agriculture)
Jérôme Bussière (PNR Grands Causses)

Personnes excusées

Catherine Adnet (Agence de l'eau)
Jean Couderc (FDPPMA 12)
Marie-Hélène Julhes (CPIE du Rouergue)
Patrice Lemoux (Chambre Agriculture)
Frédérique Nègre (PNR Grands Causses)
Anthony Rouxel (CG 12)

Résumé des interventions :

M. Jérôme Bussière (PNR) introduit la réunion et propose un tour de table pour présenter les différents acteurs. Il présente l'objet de l'enquête et les différents résultats de premiers entretiens (cf. diaporama ci-joint).

Cette enquête s'insère dans le cadre de la concertation que lance le PNR des Grands Causses sur le territoire. Elle s'insère également dans le cadre de l'appel à projet « Appui à la mise en œuvre de la trame verte et bleue en milieu agricole », financée par le MAAP, en lien avec le MEEDDM, et auquel a répondu la Fédération des PNR de France avec l'APCA. Sur le territoire des causses et des avant-causses le projet est mené en partenariat avec le PNR des Grands Causses et la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron. Il vise notamment à identifier les différents outils disponibles à mobiliser pour la mise en œuvre des trames vertes et bleues sur les espaces agricoles.

La présente enquête a pour but d'identifier les facteurs, les questionnements, les freins, les leviers relevés par les animateurs du territoire et les conseillers agricoles pour mettre en œuvre la trame verte et bleue sur les milieux pastoraux (pelouses caussenardes et prairies permanentes).

Contexte général

M. Guy Bernat (ADASEA) demande si le Grenelle ne risquerait pas de « passer à la trappe ». Il interpelle les agents de l'Etat pour savoir qui va piloter la trame verte et bleue et comment (pilotage ensemble de la composante verte et bleue).

M. Daniel Costes et M. Serge Bouteiller (DDT) rappellent que des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) doivent être faits pour 2012. L'Etat, la région avec les DREAL vont piloter ces schémas. Le projet de loi du Grenelle 2 devrait être finalisé le 28 juin 2010. Les documents d'urbanisme et les plans climats territoriaux devraient « prendre en compte » ces trames vertes et bleues. L'horizon 2012 est très proche et les travaux viennent à peine de commencer.

Pour la trame bleue, M. Bernat s'interroge : l'agence de l'eau va-t-elle piloter ? De nombreux travaux réglementaires ont déjà été entrepris, comme le SDAGE, va-t-il falloir tout recommencer ?

M. Jean-Luc Laurès (ONEMA) explique qu'une liste des cours d'eau va être adressée aux préfets avec un classement en trois types (« bon état », « réserve biologique » et « intérêt pour les grands migrateurs »). Des choix devront être faits entre des intérêts biologiques ou énergétiques (hydroélectrique notamment).

M. Bernat affirme que la question initiale avant la mise en place de la trame verte et bleue devrait être celle de la base de données. Il faudrait une base de données publique et non une multitude de données TVB différentes, créées par une foule de bureaux d'étude. Cela permettrait de faciliter une compilation des données.

Présentation des enjeux issus de l'enquête interne TVB

M. Stéphane Serieye (CRPF) indique que la question de la forêt est peu présente dans la présentation de la TVB qui a été faite. Il faudrait pourtant réfléchir à différents types de gestions adaptés au contexte forestier (embroussaillage des pins sylvestres / exploitation bois de chauffage). Que veut-on faire avec les exploitations forestières ? Comment combiner forêt et agriculture pour aider les gens qui vivent de la forêt ?

Gérard Briane (AMBA) ajoute que la colonisation naturelle de la végétation a toujours existé. Le buis a failli disparaître au XIX^{ème} siècle. Aujourd'hui, la forêt continue d'avancer. Même le sylvopastoralisme ne sera pas suffisant. Il ne faut pas essayer de recréer des pelouses.

Il ne faut plus parler de « reconquête », puisque de toute façon la forêt progresse.

Quels sont les besoins des 350 agriculteurs ? Si leurs besoins sont satisfaits, que faire avec les délaissés qui ne sont pas pâturés ? Quels statuts pour ces délaissés ?

Il s'agirait de souligner le thème des « écotones », la trame doit prendre en compte la mosaïque des milieux, les interrelations, les complémentarités, la synergie entre eux. Mme Catherine Albinet (CAUE) souligne que le territoire choisi comporte 2 dynamiques : causses et avants causses : les enjeux sont différents, ils nécessitent donc des outils distincts.

Expression des craintes ressenties pour la mise en œuvre de la TVB

La crainte principale est celle de la **représentation graphique** de la TVB. M. Bernat craint que la TVB ne condamne les gens en faisant des cartes des zonages contraignantes opposables aux tiers : « *Le grenelle 2 risque de nous imposer des contraintes nouvelles sur une carte. (cf. « arsenal répressif » des milieux humides)* ». M. Bernat explique le problème de l'engagement contractuel, après qu'une zone ait été reconnue, entraîne ensuite un blocage pour revenir en arrière. Il craint donc une « réglementarisation » par la suite des parcelles contractualisées librement.

Il exprime également la crainte des contraintes imposées aux agriculteurs : « *Les agriculteurs ne veulent pas de contraintes supplémentaires qui remettent en cause leur système d'exploitation (par ex. l'interdiction de l'entretien des drains)* ». Il ajoute : « *Si on laisse faire, on va laisser rassembler les zones N2000 entre elles avec de longs corridors* ».

Identification des freins à la mise en œuvre de la TVB :

Les discussions font apparaître un certain nombre d'obstacle à la mise en œuvre d'une nouvelle politique de protection de la nature. Ont été cités :

- Les régimes réglementaires tels que le régime forestier qui fixe la végétation à l'état de forêt avec des contraintes de gestion.
- Le régime des pelouses
- L'impact du prix du foncières (variation de 4 000 à 10 000 € par hectare la terre agricole)
- La représentation graphique
- Le passage du contractuel au réglementaire
- La population agricole en baisse
- Des aides financières plus limitées

Opportunités pour la mise en œuvre de la TVB

Les différentes personnes présentes s'accordent toutefois sur les différentes occasions pour la mise en œuvre d'une politique de mise en œuvre de la TVB :

- Des outils viables et déjà expérimentés
- Une population d'exploitants agricoles jeunes (moyenne 45 ans)
- La réponse aux attentes des besoins et populations locales
- La construction d'un projet TVB cohérent avec le territoire (enjeux / objectifs / actions)

Les outils pour la mise en œuvre de la TVB

La liste des outils est discutée par les intervenants :

- Les outils contractuels nécessitent un fort accompagnement
- « Si la TVB vient d'en haut, la cartographie sera sans accompagnement. »
- L'exonération de la TFNEB va être faite volontairement par les exploitants ?
- La THVE (Terre à Haute Valeur Environnementale) est expérimentée dans le département du Tarn. Cela est intéressant si ce classement est en lien avec une production biologique, c'est une manière de labelliser la qualité de la terre : « *Si c'est incitatif, la THVE peut marcher ; si c'est seulement réglementaire, c'est une catastrophe annoncée !* ». (Il se pose la question de l'achat et la revente des ces terre ? Il y a peu de chance que les agriculteurs supportent un surcoût. Les collectivités seront-elles en capacité de les acquérir ?

Les points forts des outils

Les points forts des outils relevé durant les entretiens et présentés ici sont discutés :

- Importance de la dimension locale : (animation, concertation)
M. Bouteiller (DDT) souligne que l'intérêt est la concertation à l'échelon local : « *La méthodologie ressemblant à Natura 2000 est une bonne idée. Ce n'est pas la DDT qui interviendra, ce sont les communes.* »
- Des mesures incitatives et volontaires : (MAE, formations, etc.) :
M. Bernat évoque la nécessité d'une contrepartie pour l'entretien du territoire : « *L'éco-conditionnalité des aides a changé beaucoup de choses et la contractualisation n'est plus une simple incitation. Qui financera ? Avant c'était « la carotte sans le bâton », maintenant on se dirige vers du contrôle et de la répression : Les aides financières à l'agriculture sont terminées, hormis dans les zones Natura 2000 ; il y en a beaucoup sur le territoire des grands causses. Pourtant, une seule partie (10 000 ha) des 30 000 ha serait reconduite.* »

Les points faibles des outils

- Les points faibles des outils sont discutés :
- Les actions pilotes ont des résultats infimes
- Le niveau des décisions (région, européen)
- L'appréhension des contrôles : les exploitants préservent des paysages, on leur a proposé une indemnité, aujourd'hui, cela est source de contrôles et rapporte peu.
- La satisfaction du nombre de références (au niveau du pastoralisme).
- La pression urbaine est inégale : absente sur les causses et forte sur les agglomérations (Millau, La Cavalerie) et la vallée du Tarn
- Le manque de lisibilité de la TVB : M. Serieye (CRPF) remarque : « *La trame est encore très floue : comment va-t-elle être créée ? Qui sera associé ? Le monde forestier ? Il faudrait également parler de la trame aérienne, l'éolien doit faire partie du volet paysage.* »
- La précocité de la mise en œuvre de la Trame : elle intervient avant d'avoir résolu certaines difficultés agricoles.

M. Bernat souligne que les charges dans les exploitations du Sud Aveyron ne sont pas si élevées (cf. diaporama). Il estime que les « charges » sont réduites pour l'exploitation. Il cite à titre d'exemple 750 km de clôtures réalisés par l'ADASEA dans le cadre d'un programme concerté avec AFP et l'Administration (fonds RATM).

Conclusions :

Des questions se posent : « *Est-ce que l'outil trame verte et bleue est bien l'outil adéquat ?* ». On veut tout résoudre avec ce débat de la trame verte et bleue, la question de la biodiversité est très complexe et les trames ne vont pas tout régler.

La TVB est un outil nouveau avec la notion nouvelle de « continuité » qui peut permettre une certaine régulation. Qui interviendra en termes de régulation ? Les collectivités, les agriculteurs ?

Deux directions peut prendre un politique TVB :

→ **Ambition urbaniste** : accord pour ne pas tout urbaniser et laisser des espaces verts.

→ **Ambition environnementaliste** : basée sur un engagement agricole contractuel « réversible », identique à Natura 2000.

L'ensemble des participants acquiescent cette vision et affirment qu'il serait préférable d'une orientation « TVB urbanistique » pour **afficher la gestion économe de l'espace**, déjà présente dans la loi montagne notamment. Chaque commune au niveau de l'urbanisme devra prendre en compte la TVB dans un souci d'économie d'espace (gaspillage foncier agricole dans des projets de zones économiques par exemple).

A l'issue de la réunion les personnes présentes formulent quelques préconisations :

- 1. La trame ne doit pas devenir un espace contraignant.** M. Contastin (FDSEA) : « *Il faut inciter les gens plutôt que de les réprimer* ». Les agriculteurs travaillent quotidiennement dans leur exploitation : il faut éviter l'empilement des contraintes, notamment environnementales estiment les représentant du monde agricoles. M. Constantin (FDSEA) : « *Si la trame n'est qu'un doublon de Natura 2000, on a une superposition excessive des contraintes réglementaires. La zone vulnérable (décidée à Toulouse) est déjà quasi inapplicable.* ». Il ajoute : « *Le maintien de la biodiversité dépend des activités de l'homme. On veut souvent figer les choses mais les activités de l'homme évoluent.* »
- 2. La trame doit découler du territoire local et non du niveau national** avec une méthodologie du bas vers le haut. Le local doit construire le projet TVB. M. Contastin (FDSEA) propose d'élargir la concertation et de rencontrer localement les habitants pour savoir ce qu'ils pensent de la TVB. « *Ce qu'il faut avant tout c'est aider les 350 exploitations à rester sur place (+ installations) dans le contexte socio-économique difficile. (crise ovins viande)* ». Guy Bernat (ADASEA) précise : « *La mise en place de la trame verte et bleue doit être mise en place avec le monde agricole, en concertation avec une formation sur la biodiversité, une concertation de la population locale.* » Rodolphe Liozon (Délégation LPO de l'Aveyron) ajoute : « *La méthodologie de Natura 2000 est bonne : identification locale avec enjeux/objectifs avec des indicateurs. Il ne faut pas de décisions administratives.* » Raphaël Neouze (LPO Grand Causses) complète : « *La trame verte existe déjà, il faut faire ressortir ce qui marche bien et ne pas réinventer de nouvelles démarches.* »
- 3. La trame verte et bleue doit être souple et s'adapter aux différentes échelles.** Mme Sophie Hugonnenc (Arbres Haies Paysages 12) rappelle que la mise en place de la TVB en espace agricole essaie de concilier dynamiques locales et générales. La question de l'échelle est essentielle entre le national, le régional et le local. Il faut trouver l'échelle de travail pertinente. La prise en compte du SCRE (schéma de cohérence régional) au niveau local se fera par exemple à travers les PLU et les SCOT, mais faut-il décliner ce schéma au niveau parcellaire ?...

4.

Annexe 2 : Diaporama de la réunion du 21 juin 2010 à Rodez

La Trame verte et bleue

dans les espaces agricoles

Rodez, le 21 juin 2010



Contexte général



- Le Grenelle de l'environnement :
 - Groupe « biodiversité » : Trame verte et bleue
 - Travaux du Comité national (collectivité, partenaires socio-économiques, ONG...)
 - Texte de loi « Grenelle 1 » & « Grenelle 2 » modifiant les Codes de l'Environnement et de l'Urbanisme

Contexte de l'enquête

- Une commande du **MAAP** en lien avec le MEEDDM
- Plan d'action de la **Stratégie nationale pour la Biodiversité**
- **Caractère expérimental** qui ne préfigure pas le mode d'application
- En complément avec d'autres réflexions comme l'étude menée sur les outils contractuels
- Information au Comité national de suivi TVB

Objectif de l'appel à projet

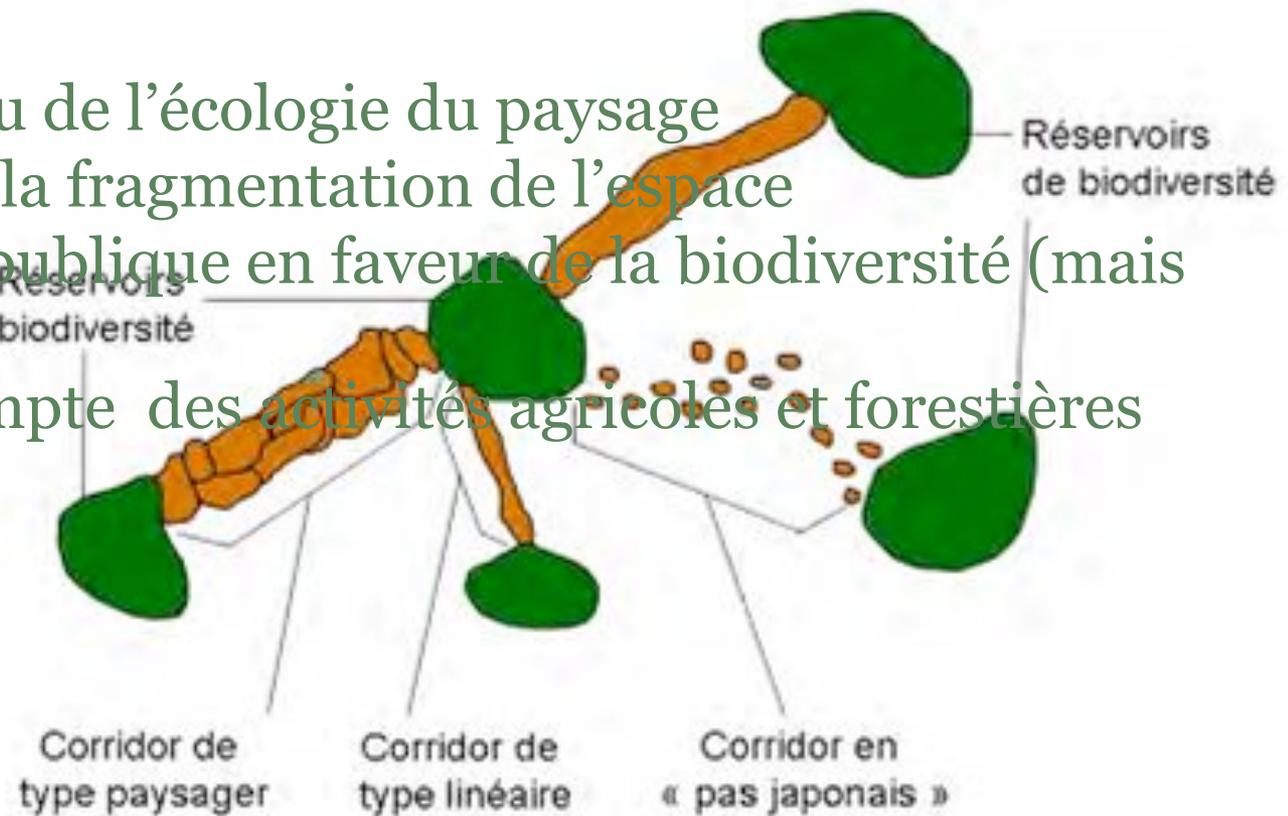
- **Contribuer à définir les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la trame verte et bleue dans les espaces agricoles**

La Trame verte et bleue ?

- **Composante verte :**
 - Espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité dont tout ou partie des espaces protégés & corridors écologiques permettant de les relier & surfaces en couvert environnemental permanent
- **Composante bleue :**
 - Cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux classés & zones humides nécessaires pour les objectifs de la DCE & autres cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité

La Trame verte et bleue ?

- Un concept issu de l'écologie du paysage
- Une réponse à la fragmentation de l'espace
- Une politique publique en faveur de la biodiversité (mais pas la seule)
- La prise en compte des activités agricoles et forestières



La Trame verte et bleue ?



Territoire d'étude

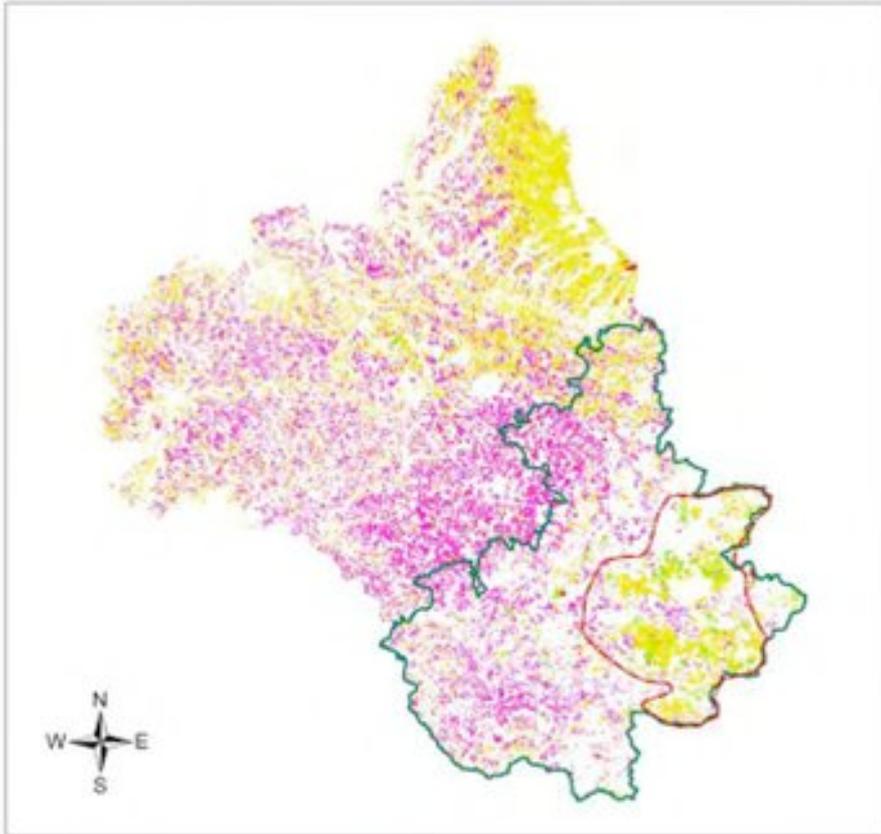
Les Causses et les avant-causses aveyronnais

Territoire pilote

- Une tradition pastorale et une ressource en herbe importantes ;
- Un territoire d'intérêt reconnu ;
- La recherche d'autonomie fourragère et d'alimentation en eau des exploitations ;
- Un territoire soumis aux pressions foncières ;
- Un historique des actions menées...



Trame verte et bleue en milieu agricole
Surfaces en herbe (selon le RPG 2008)

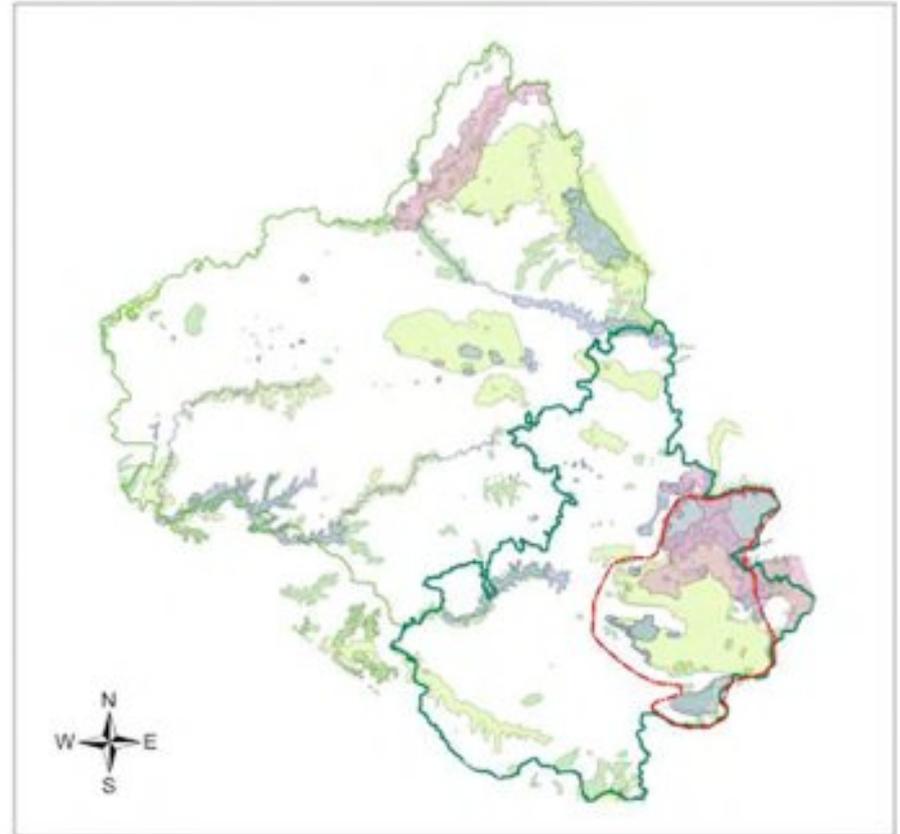


Légende

- Landes et prairie selon le RPG 2006**
- Estive
 - Lande
 - Prairie naturelle
 - Prairie temporaire
 - Prairie naturelle x temp.
- Intitulé**
- Territoire test
 - Limite du Parc



Trame verte et bleue en milieu agricole
Zonages d'intérêt écologique
ZNIEFF & Natura 2000



Légende

- Territoire test
- Limite du Parc
- ZPS (Directive "Oiseaux")
- ZSC (Directives "Habitats")
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2

Les enjeux

Les Causes et les avant-causes aveyronnais

Les enjeux écologiques et paysagers



- Habitats naturels : le maintien des milieux sub-steppiques menacés par la fermeture des milieux
- Faune/flore : la conservation des habitats favorables aux espèces typiques (voire endémiques) des pelouses caussenardes
- Paysage identitaire : la conservation d'un paysage renommé « d'allure naturelle » mais dont le patrimoine témoigne d'un pastoralisme ancien et de la difficulté de l'élevage
- Karst : l'influence des activités humaines sur les plateaux, sur la qualité des rivières
- Changement climatique : la perte de biodiversité des zones les plus sèches
- Partage du territoire : l'augmentation des usages multiples de l'espace dégrade les milieux

Les enjeux agricoles



- Autonomie fourragère : la meilleure utilisation du pâturage pour mobiliser les stocks d'herbe
- Économie de l'exploitation : la diminution des charges (carburants, achats de compléments, etc.)
- Embroussaillement : la maîtrise, voire exploitation de la forêt
- Main d'œuvre : l'organisation nouvelle du travail pour gérer le pâturage
- Changement climatique : la recherche de nouvelles ressources fourragères
- Partage du territoire : l'augmentation des usages multiples influence le travail de l'éleveur

La perception du pastoralisme

Pression pastorale sur milieux toujours en
herbe (pelouses, landes, prairies permanentes, etc.)

- Intensité (charge)
- Progression (reconquête)
- Homogénéité entre les différents types d'élevage (mode)
- Homogénéité entre les exploitations agricoles (gestion)
- Homogénéité entre les parcs (déséquilibre)
- Adaptée (adéquation race/besoins)

Les outils

Les Causes et les avant-causes aveyronnais

Les outils

Moyens mis en œuvre pour favoriser le pastoralisme

- Aides financières (Art. 19, MAEt, aides au sylvopastoralisme...)
- Aides techniques (clôtures, passages, point d'eau, bâtiments, etc.)
- Réglementaire (périmètre de captage, mise aux normes...)
- Accompagnement, formations... (diagnostics éco-pastoraux, diagnostics sylvopastoraux individuels, rencontres entre exploitants)
- Expérimentation, recherche... (réseau d'exploitations tests, sites « vitrines »...)

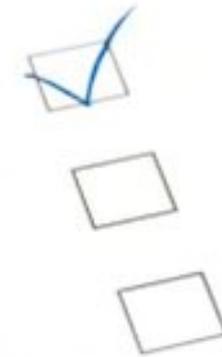
Les points forts

- L'accompagnement et les conseils techniques aux éleveurs en amont
- Un compromis entre objectifs de conservation et faisabilité, approche globale de l'exploitation, co-construction
- Les besoins, la conviction de l'éleveur
- L'entrée « biodiversité » des dispositifs
- La sensibilisation des éleveurs, l'effet « boule de neige »
- L'approche ou le diagnostic individuel
- Les groupes de travail, les échanges entre éleveurs...
- Un diagnostic, des propositions... détachés de la mesure financière
- L'identification des incohérences dans le systèmes d'exploitation
- La gratuité du conseil
- L'approche territoriale (adéquation aux enjeux locaux)
- Une aide pour la mise en conformité (réglementation)



Les points faibles

- Nombreux référents techniques
- Des aides limitées dans le temps (max. 5 ans)
- La discontinuité des programmes, dispositifs...
- L'absence de plan de gestion, d'itinéraires globaux...
- Peu d'exigences sur les résultats obtenus
- Le contrôle sur des aspects financiers (dispositifs)
- La gestion administrative et financière (dispositifs)
- Une trop faible communication des résultats
- Des mesures trop ponctuelles, trop localisées...
- Une animation et un accompagnement technique coûteux
- Un montant des aides trop important par rapport aux engagements
- L'appréhension des éleveurs sur les contrôles
- La déconnection des dispositifs par rapport à un projet de territoire



Vers un politique TVB ?

Les Causes et les avant-causes aveyronnais

Les facteurs favorisant ou opportunités



- Le travail de sensibilisation, la communication en amont...
- L'animation vigilante et efficace, les savoir-faire (techniciens)
- L'organisation de sessions de formations (éleveurs)
- Les financements, les aides financières (Région, État, Europe)
- L'adéquation besoins/outils, la réponse à une demande
- La continuité des aides, sur la durée
- La conviction des éleveurs, le volontariat
- La disponibilité des techniciens pastoralistes
- Le projet de territoire, exprimant la conviction et les orientations des acteurs locaux
- La double entrée des programmes : biodiversité/pastoralisme
- La réglementation

Les facteurs limitant ou écueils



- Le manque de références techniques, la non garantie des résultats (au début des réflexions)
- La pression urbaine, touristique... (sur les avant-causes, péri-urbaine de Millau, la Cavallerie, Saint-Affrique...)
- Le manque de temps, de main d'œuvre (éleveurs)
- La décroissance de la population agricole
- La durée (courte) des dispositifs/financements/animation
- La répartition inégale des aides de la PAC
- Le catalogue de mesures nationales (non pensées, inadaptées au territoire, fléchage...)
- Les investissements passés importants (exploitations)
- Les charges courantes (exploitations)
- Les conflits d'usages
- Le déséquilibre urbain/rural, résidents « consommateurs »...

Conclusion

Les Causes et les avant-causes aveyronnais



Les attentes, les souhaits, les solutions...



La Trame verte et bleue

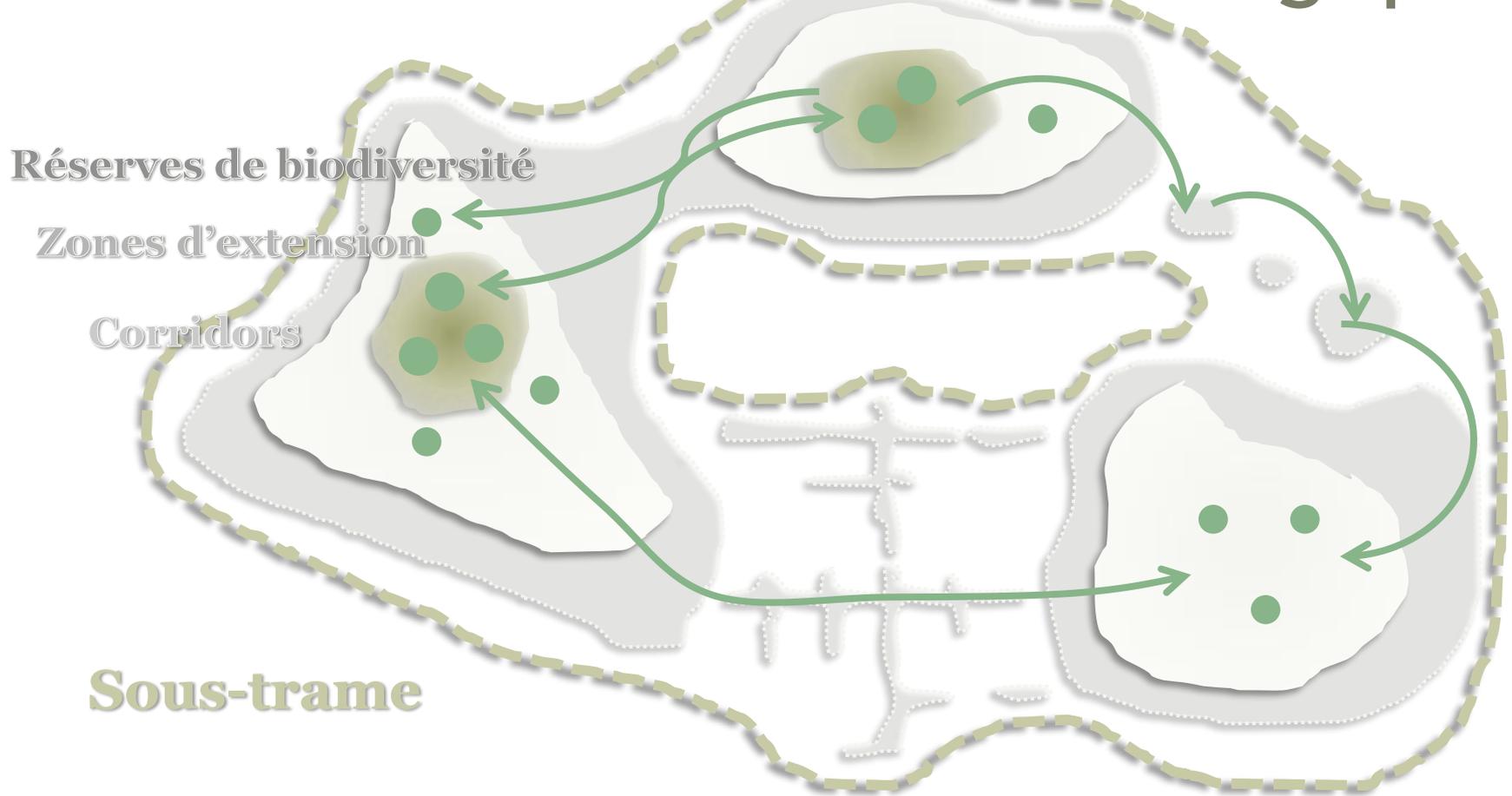
dans les espaces agricoles

Merci de votre attention



Diapositives supplémentaires

La notion de continuité écologique





Identification des freins et leviers à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue en milieu agricole

Le ressenti des agriculteurs sur un secteur soumis à des contraintes environnementales et économiques: le bassin versant de la Vézonne (61).



Septembre 2010

Rédaction: Gabriel Soulard, (chargé de l'aménagement du territoire PNR Normandie-Maine).

Contributions: Claude Courant (responsable de l'unité bâtiment-environnement de la Chambre d'Agriculture de l'Orne), François Benech (Directeur du PNR Normandie maine), Michaël Houseaux (technicien PNR Normandie Maine).

1. <u>Problématique et méthode</u>	3
1.1. <u>Problématique:</u>	3
1.2. <u>Méthode:</u>	3
1.3. <u>Présentation du territoire d'étude:</u>	4
2. <u>Résultats</u>	6
2.1. <u>Portrait du territoire d'étude dans ses dimensions écologiques et agricoles</u>	6
2.1.1. <u>Des continuités écologiques encore bonnes mais en régression</u>	6
2.1.2. <u>Un agrandissement et une diversification des exploitations agricoles</u>	8
2.2. <u>Les perceptions des agriculteurs replacées dans la perspective de transmission des exploitations</u>	9
2.2.1. <u>Perceptions des rôles des continuités écologiques et de l'intérêt de les préserver :</u>	9
2.2.2. <u>La transmission patrimoniale au cœur des enjeux de biodiversité ?</u>	9
2.2.3. <u>La proximité du foncier agricole et la protection des sièges d'exploitations :</u>	10
2.2.4. <u>Le respect de l'autonomie et de l'adaptabilité des exploitations:</u>	10
2.2.5. <u>Le manque de temps des exploitants:</u>	10
2.2.6. <u>Perceptions des relations avec d'autres acteurs :</u>	10
2.3. <u>Perceptions des personnes enquêtées sur trois outils</u>	12
CONCLUSION	13
BIBLIOGRAPHIE:	14
ANNEXES	15

1. Problématique et méthode

1.1. Problématique:

Le Parc naturel régional Normandie Maine est un territoire très rural et diversifié, de par sa géologie et son climat variés, ses nombreuses forêts et une agriculture essentiellement tournée vers la polyculture élevage. Les cours d'eau et zones humides sont également fortement présents (situation en tête de deux grands bassins versants).

Malgré un ralentissement depuis les années 1990, la régression des prairies bocagères se poursuit et l'embroussaillage gagne localement les coteaux en lisière de forêts. La partie Est du Parc présente un open-field correspondant, au plan géologique, aux bords du bassin parisien.

Quelques repères sur le Parc:

- 257000 ha, 164 communes
- 35,9 hab./km² en 1999. Tendence à diminution/stagnation démographique, croissance dans les communes périphériques de l'agglomération d'Alençon.
- SAU: 75% du territoire Parc
- 52% en prairies, dont 35% permanente et 17% temporaire (source DRAF 2007/2008).
- - 44% d'exploitants agricoles dans la population active entre 1990 et 1999.
- Les forêts couvrent 47000 ha (18% du Parc).
- 25 sites Natura 2000 et 229 ZNIEFF I

Depuis plus de 40 ans, le nombre d'agriculteurs diminue et les exploitations s'agrandissent, phénomène favorisé par la Politique agricole commune (BERMOND, 2004). Ces transformations s'accompagnent d'une réduction des surfaces de prairies au profit des cultures et de l'arrachage de haies. Parallèlement, certaines communes connaissent une urbanisation nouvelle du fait de l'installation d'actifs travaillant dans les pôles urbains. De grandes infrastructures ont aussi été construites (autoroute, nationale, départementale). Les conséquences en termes d'environnement sont la simplification des écosystèmes et la limitation des capacités de déplacements de la biodiversité, l'érosion des sols et l'augmentation des flux de pollutions vers les masses d'eau.

Dans ce contexte et à la veille de la mise en place des Schémas régionaux de cohérence écologique prévus par l'article 121 de la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, on peut chercher à identifier les freins et les leviers au maintien et à la restauration d'un réseau écologique fonctionnel en milieu agricole. Les objectifs de l'étude, davantage axés sur la perception des agriculteurs, sont les suivants :

- Connaître le ressenti d'agriculteurs sur les questions de déplacements de la faune et de la flore, et des orientations du Grenelle dans ce domaine.
- Connaître le ressenti d'agriculteurs sur les limites et opportunités (économiques, sociales, techniques) pour mettre en place des mesures en faveur de ces déplacements. Un focus plus précis est effectué sur les outils de contractualisation type MAE, la conditionnalité de la Politique agricole commune, les outils réglementaires d'urbanisme.

Au delà de ces questions, nous pouvons nous interroger sur la place de la transmission entre générations des exploitations et de la formation dans la prise en compte de la trame verte et bleue.

1.2. Méthode:

La méthode a consisté dans un premier temps à analyser les continuités écologiques après avoir reconstitué une occupation des sols utilisable à l'échelle 1:25000ème en compilant différentes bases de données et en créant les manquantes. Les données du recensement RPG des îlots PAC ont été utilisées, avec tous les biais que cela peut comporter (donnée valable uniquement à l'échelle de l'îlot et pas à la

parcelle, toutes les parcelles ne sont pas incluses). De même les données concernant les haies (SAGE Sarthe amont, IGN BD Topo) sont incomplètes.

Sur une centaine d'exploitants présents sur la zone (estimation non actualisée de la Chambre d'Agriculture), il était prévu d'en enquêter 15 représentatifs de différentes situations: dans le bocage, en zone de culture, en bord de forêt. Au vu des délais impartis, 6 entretiens semi-directifs ont été réalisés par des agents du Parc et 4 entretiens téléphoniques ont été réalisés par la Chambre d'agriculture, sur la base de la grille d'entretien fournie en annexe I. En outre, une réunion a été organisée avec 5 autres exploitants et des élus sur la commune de Bursard, à la demande de ces derniers dans la perspective de replanter des haies. En aucun cas ce travail ne prétend donc à la représentativité statistique. Au cours des entretiens, une carte montrant les deux forêts et les corridors est présentée aux exploitants agricoles.

En complément, l'analyse est étayée par deux entretiens d'agents du PNR sur les Mesures Agri-Environnementales menées sur les sites Natura 2000 animés par le Parc, des réunions avec des groupes d'acteurs dans le cadre du suivi des Plans locaux d'urbanisme. Des études de sociologie rurale et des données agricoles locales viennent aussi l'enrichir.

1.3. Présentation du territoire d'étude:

L'ensemble paysager dit « de bourse » a été déterminé au regard de sa situation dans le réseau écologique du Parc. C'est en effet une zone de rétrécissement des capacités de déplacements des espèces forestières entre deux massifs forestiers du relief armoricain (CETE, 2008; Réseau REVE du PNR, 2008, fig. 1). Le secteur est particulièrement intéressant car diversifié et en évolution sur le plan des pratiques agricoles, au maillage bocager en régression.

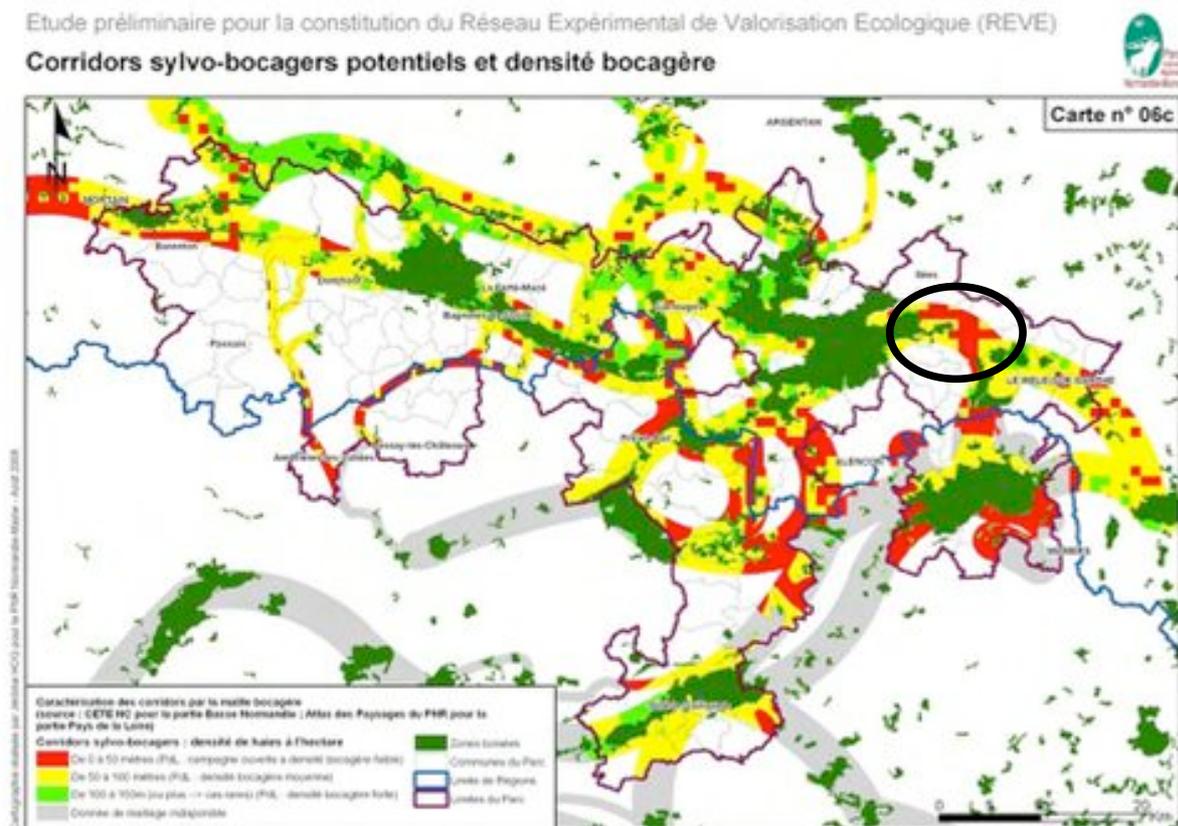


Fig. 1: Carte du réseau écologique à l'échelle du Parc (sources: PNR Normandie Maine, 2008).

D'une superficie de 13511 ha pour 12 communes, ce secteur se situe à la transition de forêts, bocages plus dense et grandes cultures, et est segmenté par la présence de l'autoroute A28. D'autre part, ces communes rurales sont de plus en plus attractives pour des actifs d'Alençon qui y font construire des pavillons ou rénovent le bâti ancien. Cette zone est donc représentative d'une diversité de situations en évolution. Enfin, elle présente également un important réseau de mares, zones humides et cours d'eau.

Les grandes cultures y représentent entre 30 et 45 % des territoires communaux. Le relief est globalement plat (fig.2 et 5), bien qu'une ligne de «points hauts» vienne en former la limite nord. Les terres sont favorables à la culture et le bocage ne s'y est développé qu'assez tardivement, lors de la spécialisation de la région à l'élevage.

Ce territoire est proposé en 2010 pour une action de plantation et pour la constitution d'un réseau de mares.



Fig 2: Aperçu de la zone d'étude depuis la forêt d'Ecouve: on peut remarquer les secteurs remembrés, les grands massifs forestiers au loin et le réseau bocager mieux préservé.



Fig. 3: localisation de la zone d'étude en rouge. Le zonage initialement prévu couvrirait l'ensemble du bassin versant de la Vézonne. Il a été revu légèrement à la baisse.

2. Résultats

2.1. Portrait du territoire d'étude dans ses dimensions écologiques et agricoles

2.1.1. Des continuités écologiques encore bonnes mais en régression

L'occupation des sols en annexe 2 (Etat des lieux de l'occupation des sols en 2007 (cependant, les données sont de sources et dates hétérogènes). Sources: PNR Normandie Maine, 2010. *Attention, le RPG est une donnée à l'échelle des îlots de parcelles, elle représente uniquement une tendance*) révèle une répartition complexe, en particulier au niveau des zones à dominante de bocages où les hameaux sont nombreux et les herbages mélangés aux cultures. Les routes et chemins de fer sont orientés en direction d'Alençon (au sud de la zone) et séparent donc les deux grands massifs forestiers en coupant la zone de bocage.

On trouve les zones de bocage liées aux systèmes de prairies, contrairement aux secteurs remembrés dominés par les cultures de céréales. Les secteurs favorables et perturbés pour les déplacements de la biodiversité sont identifiés à travers les cartes suivantes (pas de validation terrain). Globalement, plus les cultures sont dominantes, moins l'organisation spatiale est favorable à la biodiversité: absence ou rareté des haies, de ruisseaux, zones humides, mares, prairies permanentes ou temporaires. Ces éléments sont davantage liés aux zones dominées par des élevages ou polyculture élevage.

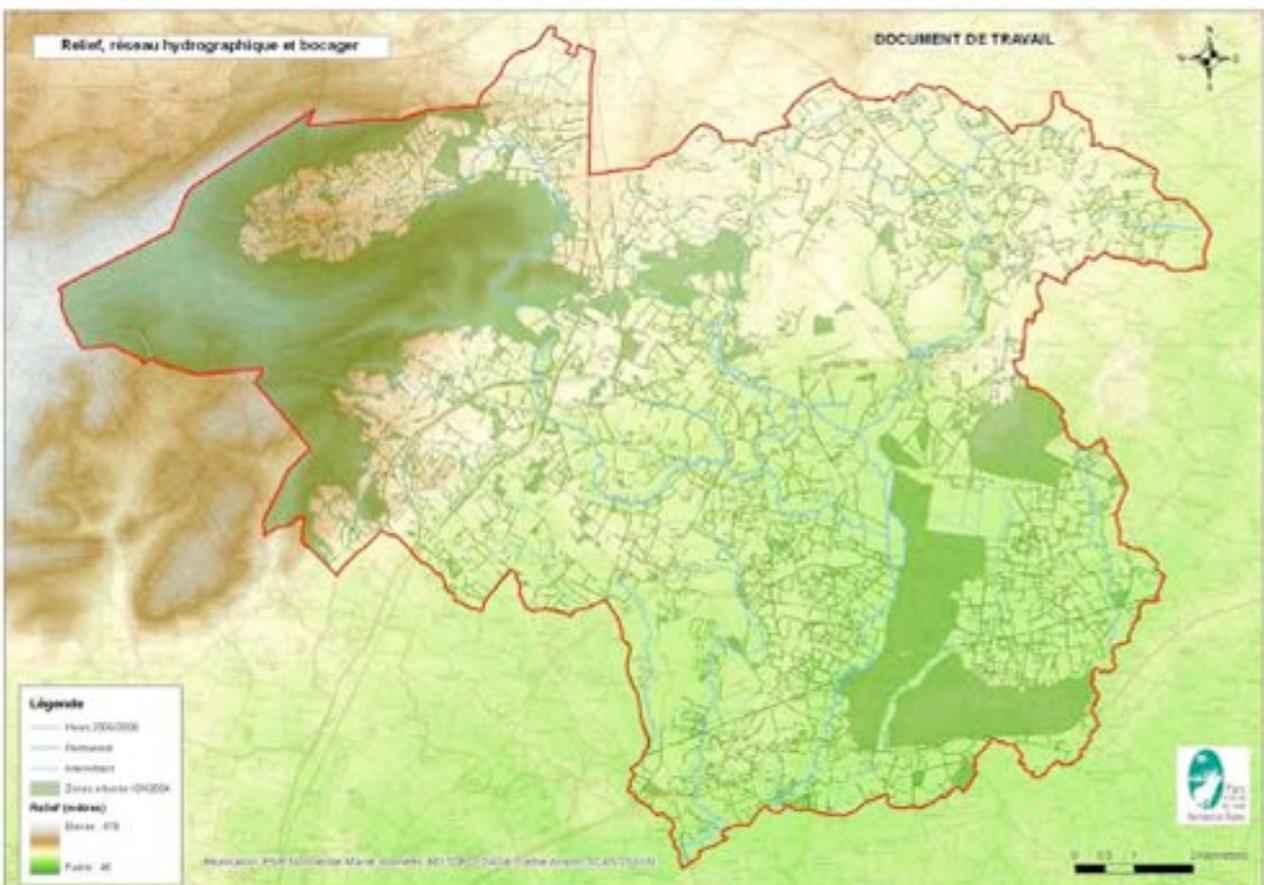


Fig. 4: Relief et réseaux des haies et cours d'eau.

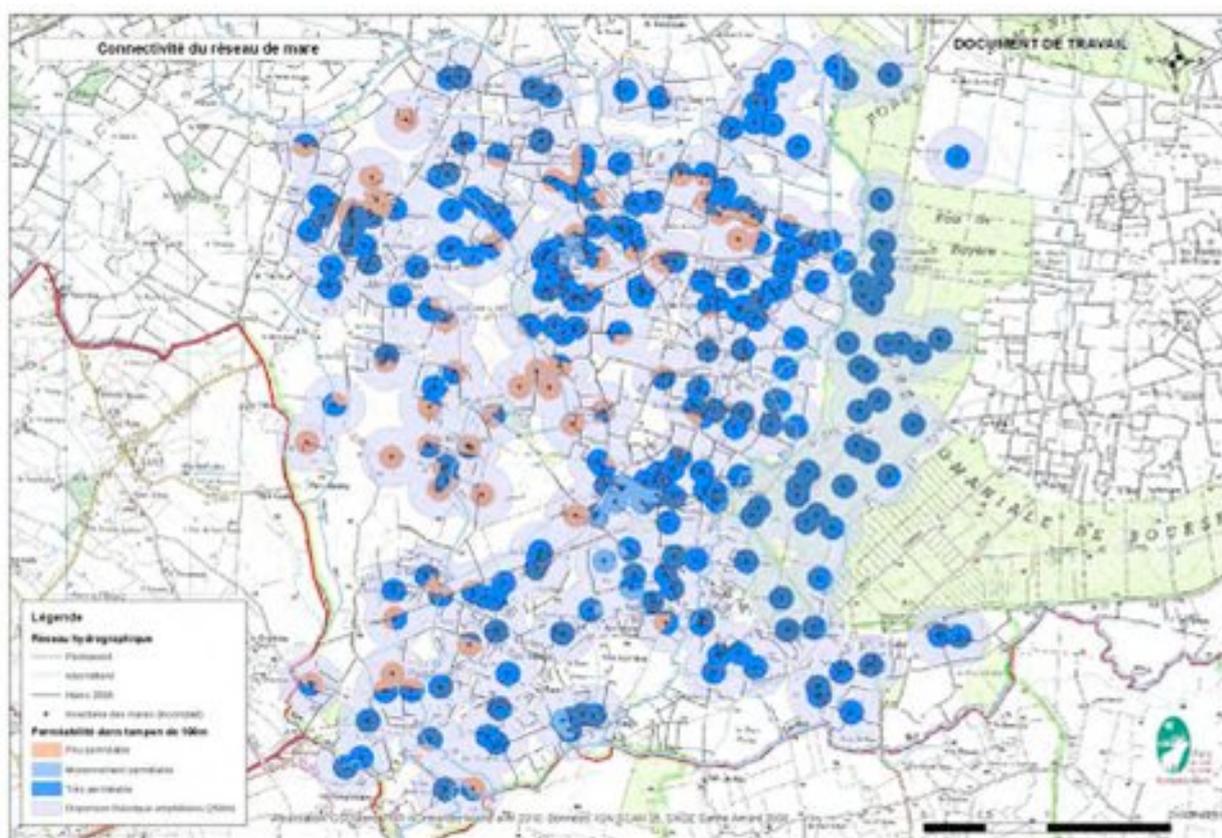


Fig. 5: Zoom sur le réseau de mares du sud de la zone. Les cercles indiquent des zones de plus faibles densité mais intéressantes du point de vue de la connectivité générale du réseau.

Les obstacles à la connexion des deux massifs forestiers sont principalement le fuseau de routes et voie ferrée en bordure de forêt d'Ecouves, mais aussi les zones urbanisées et les zones de cultures.

Les **bocages denses accompagnés de zones humides en bordure de forêt** sont les plus intéressants en termes de trame verte et bleue (à l'Est de la zone d'étude). Le réseau de mares y est notamment très important et bien connecté par les haies. Les zones humides sont mieux connectées au sud du secteur. Au centre, plusieurs corridors d'intérêt majeurs sont présents, parfois dégradés. Les secteurs de plateaux présentent des zones humides plus déconnectées et des corridors fragiles (cf. cartes en annexe: densité des haies, carte de capacité théorique de franchissement des milieux pour les espèces sylvo-bocagères (par exemple, un milieu imperméable à la biodiversité, l'autoroute A28, est figuré en blanc; carte des continuum de zones humides).

Comme dans beaucoup de communes françaises, les cours d'eau traversent très souvent les zones agglomérées, ce qui constitue des interruptions aux ripisylves et milieux associés. Sur le site, les **connexions sont souvent maintenues par la proximité des jardins, de bocages à prairies permanentes ou temporaires autour des villages** (par exemple sur Bursard, Essay, Boitron, Saint Gervais-du-Perron). Ces secteurs constituent, en quelque sorte, de **véritables « déviations » pour la biodiversité**. Ils sont en outre appréciés pour les aspects paysagers et de réduction des risques.

L'urbanisation du secteur correspond à une utilisation traditionnelle de l'espace, avec des centres bourgs et de nombreux écarts et fermes. Cet habitat dispersé peut être un terrain fertile pour l'urbanisation de faible densité (5/8 logements/ha). Une urbanisation linéaire entre des hameaux existants et situés sur un corridor favorable aurait un impact important sur la fonctionnalité du réseau. Les communes situées à proximité de Sées et de l'A28 sont les plus touchées par cette urbanisation linéaire (Saint Gervais Du Perron, Neauphe Sous Essai...).

La consommation d'espace par l'urbanisation est un enjeu partagé tant du point de vue agricole que de la conservation de la biodiversité. Cet enjeu n'a cependant jamais été évoqué par les exploitants car il

semble être peu relié aux aspects de biodiversité.

2.1.2. Un agrandissement et une diversification des exploitations agricoles

Le contexte économique agricole dans l'Orne est particulièrement difficile, avec une chute de 60% du revenu moyen entre 2009 et 2010, des trésoreries très tendues, une diminution de la production laitière et du nombre de bovins. L'emploi agricole résiste assez bien et demeure important (8,8% des actifs en 2007 contre 3,1% en France).

Sur la quasi-totalité des communes du territoire test, la Surface toujours en herbe (STH) a fortement diminué entre 1979 et 2000. On note toutefois une tendance inverse pour deux communes qui présentent une SAU faible et peu de surfaces céréalières.

Le nombre d'exploitations agricoles a lui aussi fortement diminué (environ - 30%) entre 1988 et 2000 sur la quasi-totalité de la zone étudiée, sauf sur les communes de la Chapelle Près Sées et Les Ventes de Bourses qui connaissent une diminution plus faible. Sur Boiron, la part des agriculteurs dans la population active a fortement diminué entre 1990 et 1999. Cela s'accompagne sur la zone par une diminution des surfaces en herbe (-2688 ha en 20 ans) et des linéaires de haies. Les modifications du paysage (et du réseau écologique) sont bien le reflet de changements dans la sociologie et les pratiques agricoles.

Ces évolutions sont le fruit de facteurs croisés: démographie des exploitations, conséquences du premier pillier de la Politique agricole commune plus favorable aux grandes exploitations, difficultés économiques liées aux prix agricoles et investissements importants. En parallèle, des exploitations développent des circuits courts et d'autres activités de tourisme (gîtes, équitation...).

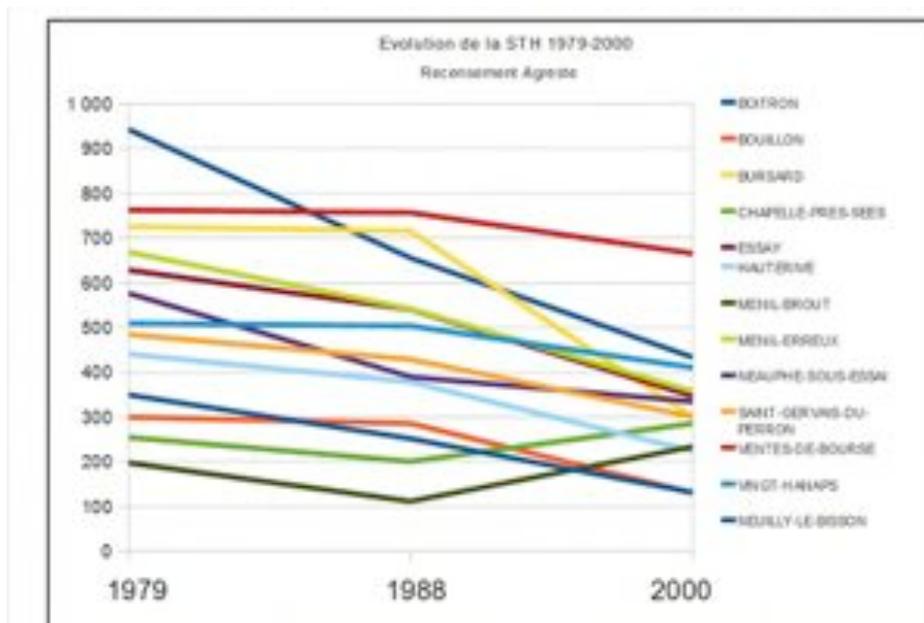


Fig.6: évolution de la STH sur le territoire d'étude.

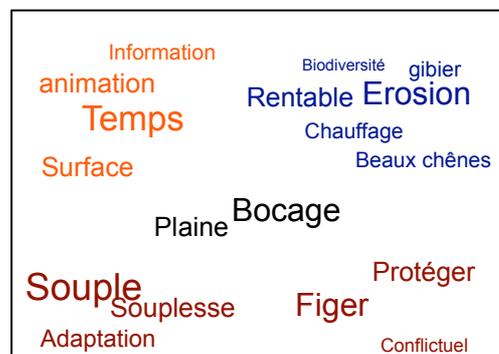
Dans la partie de plaines, les systèmes céréaliers et laitiers dominent, avec des exploitations de grandes surfaces (SAU moyenne de 100 ha). Les exploitations se concentrent de manière importante depuis 10 ans et la structure démographique est relativement rajeunie. En 2001, l'enquête de BERMOND M. recensait sur les 12 communes du territoire test 29 exploitants de plus de 50 ans sans successeur familial. Sur le Pays d'Alençon en 2001, sur 459 enfants enquêtés par BERMOND M., 17 sont devenus agriculteurs. La probabilité de devenir agriculteur est beaucoup plus basse pour les enfants de petits agriculteurs.

2.2. Les perceptions des agriculteurs replacées dans la perspective de transmission des exploitations

2.2.1. Perceptions des rôles des continuités écologiques et de l'intérêt de les préserver :

- L'intérêt du bocage avec prairies pour la biodiversité est rarement mis en avant par les personnes rencontrées, sauf peut être pour le gibier, mais en dernier lieu. Les aspects agronomiques des réseaux de haies sont en revanche défendus par les éleveurs, voire quelques céréaliers: brise vent, ombrage, rôle anti-érosif. L'aspect de continuité écologique est rarement évoqué, de même que le bois énergie. Un consensus semblerait être trouvé dans certaines communes pour des haies basses de type charmilles (pour les élus, effet anti-érosif a minima, conservation de perspectives paysagères et pour les agriculteurs, peu de contraintes sur les cultures). Ces haies ne représentent toutefois pas un optimum écologique.
- Loin des préjugés, **tous les exploitants enquêtés**, quels que soient leurs âges ou leurs système d'exploitation, **sont sensibles à la présence de haies** (du « *on n'est pas des bouzilleurs* » d'un céréalier jusqu'au « *je ne vois pas d'inconvénients au bocage* » d'un producteur de viande bovine). A l'inverse, certains agriculteurs très sensibilisés aux questions écologiques assument le fait d'avoir arraché certaines haies (« *Bon moi j'aime pas enlever les haies mais là c'était utile* »). Des parcelles en prairies de 5 à 10 ha sont plus adaptées aux systèmes d'exploitation actuels. En effet, du point de vue des agriculteurs enquêtés, le **potentiel d'adaptation et de diversification de l'exploitation est le gage de sa pérennité**.

Fig. 7 : Quelques mots fréquemment utilisés par les personnes enquêtées. La taille de police symbolise leur fréquence d'utilisation. En noir, les éléments principaux du paysage. En bleu, l'utilité de la haie. En orange, ce qui touche à l'organisation des exploitations agricoles et la concertation. En rouge, l'adaptabilité des exploitations.



2.2.2. La transmission patrimoniale au cœur des enjeux de biodiversité ?

- Des chercheurs en Basse Normandie (MARIE, MADELINE, 2010) ont déjà constaté des différences de représentations du paysage selon les générations d'agriculteurs: ceux installés avant les crises du productivisme de 1980 perçoivent le bocage remembré très positivement. A l'inverse, les « jeunes » « *acceptent mieux les mesures de gestion et de protection des formes paysagères traditionnelles* ». Les écarts générationnels révèlent le passage d'une organisation spatiale dirigée essentiellement vers la productivité, à une agriculture productive qui intègre également une **vocation à améliorer l'attractivité des espaces ruraux « fragiles »**. Cela a été confirmé par l'enquête: les aspects touristiques et d'accueil de populations nouvelles peuvent inciter à conserver des espaces ruraux diversifiés et par là même des réseaux de haies, prairies, zones humides...
- Le lien entre transmission patrimoniale, agrandissement des exploitations et conservation de la biodiversité nous semble primordial. Cette perspective mériterait d'être affinée. On peut déjà constater que les exploitations moins productivistes sont de plus en plus souvent gérées par des exploitants ayant une formation importante et une ouverture liée à des expériences hors contexte agricole (longues études, autres emplois). Cela pourrait s'expliquer par le fait que ces personnes ne soient pas toujours ou pas directement passées par un système de GAEC père-fils. Les familles aisées privilégient les GAEC, ce qui s'accompagne souvent d'un agrandissement de l'exploitation.
- Selon Michaël BERMOND (2005), « *Le modèle économique du GAEC père-fils [...] n'est pourtant pas la solution la plus économe sur le plan financier. Les agrandissements d'exploitations ne sont en effet pas aussi rationnels économiquement que le croient les jeunes qui s'engagent dans ces formes d'installations (fortement valorisées par les organismes professionnels agricoles)* ». Les plus petites exploitations agricoles sont tout autant pertinentes d'un point de vue économique à condition qu'elles

développent des stratégies économiques alternatives, avec « *un niveau de technicité élevé et une distance critique par rapport aux normes productivistes* ». **Une diversification des systèmes d'exploitations pourrait répondre à la fois à la nécessité de conserver un nombre d'agriculteurs important sur le territoire et des conditions écologiques permettant les déplacements et le maintien des espèces à travers les exploitations.**

2.2.3. La proximité du foncier agricole et la protection des sièges d'exploitations :

- Les exploitations de plus en plus grandes sont aussi de plus en plus distantes des parcelles exploitées. L'éloignement (suite à l'agrandissement des exploitations) et l'éclatement du foncier, les difficultés à en trouver, font perdre du temps aux agriculteurs qui ne peuvent souvent pas les garder en herbe et encore moins aller entretenir des haies (« *ils attaquent les haies loin de leurs sièges* »). **Ces agriculteurs « lointains » sont aussi moins intégrés dans les boucles de décisions locales et moins concernés par les paysages vécus de la commune.** Une réflexion à l'échelle intercommunale pourrait mieux toucher ces agriculteurs.
- De fait, la préservation des sièges d'exploitations agricoles et la maîtrise de l'urbanisation sont aussi des leviers pour le maintien d'une Trame verte et bleue fonctionnelle.

2.2.4. Le respect de l'autonomie et de l'adaptabilité des exploitations:

- « *Autour d'un champ, cela paraît intelligent de garder les haies, même pour les cultures pour éviter qu'elles versent. Mais c'est le choix de chacun, même moi je dirais pas à un autre ce qu'il faut faire* ». Ces propos d'un jeune agriculteur sensibilisé aux questions d'environnement montrent bien que le respect de l'adaptabilité des systèmes de production est primordial dans la conception des agriculteurs.
- Aussi, la protection des haies ou des zones humides au titre des documents d'urbanisme pourra poser problème s'ils ne sont pas bien expliqués. Dans le document « Charte départementale d'aménagement » (signé par le Conseil général et la Chambre d'agriculture de l'Orne, l'État, l'association des maires de France), on retrouve bien cette idée: « *toutefois, lorsqu'il est prouvé qu'une haie protégée est un frein pour l'activité agricole, un compromis doit être possible: un arrachage ponctuel et défini peut être envisagé, moyennant une compensation par un linéaire équivalent* ». Cette souplesse d'adaptation est parfois traduite dans les règlements d'urbanisme. A condition que ces évolutions possibles soient encadrées par des règles favorables à la biodiversité (nombre de haies ou prairies permanentes à maintenir, type d'essences dans les haies...), **cette adaptabilité à l'échelle de l'exploitation agricole serait en accord avec les aspects dynamiques de la trame verte et bleue.**

2.2.5. Le manque de temps des exploitants:

- Ce manque de temps a été souligné par certains exploitants pour mettre en place des haies ou penser l'exploitation différemment (« *on voulait planter une haies cette année [contexte de coulée de boues dans le jardin d'un particulier -ndlr], mais on n'a pas eu le temps* »). C'est l'entretien de la haie qui pose le plus souci en termes de temps et de techniques. Le temps nécessaire au suivi administratif des dossiers et contrats est également un frein bien connu. C'est pourquoi des outils simples et dont la gestion est externalisée (plantation ou entretien de haies par des entreprises par exemple) sont parfois plus pertinents.

2.2.6. Perceptions des relations avec d'autres acteurs :

- Le **manque important d'informations** a souvent été évoqué, sur le Grenelle et plus largement sur l'intérêt de conserver des haies, des solutions pour les entretenir, de la pertinence de conserver des prairies. Un des exploitants enquêtés regrette que le Grenelle ne retombe sur un « consensus mou » et avait perçu un changement de discours des céréaliers sur le bio. La plupart craignent un surplus de réglementations compliquant l'exploitation.
- La **formation et l'information** sont des outils importants. La formation des exploitants en écologie semble déterminante pour la prise en compte de la trame verte et bleue. Les contrôleurs laitiers et les conseillers agricoles ont un bon réseau, une bonne écoute auprès des exploitants, mais ne sont souvent pas ou peu formés aux aspects environnementaux. Selon plusieurs exploitants, certains

conseillers agricoles recommandent de retourner les prairies durant l'année de référence pour la conditionnalité de la PAC.

- Selon certains exploitants, **les techniciens** (notamment Parc) qui sont au contact des exploitants (pour les MAE par exemple) n'ont parfois **pas assez de compétences en agronomie**. Pour certains exploitants interrogés, la complémentarité des approches grâce à un appui de la Chambre d'agriculture semble donc intéressant.
- Les **élus communaux sont des personnes relais** qui peuvent se saisir du problème et sont souvent écoutés (en particulier les élus impliqués dans la valorisation touristique). Les problèmes d'écoulement de boues dans les habitations sur la zone ont été l'occasion de discussions (parfois houleuses) entre les habitants et agriculteurs. Les élus recherchent des appuis (notamment auprès du Parc) pour formaliser les rôles de la haie, avec une recherche tous azimuts d'arguments (pas toujours prouvés) pour convaincre.
- Selon un agriculteur, la **fédération de chasse** ou des acteurs moins « *éco/o* » (sic) que le PNR seraient plus pertinents pour engager la discussion. Pour un autre exploitant, les **apiculteurs** sont aussi des personnes avec qui les enjeux de biodiversité sont discutés. Dans un groupe de décision, les haras ou les exploitants développant d'autres activités (tourisme...) peuvent aussi être des appuis intéressants pour entraîner la discussion avec d'autres exploitants agricoles.
- En terme de communication, la localisation de continuités écologiques sur une carte n'a pas provoqué de réactions particulières de la part des exploitants enquêtés. Ils mettent toutefois en avant le fait que l'A28 est une barrière bien plus importante pour les animaux que les cultures par exemple. L'interprétation des continuités écologiques tend à être réduite aux passages de la grande faune, et perçus de manière négative (impact sur les cultures), tandis **qu'une approche à l'échelle de l'exploitation semble mieux appropriée**.

2.3. Perceptions des personnes enquêtées sur trois outils

	Leviers	Freins
Outil PAC conditionnalité	<ul style="list-style-type: none"> - Nombreux exploitants veulent aller vers une augmentation des surfaces en herbe à la reprise des exploitations. - Réel changement de perception qui revalorise l'herbage. 	<ul style="list-style-type: none"> - La réglementation change tous les ans avec l'éco-conditionnalité de la PAC: crée de l'instabilité. - Les haies sont enlevées de la SAU si leur largeur dépasse 4m dans l'Orne: cette limitation est défavorable à l'implantation de haies importantes (comment l'agriculteur estime cette largeur sur le terrain?). - Les surfaces en éléments topographiques devraient passer à 5% de la SAU en 2012. Dans un territoire de bocage, cela ne donne quasiment pas de contraintes. - Besoin d'accompagnement et d'information.
Contrats : MAE et CTE	<ul style="list-style-type: none"> - MAE « rotationnelle » (prévoir des jachères dans l'utilisation des parcelles) permet une flexibilité/adaptabilité qui correspond bien à la fois aux dynamiques de systèmes écologiques et de l'économie agricole. Cette mesure a été ouverte en 2010 mais non reconduite. - CTE bon outil pour réflexion à l'échelle de l'exploitation (positif tant du point de vue agronomique que du réseau écologique). Donne une marge de liberté pour s'adapter au niveau de l'exploitation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les MAE sont souvent peu rentables, voire peuvent faire perdre des primes PAC. - Instabilité forte des systèmes de primes/durée trop courte des contrats. - Animation souvent insuffisante, besoin de connaissances en agronomies et économie agricole pour les animateurs - Contrôleurs ASP¹ sont rarement formés aux enjeux d'environnement. Selon des exploitants, il y a parfois des difficultés à déterminer les limites des surfaces MAE par GPS dans une grande parcelle. Les agriculteurs ont parfois peur de contrôles imprécis et avec des risques de sanctions. Ils peuvent être réticents aux contractualisations pour ces raisons.
Outils réglementaires d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> - Matérialise un souhait des élus et l'intérêt général (enquête publique) - Véritable opposabilité - Possibilité de détailler le règlement en précisant par exemple qu'une haie doit être plantée avec des essences locales si une autre est supprimée (souplesse). - Solution mise en avant par certains élus lorsque les haies continuent d'être arrachées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Méthode basée sur photographie aérienne, rarement de terrain. Manque de critères objectifs. - Manque d'association des agriculteurs de la commune pendant la phase d'identification, de compréhension des outils. Manque aussi de connaissance des citoyens et des élus sur ces outils et leurs conséquences (des citoyens dénoncent parfois des agriculteurs alors qu'ils n'ont fait que tailler leurs haies). - Classement du R421-23i (pour les cartes communales ou hors document d'urbanisme) quasi inconnu des communes. - Assez mal perçu par les agriculteurs, même sensibilisés (souhait de ne pas figer le territoire). - Risque de cristalliser les conflits, - Surcoût pour les communes pour réaliser leurs PLU/CC. - Problème des saisons pour mener les inventaires (zones humides, haies).

1. Agence de service de paiement, issue de la fusion Centre National pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles et de l'Agence unique de paiement.

CONCLUSION

Cette étude témoigne des fortes relations entre les enjeux d'économie agricole et ceux de la trame verte et bleue. Dans une perspective d'action efficace, leur appréhension est facilitée à l'échelle de l'exploitation agricole.

Au delà d'actions concrètes mais cependant ponctuelles de restauration écologique (plantation de haies...), l'urgence de la situation écologique ne doit donc pas faire oublier que les enjeux économiques de réduction du nombre d'agriculteurs et d'agrandissement des exploitations semblent être les moteurs principaux de l'évolution vers une banalisation des écosystèmes à dominante agricole. Dans ce contexte, l'évolution vers plus d'éco-conditionnalité de la politique agricole commune sera un levier majeur s'il est bien accompagné.

Dans cette enquête qui ne retranscrit qu'une petite partie des représentations de quelques agriculteurs, l'adaptabilité des systèmes d'exploitation semble être une notion centrale. Cette exigence de souplesse pourrait converger avec la réalité dynamique des réseaux écologiques, à condition que les règles de conservation de ces réseaux soient posées à l'échelle des exploitations agricoles. Une réflexion sur la trame verte et bleue « en milieu agricole » ne doit pas non plus faire l'impasse sur un raisonnement « en milieu rural », qui replace les agriculteurs et les surfaces agricoles dans leurs contextes territoriaux et relations humaines.

Le maintien d'un nombre conséquent d'exploitations agricoles viables et de qualité sur le territoire est un enjeu majeur à la fois pour l'économie agricole et la trame verte et bleue. Il est possible de déboucher sur des réponses communes entre aspects environnementaux et agricoles, en accompagnant l'évolution de la Politique agricole commune, en communiquant auprès des exploitants, en développant des stratégies économiques alternatives qui tiennent compte des réalités sociales et de transmissions inter-générationnelles. Une meilleure continuité des objectifs et des outils dans le temps donnerait aussi plus de visibilité aux exploitants.

Ce travail préalable essentiel de partage de constats, soulève plusieurs pistes d'actions transversales qui restent à préciser dans le programme d'action du Parc et avec les organisations agricoles:

- **Volet sensibilisation et pédagogie:**
 - Réalisation d'un guide de la reprise/l'installation éco-responsable des exploitations agricoles;
 - Formation dans le cadre de formations agricoles initiales (BTS production du Lycée de Sées);
 - Etudier la possibilité de reconnaître le bocage normand par une labellisation.
- **Volet restauration et gestion de réseaux écologiques:**
 - Un programme de plantation de haies est déjà engagé, l'efficacité de cette action devra être évaluée pour juger des suites à donner à ce type d'action;
 - Restauration et entretien de mares;
 - Mise en place de plans de gestion de haies autour de projets de chaudières bois-énergie et coordination des plans de gestion entre exploitations;
 - Bilan des MAEt sur les sites Natura 2000 et proposition d'essai pilotes de contrats régionaux « corridors écologiques ».
- **Volet économie agricole:**
 - Soutien aux exploitations intégrant la dimension bocagère du territoire, la valorisation locale des productions;
 - Aide à l'installation/reprise en tenant compte de la dimension écologique des projets;
 - Conduire une réflexion sur les agroforesteries et leur opportunité sur le territoire du PNR.
- **Volet réglementaire:**
 - Diffuser les méthodes d'identification des haies et de zones humides élaborées par le PNR;
 - Mettre à disposition des élus l'inventaire exhaustif du linéaire de haies et son évolution, les inventaires connus de zones humides;
 - Contribuer à la protection des haies et des zones humides de façon concertée à l'échelle communale ou de PLU intercommunaux. Poser des bases partagées de méthode d'inventaire, de concertation et d'outils de protection (notamment mesures compensatoires de replantation suite à arrachage).
- **Volet connaissance des réseaux écologiques:**
 - Cartographie et évaluation des zones humides prospectées en 1992;
 - Cartographie exhaustive et diachronique des haies du PNR;
 - Croisement des données zones humides, STH, haies;
 - Réflexions à mener sur l'évaluation monétaire des haies

Bibliographie:

BERMOND Michaël, 2005. Familles agricoles, mobilité sociale et stratégies d'installation à la terre. Observations à partir d'une enquête de terrain dans la région d'Alençon. Université de Caen. Colloque Faire campagne, Rennes, 13 pages.

MARIE, MADELINE, 2010. d'une génération à l'autre: lecture et interprétation des « paysages du quotidien » par les agriculteurs bas-normands ». résumé de Thèse Université de Caen, 3 pages.

Conseil général Orne, Chambre d'agriculture, Etat, association des maires de France, 2007. *Pour une gestion économe et partagée de l'espace rural, charte départementale d'aménagement*. 21 pages.

CHAMBRE D'AGRICULTURE Orne, 2010. Tableau de bord agricole. Service Economie et Prospective, numéro 6, 15 juin 2010, 5 pages.

ANNEXES

ANNEXE I: Grille d'entretiens

1. L'enquêteur se présente et expose le projet comme suit :

Bonjour, je suis (Prénom Nom), chargé de mission à la (Chambre d'Agriculture ou Parc Normandie Maine). Nous travaillons en partenariat avec les Chambres d'Agricultures et 6 autres Parcs naturels régionaux en France sur l'application des textes du projet de Loi Grenelle de l'environnement en zone agricole. Il s'agit d'un travail expérimental pour faire remonter du terrain les attentes, les opportunités et les problèmes concrets rencontrés par les exploitants pour la mise en application de mesures en faveur du déplacement de la faune et de la flore. Votre exploitation se situe, à l'échelle du Parc (montrer la carte générale à l'échelle Parc), sur un lieu potentiel de passage entre deux forêts et sur un bassin versant avec de nombreuses zones humides. C'est pour cela que la Chambre d'Agriculture et le Parc ont sélectionné quelques exploitations pour faire remonter au niveau national le ressenti « du terrain ». Il ne s'agit pas de venir vous proposer ou imposer des choses, mais seulement de recueillir votre témoignage sur l'enjeu des déplacements des espèces naturelles sur votre exploitation. Tout ce travail sera présenté au ministère de l'agriculture fin juillet pour montrer des exemples de ce qui pourrait être fait (ou pas) concrètement suite à l'adoption du texte de Loi du Grenelle 2.

2. Pouvez vous rapidement me présenter votre exploitation:

- Dominante de l'exploitation (élevage -UGB-, culture...)
- Pourcentage de surface herbagère et céréales. Evolution de cette proportion,
- Conventionnel/bio/raisonné,
- Pérennité de l'exploitation,

Pour alléger l'entretien, cette question est complétée par des données de la Chambre d'Agriculture.

3. Questions identiques pour les haies, prairies, mares:

- Avez vous des haies/prairies/mares sur votre exploitation?
- Avez vous participé à des actions de remembrements, de replantation. Ces actions étaient elles de votre propre initiative ou sinon pourquoi ?
- Quels intérêts/inconvénients y voyez vous? (*relance attendue sur les fonctions de la haie: surtout bois énergie, risques naturels, fonction économique des prairies*)
- Leur nombre a-t-il diminué ces 5/10 dernières années ? (*relance sur la question suivante*)
- Cela a-t-il eu des conséquences positives sur l'économie de l'exploitation (si possible, chiffrer en temps de travail, rendements...)? Voyez vous d'autres conséquences?
- Pensez vous qu'il faudrait les maintenir ou en remettre, si oui comment faire ? (*ici, une relance est nécessaire si l'exploitant donne des freins pour le maintien/restauration des haies, mares, prairies. On rebondira sur les réponses plus positives en cherchant à discuter sur les outils suivants: documents d'urbanisme, nouvelles conditionnalité PAC, valorisation de bonnes pratiques (MAEt, autres chartes de bonnes pratiques).*)

5. Discutez vous de faune et de flore avec: d'autres agriculteurs, apiculteurs, vos conseillers agricoles, les voisins/marcheurs, des élus (notamment dans le cadre de documents d'urbanisme)... Qu'est ce qui ressort de ces discussions? On a beaucoup parlé du Grenelle de l'Environnement dans les médias, de continuités écologiques, qu'en pensez vous? (*rebondir: qui informe l'exploitant sur la biodiversité, la relation des exploitants avec les citoyens sur la biodiversité, les outils d'urbanisme et les élus locaux*)

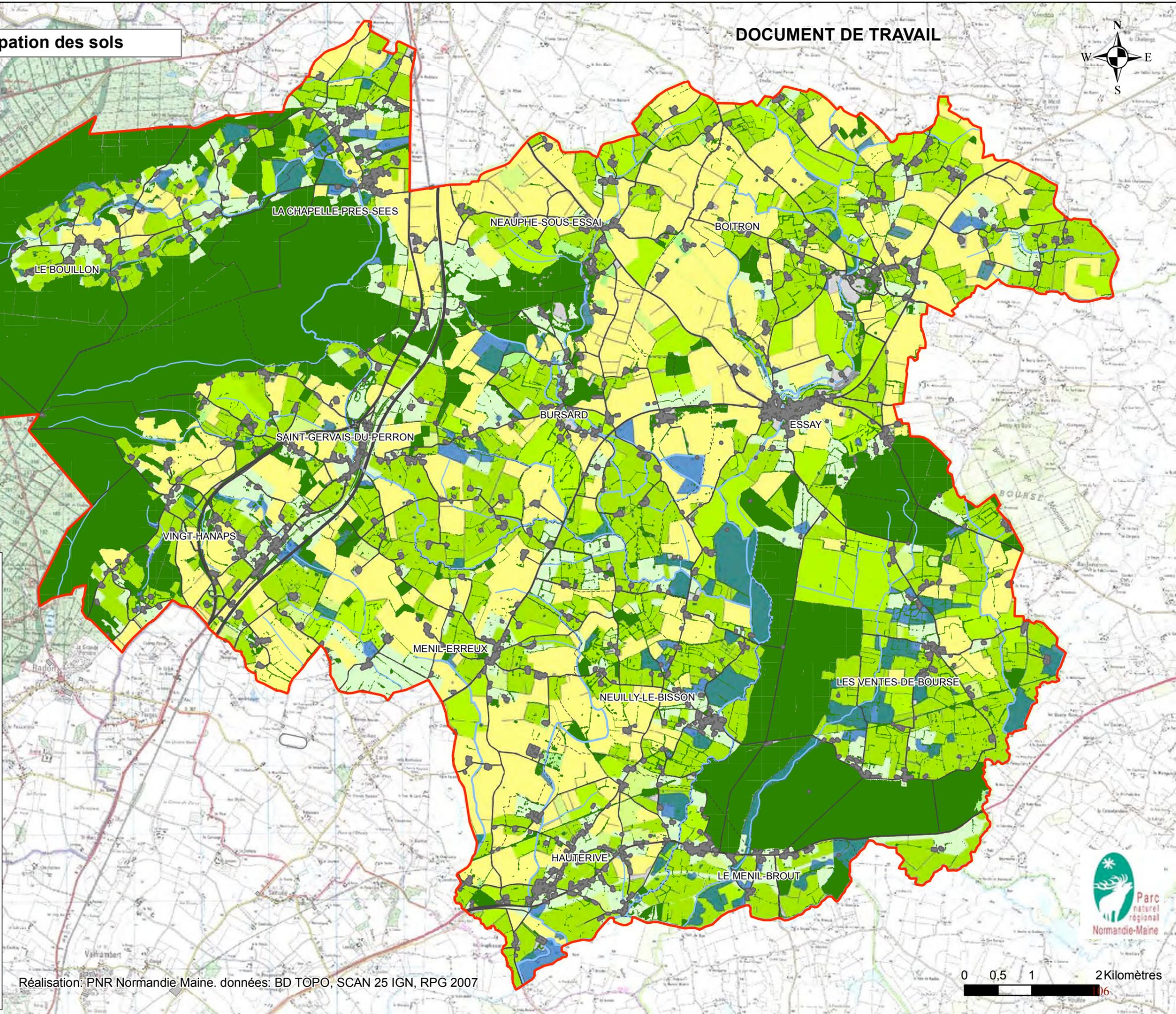
6. Vous sentez vous interpellé par le fait d'être situé sur un axe de déplacement de la vie sauvage? (*rebondir: A28, vision d'ensemble, implication des autres agriculteurs du secteur*)

7. Fin de l'entretien: l'exploitant est remercié et informé de la suite du travail et notamment de la réunion d'information et des dates de rendu au Ministère. Si certains peuvent être intéressés par la replantation de haies, un accompagnement par la Chambre d'Agriculture et/ou le Parc peu



Légende

- Tampon 18m autour du bâti
- Autres surfaces artificialisées (IGN)
- Emprise réelle des routes (IGN)
- Réseau hydrographique**
 - Permanent
 - Intermittent
- Zones arborée IGN2004
- Zones humides 2007
- Occupation du sol restante**
 - prairies
 - friches, jardins, bords de routes
 - cultures
 - carrières, parking, autres
- RPG agricole 2007**
 - Fourrages, prairies permanentes
 - Terres gelées
 - Prairies temporaires
 - Cultures, autres



Densités du réseau de haies bocagères



Absence de données pour cette zone

Légende

Réseau hydrographique

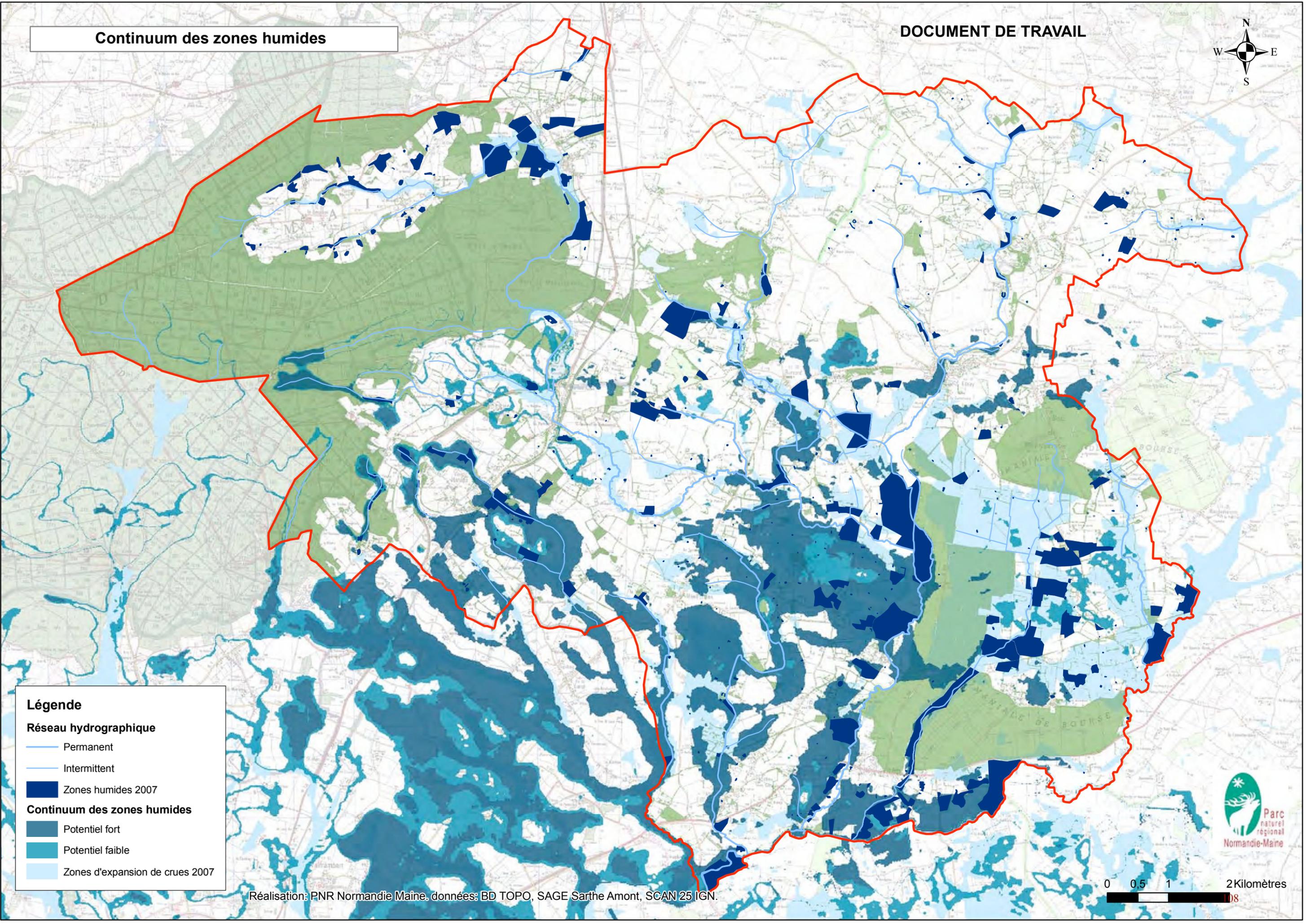
- Permanent
- Intermittent
- Zones humides 2007

**Densités de haies (maille: 10ha)
en m/ha**

- 0 - 1
- 2 - 29
- 30 - 55
- 56 - 92
- 93 - 184

Réalisation: GSOulard, PNR Normandie Maine avril 2010. Données: IGN SCAN 25, SAGE Sarthe Amont 2008





Légende

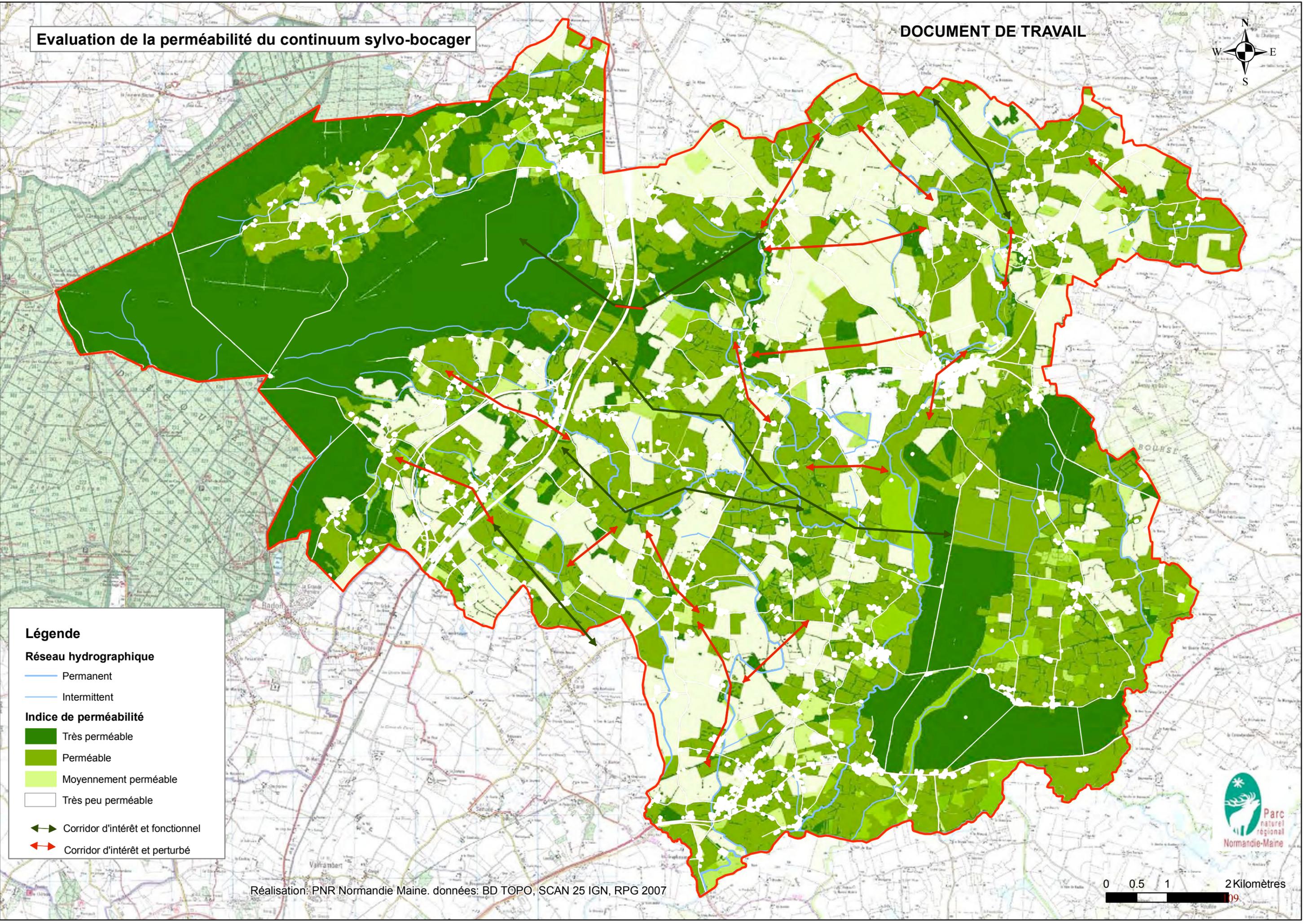
Réseau hydrographique

- Permanent
- Intermittent
- Zones humides 2007

Continuum des zones humides

- Potentiel fort
- Potentiel faible
- Zones d'expansion de crues 2007





Légende

Réseau hydrographique

- Permanent
- Intermittent

Indice de perméabilité

- Très perméable
- Perméable
- Moyennement perméable
- Très peu perméable

- Corridor d'intérêt et fonctionnel
- Corridor d'intérêt et perturbé



TRAME VERTE ET BLEUE
vallée de l'Ardre et petite
montagne de Reims
dans le PNR Montagne de
Reims :
Problématique, freins et leviers

Juillet 2010

SOMMAIRE

1.	Etat des lieux de la zone d'étude	3
1.1.	Présentation de la zone d'étude	3
1.2.	Les documents de planification.....	4
1.3.	Les acteurs de la zone d'étude	4
1.4.	L'agriculture.....	6
1.4.1.	Généralités sur l'agriculture et la viticulture marnaise	6
1.4.2.	L'agriculture dans la zone d'étude	7
1.4.3.	La diversification.....	11
1.5.	Autre élément de contexte : le programme Symbiose.....	11
1.5.1.	Présentation du fonctionnement du projet symbiose.....	11
1.5.2.	Localisation du projet.....	12
1.5.3.	Les acteurs et actions proposées	12
2.	Trame verte et bleue en territoire cultivé.....	13
2.1.	Les outils existants	13
2.1.1.	Les outils contractuels	13
2.1.2.	Les outils règlementaires	15
2.2.	Les leviers globaux	19
2.3.	Les freins	22
2.3.1.	Les freins juridiques liés au fermage, le prix des terres et la révision de l'aire AOC Champagne et coteaux champenois	22
2.3.2.	Les freins psychologiques et techniques	24
2.3.3.	Autres freins.....	26
2.4.	Deux exemples d'exploitation agricole (la TVB à l'échelle d'une exploitation).....	26
2.4.1.	L'agriculteur 1	26
2.4.2.	L'agriculteur 2	30

Les enjeux agricoles identifiés pour la mise en œuvre d'une trame verte et bleue (TVB) en milieu agricole sont d'abord de maintenir une activité compétitive et d'éviter la multiplication des contraintes.

Les actions favorables à l'environnement participent à l'amélioration de l'image de l'agriculture mais nécessitent souvent la modification des pratiques culturales et une perte de productivité.

Pour cette étude, le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims (PNR MR) et la Chambre d'agriculture de la Marne ont choisi un territoire d'étude situé dans le périmètre du PNR. A partir de ce territoire, il a été décidé de réaliser un diagnostic présentant les éléments nécessaires à la réflexion d'une trame verte et bleue. Dans cette zone d'étude, les différents outils existants ont été recensés, chacun a ensuite été étudié pour mettre en évidence ses avantages et inconvénients pour les agriculteurs et au regard de la trame verte et bleue.

Enfin, les actions mises en place dans ce périmètre à l'initiative des agriculteurs et représentant des leviers globaux pour la TVB ont été présentés, ainsi que les freins à la mise en œuvre d'une TVB sur ce territoire.

1. Etat des lieux de la zone d'étude

1.1. Présentation de la zone d'étude

La zone d'étude se trouve au Nord Ouest du territoire du Parc Naturel de la Montagne de Reims. Elle regroupe 24 communes pour une superficie de 15 130 ha, située dans la région naturelle du Tardenois. Le Tardenois est caractérisé par un relief accidenté et varié, les plateaux calcaires recouverts de limons sont le domaine de la grande culture.

Sur le plan pédologique, ce sont les sols bruns calcaires qui dominent et les sols lessivés glossiques hydromorphes. Les premiers ne sont pas faciles à travailler puisqu'ils sont chargés de cailloux. Le taux d'argile étant élevé, ils sont difficiles à travailler. Le second type de sol présent sur le secteur est également pauvre pour la culture. Ils sont sensibles à la battance, acides, assez pauvres en éléments fertilisants. Toutefois, le drainage et la fertilisation permettent de les cultiver.

La vallée de l'Ardre est plus humide, on y trouve encore quelques herbages. La vigne classée AOC Champagne occupe les flancs de la vallée.

Ainsi, les communes de la vallée de l'Ardre (Poilly, Bouleuse, Mery-Premecy, St Euphraise et Clarizet, Sarcy, Aubilly, Chambrecy, Bligny, Chaumuzy, Bouilly, Courmas, Marfaux Pourcy, Nanteuil la Forêt et Courtagnon) sont occupées majoritairement par la grande culture. Ce secteur a connu une évolution ces 10 dernières années avec un recul de l'activité d'élevage et la mise en culture de nombreuses prairies. Toutefois, l'élevage subsiste dans certaines communes.

Sur ces communes, les îlots de culture sont de grande taille adaptés aux machines agricoles, le paysage est ponctué de quelques prairies pâturées par des bovins et des chevaux.

Plus au nord, les communes (Vrigny, Coulommès-la-Montagne, Pargny-les-Reims, Jouy-les-Reims, Villedommange, Sacy, Ecueil, Chamery et Serriers) sont majoritairement viticoles. On retrouve de la vigne sur les coteaux, ainsi que quelques parcelles de petite taille cultivées en céréales et oléoprotéagineux.

Les îlots de culture représentent 6 834 ha, selon les données 2008 de la PAC, soit 45 % de la surface d'étude. La forêt occupe une part importante de la zone d'étude, elle s'étend sur 5 407 ha soit 36 %, tandis que les vignes occupent 1 797 ha soit 12 %.

Les communes de la zone d'étude sont regroupées en communauté de communes, ainsi on trouve trois intercommunalités à savoir la communauté de communes Grande Vallée de la Marne, la communauté de communes Champagne Vesle et la communauté de communes Ardre et Tardenois

1.2. Les documents de planification

Le périmètre d'étude est concerné par le Schéma Directeur de l'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie qui a été révisé en 2009. Il court pour la période 2010-2015. Ce SDAGE fixe comme objectif d'atteindre le « bon état écologique » sur 2/3 des masses d'eau d'ici à 2015. Le SDAGE s'est fixé dix défis pour améliorer la qualité de la ressource en eau, dont la diminution des pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques, la réduction des pollutions microbiologiques, la préservation et la restauration des milieux aquatiques humides,... qui sont déclinés en actions concrètes permettant d'atteindre les objectifs.

La zone d'étude est couverte par le **Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) de la région rémoise**. Seule la commune de Nanteuil la Forêt est concernée par le **ScoT d'Epernay**.

Le ScoT de la Région Rémoise a été approuvé en 2007. L'objectif de préservation des espaces sensibles est clairement affiché ainsi que la création de corridors écologiques. Ces derniers sont prévus à partir des fonds de vallée, du canal et de massifs forestiers. Ces différents réservoirs de biodiversité serviront de trame verte pour permettre les déplacements de la faune et diversifier le paysage sans utiliser l'espace agricole (cf. carte SCoT).

Parmi les 24 communes de la zone d'étude, 4 communes ne sont pas dotées de documents d'urbanisme et 6 communes ont élaboré une carte communale et 3 communes seulement possèdent un Plan Local d'Urbanisme (PLU). La transcription de la TVB dans les documents d'urbanisme risque d'être un frein puisqu'il n'est encore rien prévu à ce jour pour les communes soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU), ou dotées d'une carte communales, et les communes ayant adoptées un PLU récemment n'auront aucune obligation de le modifier pour prendre en compte la nouvelle trame verte et bleue.

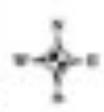
Seules les 11 communes encore dotées d'un ancien Plan d'Occupation du Sol (POS) seront susceptibles de prendre en compte la trame verte et bleue si elles lancent la procédure de révision générale de leur document après 2012.

1.3. Les acteurs de la zone d'étude

Les acteurs à réunir sur la zone d'étude sont nombreux. Pour ce qui concerne la trame verte et bleue, ont été identifiés les élus des communes, la **fédération des chasseurs** qui met en place dans la Marne le programme « 1000 bouchons en terre de Champagne » (cf. paragraphe 2.2), le **Conseil Général** qui participe au travers de la gestion des bords de route, les **coopératives** agricoles, notamment Cohésis qui expérimente les jachères apicoles, ou encore le CIVC, comité interprofessionnel des vins de Champagne, les associations locales, le Parc Naturel régional de la Montagne de Reims, la Chambre d'Agriculture et ainsi que le syndicat intercommunal pour l'aménagement de l'Ardre, qui regroupe 19 communes du bassin versant et a pour objectif de mettre en œuvre une gestion cohérente et globale de la rivière sur l'ensemble du territoire.



Etude trame bleue - trame verte
DOCUMENTS D'URBANISME



Echelle :
 1 / 100 000

Sources :
 Chambre d'Agriculture
 Reproduction interdite
 Réalisation :
 Chambre d'Agriculture de la Marne - Juin 2010

D'autres acteurs potentiels pour l'élaboration d'une trame verte et bleue sont les associations syndicales libres. Sur le secteur d'étude on en trouve de deux types : **les associations foncières de remembrement et les associations syndicales autorisées**. Ces associations regroupent les propriétaires d'un périmètre donné, ils cotisent pour permettre la réalisation de travaux.

La plupart des communes de la zone d'étude ont été remembrées et ont conservé leur **association foncière de remembrement** (AFR). Celles-ci sont chargées d'effectuer les travaux connexes liés au remembrement ainsi que l'entretien des chemins desservant les parcelles incluses dans le périmètre de remembrement.

Les AFR sont donc des acteurs potentiels pour la création d'une trame verte et bleue puisqu'elles sont propriétaires de chemins ou d'aménagements susceptibles de supporter une haie. Elles pourraient aussi constituer des facilitateurs dans l'organisation collective de l'entretien de haies.

Pour les communes viticoles, des **associations syndicales autorisées** sont créées pour effectuer des travaux d'hydraulique du vignoble. Ces travaux visent à éviter les inondations et coulées de boue qui peuvent survenir suite à de violents orages. Ils consistent souvent en la réalisation de bassin de rétention d'eau, de dépollution ou de décantation avant rejet dans le milieu naturel et sont soumis à la Loi sur l'eau.

Il n'est pas rare que ces bassins soient occupés par des amphibiens ou encore des canards. Cependant, pour des règles de sécurité, chaque bassin doit être grillagé limitant l'accès aux bassins par certaines espèces.

Les modalités pour pouvoir associer les associations syndicales à la création de trame verte et bleue sont encore à étudier.

1.4. L'agriculture

1.4.1. Généralités sur l'agriculture et la viticulture marnaise

En 2007, dans la Marne, le nombre d'exploitations agricoles professionnelles non viticoles est de 3 480. Ce nombre est en diminution depuis le dernier recensement de 2000. De ce fait, la Surface Agricole Utile (SAU)¹ moyenne des exploitations a augmenté et atteint 137 ha. La taille des exploitations reste modeste avec une part importante des exploitations (1/3) qui n'atteint pas 100 ha de SAU.

La majorité des exploitations professionnelles est orientée vers la grande culture. Les céréales, betteraves et pommes de terre, ainsi que les oléo-protéagineux sont les cultures majoritaires dans le département. Les exploitations de polyculture, essentiellement agri-viticole représentent 8 %, et l'élevage est faiblement représenté avec seulement 3 % des exploitations.

L'âge des chefs d'exploitation augmente de plus en plus, la part des 55-60 ans est supérieure à celle des 50-55 ans en 2007. De nombreux exploitants n'ont pas de successeur pour assurer la pérennité de leur exploitation.

Enfin, la location des terres auprès des tiers (fermage) demeure le mode de faire valoir le plus utilisé dans la Marne avec plus de 70 % de la SAU totale.

¹ Surface Agricole Utile : surface exploitée aux fins d'une activité agricole : surface en céréales, oléagineux, protéagineux, semences, cultures fibres, légumineuses à grain, fourrages, légumes, fleurs, fruits, arboriculture, viticulture, surfaces en herbe et surfaces gelées.

En 2008, on comptait 12 247 exploitations ayant de la vigne et 11 700 d'entre elles étaient spécialisées en viticulture AOC Champagne.

Les structures viticoles de la Marne sont de petite taille avec une moyenne de 2,74 ha. Près d'un tiers des exploitations ont une superficie inférieure à 50 ares et 15 % d'entre elles ont une surface comprise entre 50 ares et 1 ha. Les exploitations viticoles les plus petites (surface inférieure à 50 ares) sont généralement non professionnelles. Les exploitations professionnelles sont plus nombreuses à partir d'une surface de 1 ha.

Les exploitations mixtes agri/viticole représentent environ 6,5 %. L'activité agricole est dominante et orientée principalement vers les grandes cultures. Ils subsistent parfois un peu d'élevage. Les surfaces en vigne de ces exploitations varient de 50 ares à plus de 2,1 ha.

Les exploitants viticoles de la Marne sont plutôt âgés. La classe d'âge la plus représentée est les plus de 60 ans (19 %). Les viticulteurs de moins de 30 ne représentent que 5 %.

1.4.2. L'agriculture dans la zone d'étude

Dans la zone d'étude, deux types d'agriculture se distinguent, la grande culture dans la vallée de l'Ardre et la viticulture dans la région d'Ecueil. Toutes les vignes sont classées en AOC Champagne et Coteaux champenois.

Il n'y a pas véritablement d'exploitation type dans la région naturelle du Tardenois. Toutefois, la proximité de terres et de vignes permet à de nombreux exploitants d'avoir une activité mixte agriculture/viticulture. D'ailleurs, les exploitants sans vigne sont plutôt rares, mais il arrive que certains exploitants ne se chargent pas eux-mêmes des travaux du vignoble.

Dans ce secteur, les exploitations sont plutôt de grande taille, la surface agricole utile d'une exploitation atteint souvent 150 à 200 ha, et le nombre de salariés est faible. Les terres sont souvent drainées.

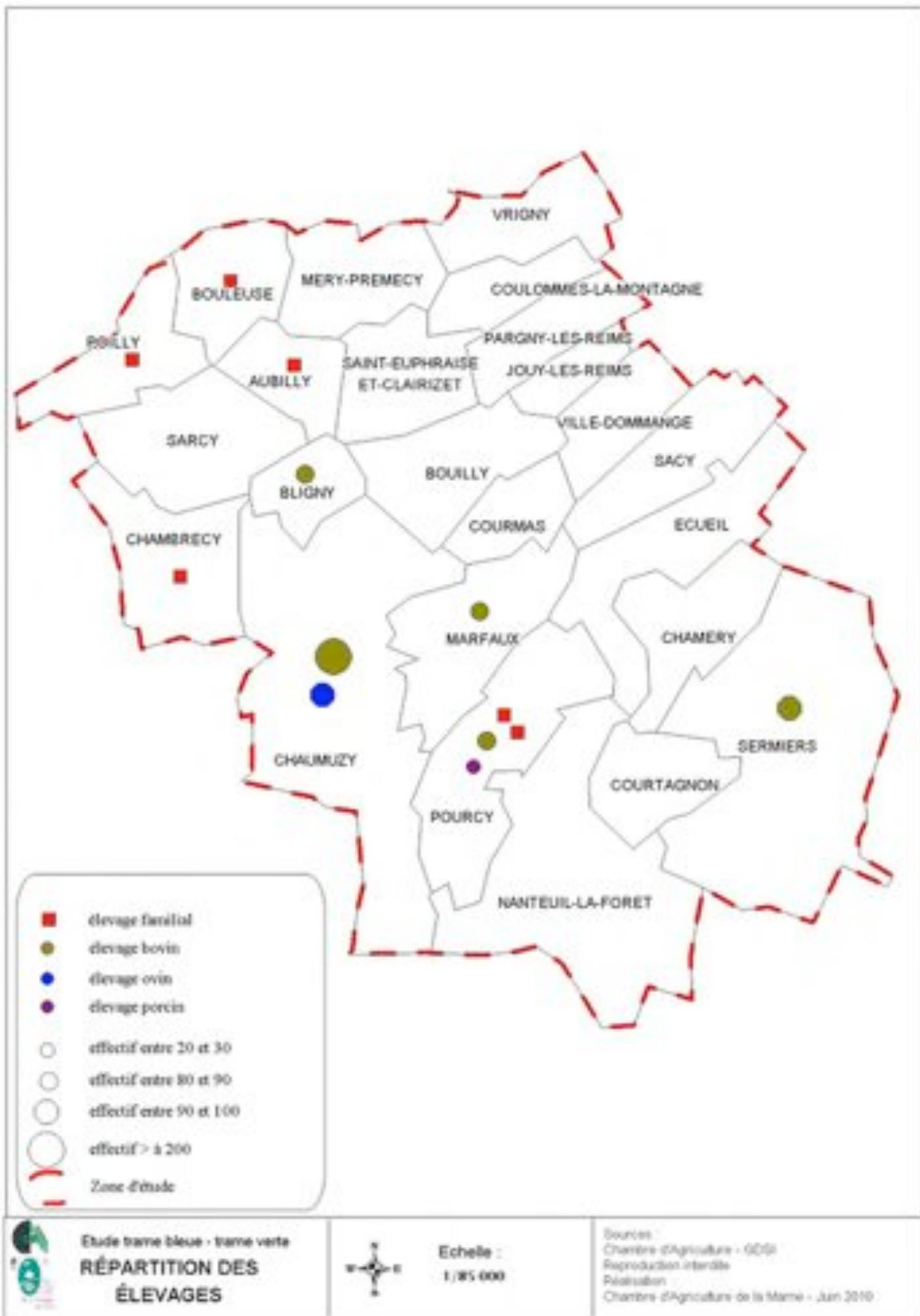
Les sols de la zone d'étude ayant un potentiel limité, l'assolement est peu diversifié. Ainsi, on retrouve surtout des cultures d'hiver, la rotation la plus fréquente est composée de 3 à 4 cultures : un colza ou une fèverole, suivi d'un blé, suivi d'un deuxième blé ou d'une orge de printemps. La rotation peut également être composée de colza, de 2 blés et d'orge.

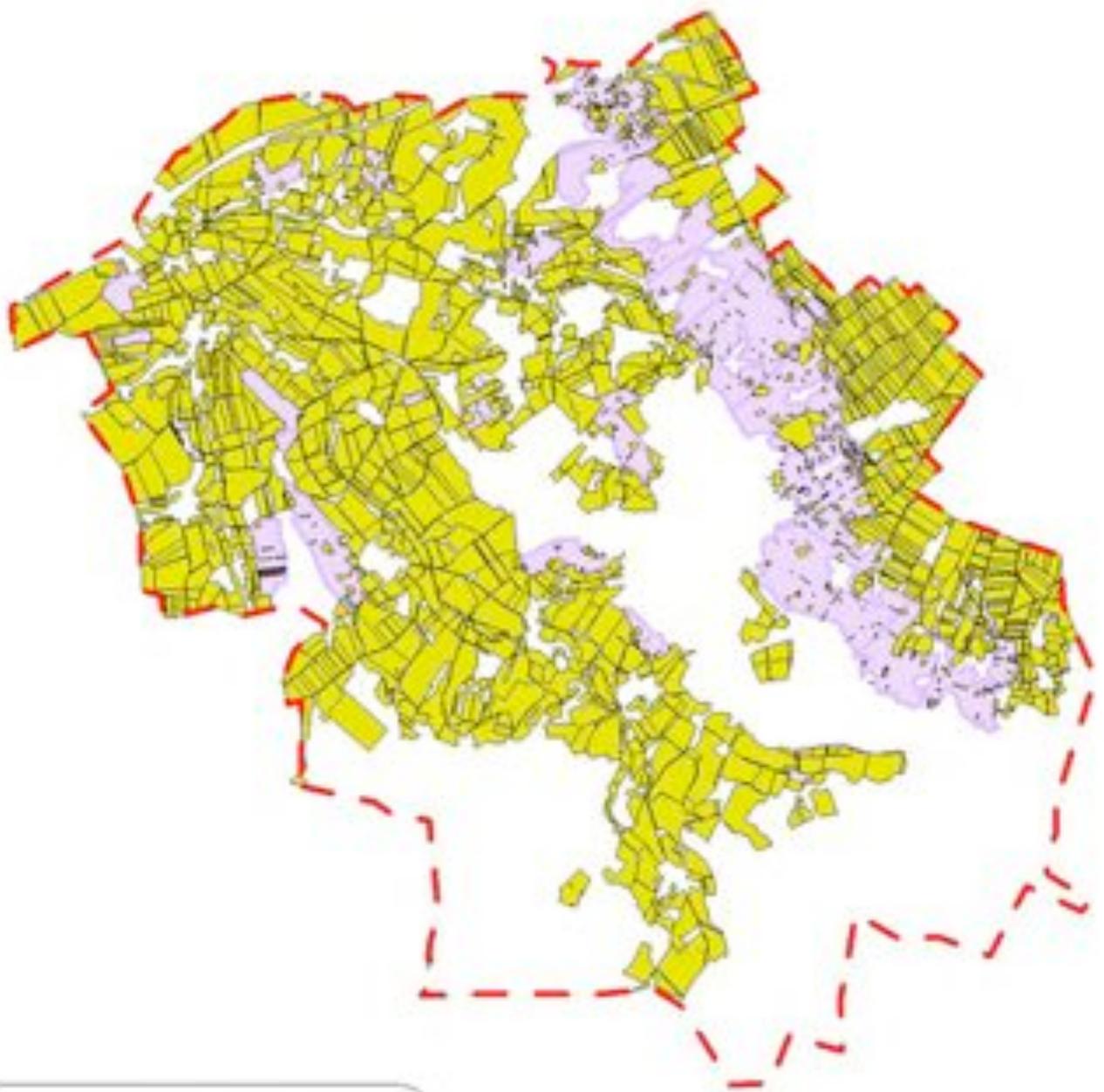
Les colzas sont cultivés dans les secteurs pentus. On note la présence de quelques parcelles de maïs cultivés par des viticulteurs qui possèdent quelques terres hors de la zone d'appellation.

Depuis une dizaine d'année environ, l'assolement s'est légèrement diversifié, on retrouve davantage de fèveroles et la proportion de culture de printemps a augmenté d'environ 30 %. La jachère est présente, surtout en bordure de bois.

L'élevage était encore bien présent il y a quelques années, il subsiste dans quelques communes de la zone d'étude.







Etude trame bleue - trame verte

ILOTS PAC



Echelle :
1/100 000

Sources :
ALP - IGN Paris
Reproduction interdite
Réalisation :
Chambre d'Agriculture de la Marne - Juin 2010

1.4.3. La diversification

Concernant les activités de diversification, on en trouve peu sur le secteur d'étude : un apiculteur à St Euphraise et Clarizet et un éleveur de volailles à Pourcy.

Un centre équestre est présent sur Chamery.

Concernant le tourisme, une exploitation viticole de Villedommange adhère au label Clévacances avec une chambre d'hôte.

Un agriculteur possède un gîte et développe un circuit touristique équestre pour handicapé.

1.5. Autre élément de contexte : le programme Symbiose

En 2007, un groupe de travail national, créé sous l'impulsion d'apiculteurs marnais, réfléchit à la mise en place sur la région Champagne-Ardenne d'un projet de gestion d'aménagements agricoles et non agricoles, dans l'objectif de favoriser la biodiversité ordinaire.

Les orientations du projet sont:

- Maintenir et favoriser la **biodiversité ordinaire et patrimoniale** ;
- Mettre en œuvre une **démarche concertée et consensuelle** ;
- Assurer la compatibilité avec une **production agricole rentable et de qualité**;
- Prendre en compte l'ensemble des **habitats naturels, semi-naturels et anthropiques**.

1.5.1. Présentation du fonctionnement du projet symbiose

- Objectifs du projet et opportunités

Le projet Symbiose s'intéresse à la conservation de la biodiversité ordinaire : insectes, abeilles, faune supérieure (oiseaux, mammifères...). Ses objectifs sont :

- d'anticiper les demandes du Grenelle de l'Environnement concernant la biodiversité et la mise en place de « Trames Vertes et Bleues » : création et maintien de corridors écologiques;
- de mettre en place, sur une zone pilote, des aménagements simples dont l'intérêt sera identifié par le biais d'indicateurs ;
- d'identifier et concevoir des outils et des méthodes d'évaluation des performances « biodiversité » reproductibles et évaluables ;
- d'assurer la diffusion et la valorisation de l'expérience acquise sur ce territoire.

Ce projet a également un intérêt pédagogique de partage des pratiques dans un même milieu, de renforcement des liens entre agriculteurs, chasseurs, apiculteurs, acteurs du monde non agricole, et d'enrichissement des échanges par l'expertise de tous dans un groupe de travail pluridisciplinaire.

Opportunité pour milieu agricole :

- Proposition d'un schéma de gestion compatible avec une production agricole de qualité
- Utilisation du territoire agricole cohérente, travailler les autres éléments du paysage gérés par le milieu agricole
- Valorisation de l'image du monde agricole auprès du grand public

Opportunité pour tous les acteurs d'un territoire de se regrouper sur un projet concret : concertation, intégration des expertises respectives et consensus, sensibilisation sont autant de descriptifs permettant de définir la démarche du projet Symbiose.

Opportunité pour une vision territoriale globale et cohérente :

- Travailler sur les autres entités du paysage pouvant avoir un impact positif sur la biodiversité (créer des corridors) : lisères, bordures de routes et de chemins, jardins...
- Influencer sur les schémas d'aménagement du territoire dès leur création (cadre administratif)
- Arriver de manière pragmatique et de manière progressive à constituer ces zones écologiquement intéressantes

1.5.2. Localisation du projet

La zone d'études du projet Symbiose est située dans le département de la Marne à l'est de l'agglomération rémoise. Cette zone regroupe un ensemble de 35 communes dont certaines sont situées sur le PNR Montagne de Reims.

La majorité des communes se situe dans la région naturelle de la Champagne crayeuse dominée par la grande culture.

1.5.3. Les acteurs et actions proposées

Les acteurs locaux, dont le PNR Montagne de Reims et la Chambre d'Agriculture de la Marne, ont été regroupés au sein d'un comité de pilotage pluridisciplinaire pour une gestion concertée du territoire. Des institutions, des organismes agricoles professionnels, des associations participent ainsi à ce projet.

Le porteur du projet symbiose est le Musée National d'Histoire Naturelle, conservatoire botanique national du bassin parisien, délégation Champagne Ardennes

Le Réseau Biodiversité pour les abeilles anime à la fois le groupe de travail national et le Comité Technique Opérationnel (CTO).

Avec le soutien financier de la Région Champagne-Ardenne, le programme SYMBIOSE s'oriente principalement vers l'émergence d'aménagements simples et peu contraignants, tout en se basant sur les mesures déjà mises en œuvre, qu'elles soient imposées comme les bandes enherbées, ou volontaires comme l'implantation de haies ou les jachères, tout en encourageant la multiplication de ces actions.

2. Trame verte et bleue en territoire cultivé

2.1. Les outils existants

2.1.1. Les outils contractuels

- Le contrat global (carte captage dans la zone d'étude)

La zone d'étude est incluse dans le Contrat global de la Vesle marnaise, qui a pour objet la préservation de la ressource en eau. Son bassin versant regroupe 217 communes, et est riche de sa diversité, avec du vignoble, des zones humides remarquables en bordure de cours d'eau et dans les massifs forestiers et un tissu urbain concentré dans la partie centrale du bassin.

Malgré tout, la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques est altérée. Plus de la moitié des captages d'eau potable sont non conformes ou sont surveillés pour les nitrates et les pesticides. L'activité anthropique joue également un rôle important dans la dégradation de la qualité des zones humides et des rivières.

Le contrat a plusieurs objectifs, notamment l'amélioration de la qualité des eaux superficielles, la préservation et restauration des zones humides, la protection des captages,... Pour les atteindre, un programme d'actions ambitieux a été mis en place. L'activité agricole et viticole est concernée notamment pour protéger la ressource dans les aires d'alimentation de captage, ainsi que pour la maîtrise du ruissellement viticole.

Ce sont les collectivités qui signent le contrat global. Les agriculteurs installés sur une commune du contrat sont donc concernés, mais sur la **base du volontariat**. Ils choisissent donc s'ils souhaitent modifier leurs pratiques dans le but d'améliorer la ressource en eau.

La chambre d'agriculture de la Marne propose, dans le cadre de contrat, un **accompagnement technique et une animation sur le terrain**. Elle met l'accent sur des pratiques durables, comme l'aménagement hydraulique du vignoble, l'enherbement du vignoble, la confusion sexuelle, le réglage des pulvérisateurs ou encore la réduction des doses lors des traitements phytosanitaires.

Les actions mises en place peuvent faire l'objet d'une contractualisation, soit par les Mesures Agro-Environnementales Territoriales (MAEt), soit par le Plan Végétal Environnement (PVE), présentés au niveau national dans le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH). Il s'agit d'aides qui proviennent du 2^{ème} pilier de la Politique Agricole Commune (PAC). L'agence de l'eau participe au financement de ces contrats.

Le financement accordé dans le cadre d'un PVE est supérieur si les parcelles se trouvent dans un Bassin d'Alimentation de Captage (BAC), mais il peut également être accordé en dehors du BAC. Tandis que les MAEt ne concernent que les Bassin d'alimentation de captage.

Les PVE sont des aides destinées à promouvoir les investissements d'agroéquipement, tels que le matériel de pulvérisation, le désherbage mécanique, les aires de lavage et de remplissage, le matériel de tonte. Tous ces équipements ont un impact direct sur la qualité de l'eau puisqu'ils permettent de limiter l'azote et les produits phytosanitaires. Les MAEt sont des contrats signés pour 5 ans. Dans le secteur d'étude, 8 PVE ont été contractés.

Le secteur d'étude est éligible pour la première année aux MAEt. Deux contrats MAEt ont déjà été signés sur le bassin d'alimentation de captage présent dans la zone d'étude.

De plus, dans la zone test, deux captages sont suivis dans le cadre du plan eau de l'interprofession champenoise (Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne). Les actions sont les mêmes que celles du contrat global, ce qui accentue l'action sur ce secteur.

Enjeux de ces mesures pour la TVB.

La mise en place d'actions sur les bassins d'alimentation de captage permet d'agir pour l'amélioration de la qualité de l'eau.

Leviers :

L'éligibilité de ce secteur à des contrats de type MAEt et PVE peut inciter les agriculteurs à modifier leurs pratiques pour améliorer la ressource en eau.

Freins :

Ces actions sont mises en place sur la base du volontariat. Dans la zone d'étude, on a pu constater un certain dynamisme des agriculteurs à contractualiser pour améliorer la qualité de l'eau. Cependant, cela nécessite un gros effort d'animation et d'information pour sensibiliser les agriculteurs. La chambre d'agriculture de la Marne propose un accompagnement technique et une animation locale sur le terrain, les réunions d'information qu'elle organise permettent de sensibiliser les agriculteurs de l'importance de ces actions. Sur les territoires concernés par un bassin d'alimentation de captage qui ne font pas l'objet d'un accompagnement, les agriculteurs sont beaucoup moins

- **Les Mesures agro-environnementales (MAE) enherbement**

Cette mesure agro-environnementale est prévue au PDRH, il s'agit de la mesure COUVER11 : couverture des inter-rangs de vigne.

Elle consiste à couvrir les sols laissés nus dans l'inter-rang sous les vignes, afin de réduire les risques d'érosion du sol et de lessivage ou de ruissellement, entraînant ces derniers vers la ressource en eau. Il répond principalement à un objectif de lutte contre l'érosion.

Ce nouvel engagement unitaire permet d'accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre d'une couverture totale des sols en vigne, quelle que soit la modalité retenue, afin de réduire les risques d'érosion du sol.

Enjeux de ces mesures pour la TVB.

En plus de son intérêt de préservation de la qualité de l'eau, cette mesure est également favorable à la biodiversité.

Leviers :

Des viticulteurs pratiquent l'enherbement sans contractualiser de MAEt. En effet, aucun contrat n'a été répertorié dans la zone d'étude alors que plusieurs hectares de vigne sont enherbés.

Freins :

Les viticulteurs champenois ne bénéficiaient pas de Droits à Paiement Unique (DPU) et globalement ne souhaitent pas en bénéficier compte tenu du rapport niveau d'aide/contraintes. Ils ne réalisent donc généralement pas de déclaration PAC.

La contractualisation d'une MAEt couvert inter-rang nécessiterait donc qu'ils créent un dossier PAC, ce qui engendrerait une nouvelle contrainte administrative et un coût.

En contractualisant une MAE en effet, ils acceptent de soumettre toute leur exploitation à la conditionnalité qui ne s'appliquait pas auparavant du fait de l'absence d'aides PAC (notamment mise en place du registre phytosanitaire, du plan de fumure prévisionnel, du cahier d'épandage, d'un local phytosanitaire...). Compte tenu de ces contraintes et de la valorisation du raisin AOC Champagne, le montant de la MAE enherbement n'est pas suffisamment incitateur puisqu'il n'est que de 106 €/ha.

2.1.2. Les outils règlementaires

- La conditionnalité

Pour pouvoir obtenir le versement de leurs aides PAC, les agriculteurs sont soumis au respect d'exigences environnementales, il s'agit des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), de santé (santé publique, santé végétale, santé animale) et de protection animale.

L'agriculteur qui ne respecte pas les règles de la conditionnalité peut se voir, lors d'un contrôle, attribuer des pénalités sur le versement de certaines aides :

- les aides du 1^{er} pilier de la PAC : les aides couplées et découplées,
- les aides à la restructuration et à la conversion des vignobles,
- certaines aides de développement rural du 2^{ème} pilier de la PAC relevant de la programmation 2007-2013 : les indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN), les mesures agroenvironnementales (MAE), l'aide au boisement des terres agricoles et les paiements sylvo-environnementaux.

Présentation du volet des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE)

Ces Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales sont composées de sept mesures. Parmi elles, trois pourront participer à la trame verte et bleue. Il s'agit de :

- Bandes tampons le long des cours d'eau

L'objectif est de maintenir ou d'implanter le long de tous les cours d'eau « BCAE »² une bande tampon de **5 mètres** de large dont le couvert, herbacé, arbustif ou arboré, doit être permanent et suffisamment couvrant.



La bande tampon enherbée ou boisée doit être entretenue selon les bonnes pratiques locales et respecter plusieurs règles d'entretien :

- interdiction de fertilisation organique et minérale ;
- interdiction de traitement phytopharmaceutique, sauf en cas d'application de l'article 251-8 du code rural (lutte obligatoire contre les organismes nuisibles réglementés) ;
- interdiction de labour mais possibilité de travail superficiel du sol ;
- autorisation de pâturage sous réserve du respect des règles d'usage pour l'accès des

² Ceux-ci sont répertoriés dans l'arrêté préfectoral du 30 juin 2006, qui fixe la liste et la localisation des cours d'eau entrant dans le champ d'application de la conditionnalité des aides directes de la PAC dans le département de la Marne.

- animaux au cours d'eau ;
- autorisation de fauche ou de broyage hors de la période d'interdiction de broyage et de fauchage fixée du 1^{er} mai au 1^{er} juillet par l'arrêté préfectoral relatif au BCAE

L'absence d'un couvert autorisé sur toute la bande tampon le long d'un cours d'eau « BCAE » est considérée comme une anomalie intentionnelle et l'agriculteur encoure une pénalité maximale entraînant une réduction de 20% du montant de ses aides.

- La maintenance des particularités topographiques

Tous les exploitants agricoles demandeurs d'aides soumises à la conditionnalité qui disposent de terres agricoles et ayant une surface agricole utile³ supérieure à 15 ha sont concernés.

L'agriculteur a l'obligation de posséder sur sa surface agricole de son exploitation des éléments pérennes du paysage sur ses parcelles ou jouxtant ses parcelles. Ces éléments doivent représenter au total :

- 1 % de la SAU de l'exploitation en 2010
- 3 % de la SAU en 2011
- 5 % de la SAU en 2012

Les différentes particularités topographiques qui peuvent être retenues sont présentées en annexe. Chacune d'elle correspond à une valeur de « surface équivalente topographique » qui permet de s'assurer du respect de l'exigence de cette norme BCAE.

De manière générale, il n'est autorisé d'apporter ni fertilisation, ni produits phytosanitaires sur ces éléments topographiques (ET). Afin de lutter contre les espèces nuisibles, telles que le chardon des champs (*Cirsium arvense*), une application de produits phytosanitaires localisée et limitée pourra être tolérée.

Les jachères, les prairies et les bandes tampons le long des cours d'eau retenues comme particularités topographiques doivent respecter les règles d'entretien respectivement définies par la BCAE « entretien minimal des terres », « gestion des surfaces en herbe » et « bande tampon ». Aucune règle d'entretien n'est définie pour les autres éléments qui doivent respecter, le cas échéant, les bonnes pratiques usuelles.

L'absence d'éléments topographiques est considérée comme une anomalie intentionnelle et l'agriculteur encoure une pénalité maximale entraînant une réduction de 20% du montant de ses aides.

- La gestion des surfaces en herbe

Tous les exploitants agricoles de métropole demandeurs d'aides soumises à la conditionnalité qui disposent de surface en herbe (prairies naturelles, prairies temporaires de plus de 5 ans et prairies temporaires) en 2010, année de référence individuelle retenue, sont concernés par cette mesure.

En outre, en cas de baisse du ratio national de plus de 10% par rapport au ratio de référence 2005, tous les agriculteurs qui disposaient de prairies permanentes⁴ en N-1 et N-2 sont concernés.

⁴ Depuis 2005, conformément à la réglementation communautaire, une prairie permanente est définie comme une surface consacrée à la production d'herbe et autres plantes fourragères herbacées qui est en place depuis 5 ans ou plus (prairies naturelles et de prairies temporaires de plus de 5 ans)

Les agriculteurs possédant des surfaces en herbes sont tenus de justifier d'une productivité minimale de leur surface :

- soit par un chargement minimal supérieur ou égal à 0,2 UGB/ha de surfaces en herbe de l'exploitation.
- soit par un rendement minimal d'1 tonne de matière sèche /ha de surfaces en herbe pour l'agriculteur commercialisant tout ou partie de sa production herbagère.

D'autre part, l'agriculteur est soumis à l'exigence de maintien global des surfaces en herbe au niveau de son exploitation. Les règles à respecter sont les suivantes :

- Retournement des prairies permanentes immédiatement suivi d'une réimplantation à l'identique afin de conserver la référence individuelle
- Retournement des prairies temporaires de moins 5 ans sous réserve de conserver en prairie temporaire sur l'exploitation une surface égale à 50% de la surface déclarée en prairie temporaire dans la référence individuelle

Toute cession de surface en prairie naturelle, temporaire de plus de 5 ans ou temporaire devra être notifiée à la DDT afin que les références individuelles des exploitants concernés puissent être mises à jour.

Enfin, l'exigence communautaire de réimplantation des prairies permanentes impose que si une diminution du ratio national annuel d'au moins 10% par rapport au ratio de référence calculé en 2005 était observée, cela impliquerait la mise en œuvre des mesures conservatoires prévues par le règlement : réimplantation des prairies permanentes retournées sur les deux années précédentes quelle que soit leur date de première déclaration.

Enjeux de ces mesures pour la TVB.

Toutes ces mesures sont imposés dans le cadre de la PAC et devront être appliquées dès 2010, avec augmentation de la mesure pour ce qui concerne les SET jusqu'en 2012. Or le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est prévu pour fin 2012. Les agriculteurs auront donc déjà mis en place toute une série de mesures favorables à la biodiversité, qui pour certains auront été un investissement (ex plantation de la haie à Bouleuse) dont il faudra absolument tenir compte.

Plus généralement, se pose ainsi la concordance temporelle des dispositifs et réglementation.

Leviers :

Ces dispositions étant soumises au versement des aides PAC, elles seront donc suivies. La définition de la TVB pourra s'appuyer sur ces éléments topographiques.

Freins :

◆ Toutes les exploitations agricoles ne sont pas soumises à la conditionnalité (exemple viticulture AOC).

◆ Ces éléments ne feront pas l'objet d'un inventaire, ils ne pourront donc servir de base pour la définition de la TVB s'ils ne sont pas connus.

◆ La création de ces éléments topographiques se fera à l'échelle de l'exploitation et avant la publication du SRCE donc les projets risquent de manquer de cohérence. D'autant plus que le calcul de ces SET se fait à l'échelle d'une exploitation, dont les parcelles sont parfois dispersées dans différentes régions naturelles. L'ensemble des SET pouvant ainsi être localisé dans un secteur plutôt riche sur le plan de la biodiversité, et ne rien apporter dans des secteurs plus pauvres. Par exemple, dans la Marne, certaines exploitations de

champagne crayeuse sont démunies de SET, pourtant elles atteignent leur pourcentage car leurs parcelles sont également localisées dans la région naturelle du Tardenois beaucoup plus riche en éléments topographiques

◆ De plus de nombreuses exploitations ont déjà leur pourcentage de SET, il n'y aura donc pas de modifications majeures dans leurs pratiques.

- Directive nitrate et abreuvoir sur pâture

L'augmentation préoccupante des taux de nitrates mesurés dans les eaux a conduit à l'adoption de la directive 91/676/CEE du 12 décembre 1991 dite directive « nitrates », transposée dans le droit français par le décret n°93-1038 du 27 août 1993. Cette directive concerne la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles et constitue le principal instrument réglementaire de lutte.

Tout le département de la Marne est en zone vulnérable. Il est donc soumis à la définition et la mise en œuvre d'un programme d'action obligeant les agriculteurs à répondre à certaines exigences sous peine d'amendes.

En 2009, le 4ème programme d'actions de la directive nitrate a été signé dans le département de la Marne pour une durée de quatre ans. Il ajoute ainsi comme contraintes supplémentaires :

- Non retournement des prairies sur 10 mètres de large le long des cours d'eau pour améliorer la qualité de l'eau, éviter les fuites d'intrants dans le milieu naturel
- Création de points d'abreuvement sans accès direct des troupeaux au cours d'eau obligatoire d'ici 2012

Enjeux de ces mesures pour la TVB.

La mise en œuvre de la directive Nitrate a pour objet de restaurer et de préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines par rapport au paramètre Nitrate.

Concernant l'accès des troupeaux au cours d'eau, cette pratique contribue de façon non négligeable à la dégradation de la qualité de l'eau. En effet, l'absence de ripisylve, le piétinement du bétail et les contaminations bactériologiques par le bétail sont autant de source de dégradation de la qualité de l'eau. Ainsi l'aménagement d'abreuvoir et les plantations en bordure de cours d'eau auront pour effets de réduire les pollutions et les concentrations bactériologiques et ammoniacales, de réduire l'apport de matière organique dans les cours d'eau pour maintenir une bonne qualité d'eau, indispensable à la vie de certaines espèces sensibles (truites, écrevisses), de réduire ou d'empêcher la mise en suspension de matières fines dans le cours d'eau, ce qui nuit à la reproduction de certaines espèces aquatiques. L'ensemble de ces mesures permettra d'augmenter la biodiversité en maintenant un substrat diversifié et les espèces menacées qui y sont associées.

Leviers :

Jusqu'en 2012, il est possible de faire financer en partie des aménagements limitant l'accès au cours d'eau. C'est le cas pour les cours d'eau gérés par un maître d'ouvrage (syndicat de rivière, communauté de communes,...), c'est donc le cas dans la zone test de cette étude. Ces cours d'eau pourront bénéficier de subventions allant de 60 à 80 % pour la mise en place d'aménagements, tels que les abreuvoirs, les clôtures, les plantations, visant à limiter le piétinement des berges et l'accès du bétail au cours d'eau.

Freins :

Les exploitants intéressés peuvent se manifester auprès des maîtres d'ouvrage existants pour pouvoir bénéficier de subventions de l'agence de l'eau qui peuvent aller de 60 à 80 % pour la mise en place d'aménagements (abreuvoirs, clôtures, plantations). Mais les maîtres d'ouvrage ne sont pas obligés de s'engager dans ce genre d'actions, leur engagement dans cette démarche correspond davantage à un service rendu au monde agricole.

2.2. Les leviers globaux

- **Les bouchons**⁵

Le bouchon est un aménagement ponctuel (emprise de 5 m²) composé de 6 essences buissonnantes (viorne lantane, viorne obier, cornouiller sanguin, troène, prunelier, camérisier à balais...). Il a vocation à se multiplier dans la plaine afin d'avoir de réels bénéfices pour la biodiversité (avifaune, insectes, ...). Il s'agit d'une action menée sur la plaine champenoise par la fédération des chasseurs de la Marne, qui en est le relai administratif et technique.

Action ouverte à tous les agriculteurs volontaires, l'opération « bouchons » se déroule plus précisément sur des territoires de quelques centaines d'hectares (plusieurs exploitations agricoles contiguës par exemple) où la volonté commune d'améliorer les paysages pour la faune sauvage émerge de la part des agriculteurs, chasseurs ou autres usagers de la nature. Le respect d'une densité minimale d'un bouchon pour 10 ha garantit la cohérence de chaque projet.

La mise en place de ces aménagements s'accompagne d'une communication à destination des acteurs agricoles, des chasseurs mais également du grand public et notamment des écoles.

La fédération départementale de la Chasse sera le relai administratif et technique de cette action.

La Fédération Régionale de la Chasse propose également la mise en place de bande abris, d'îlot boisé et d'accompagner les agriculteurs dans le choix de semences pour l'implantation de jachère faune sauvage.

Enjeux de création de bouchons pour la TVB.

La mise en place de ces « bouchons » représente un « îlot de biodiversité » au cœur de la plaine céréalière. Ils permettent de faciliter la circulation des espèces, représentent une aire de refuge et d'alimentation pour de nombreuses espèces animales (insectes, oiseaux, végétaux).

Leviers :

Grâce à une enveloppe du Crédit Agricole Nord-Est, les agriculteurs volontaires dont le projet correspond bien au cahier des charges fixé bénéficient d'une fourniture gratuite des « bouchons » (plants, paillage, protections individuelles...)

Ces îlots ont l'avantage d'utiliser peu de place et de ne pas gêner l'activité agricole s'ils sont bien implantés.

⁵ Informations recueillies sur le site de la fédération des chasseurs de la Marne : www.fdc51.com/

Freins :

Le financement de ces bouchons engage l'agriculteur à les maintenir pendant au moins 10 ans.

- **Les haies**

La haie présente plusieurs intérêts. Tout d'abord, elle permet de préserver l'environnement en maintenant le sol, limitant les transferts d'intrants, créant un milieu favorable à la faune et à la flore et en protégeant les cultures et les bâtiments d'élevage contre les effets des vents et du froid. Ensuite, elle participe à l'amélioration du paysage, notamment les paysages de plaine. Enfin, elle peut avoir un rôle économique via la récolte du bois, des fruits, truffes...

La chambre d'agriculture de la Marne, en partenariat avec CRPF, la fédération des chasseurs de Champagne-Ardenne, et la fédération des chasseurs de la Marne, propose d'accompagner l'agriculteur pour :

- Déterminer les principaux objectifs de la haie (agronomique, faunistique, économique...) et son emplacement
- Définir la structure de la haie répondant le mieux à ces objectifs
- Choisir les essences en fonction du type de sol et des objectifs choisis
- Planter sa haie : planifier l'implantation de la haie, anticiper la préparation du sol, implanter une bande herbue, poser le paillage, trier, préparer et mettre en place des plants et poser la protection adaptée contre le gibier
- Entretien sa haie

Enjeux de création de haie pour la TVB.

Les haies jouent plusieurs rôles importants sur le plan paysager et la préservation de l'environnement.

La présence d'une haie permet de limiter les intrants, ce qui est favorable à la biodiversité et de créer un milieu favorable à la faune et la flore, notamment le gibier. Elle a également une influence sur les auxiliaires de culture et la biodiversité ordinaire.

Freins :

◆ Un des principaux freins à l'implantation d'une haie est son entretien. En effet, une fois implantée, la taille est coûteuse en temps et en argent (coût de la création compris entre 500 et 700 €) surtout les deux premières années. Il peut être nécessaire de faire appel à un prestataire pour l'entretien mais avec un surcoût.

◆ De même, la haie peut occasionner des contraintes pour le matériel, elle ne doit pas empêcher la circulation du matériel agricole, ni risquer de l'abîmer.

◆ Il faut également tenir de l'ombre portée au sol par la haie, qui pénalise les cultures sur les premiers mètres.

◆ Le fermage représente également un frein à la réalisation d'une haie.

◆ L'imprécision réglementaire actuelle qui ne permet pas de savoir quelles sont les espèces à utiliser en priorité pour s'assurer que la haie sera bien prise en compte dans le calcul des SET entraîne une réticence de la part des agriculteurs à en créer. Parallèlement, certains agriculteurs pourraient, du fait du flou encore existant autour de ces SET, planter une haie sans intérêt sur le plan de la biodiversité.

◆ Enfin, la question de la pérennité de ces éléments est un frein à la trame verte et bleue puisque les agriculteurs veulent pouvoir rester maître de leur territoire et ne veulent pas se voir obliger de maintenir dans la durée ces éléments. Ce qui sera effectif si cette haie est soumise à la réglementation sur le régime forestier ou classée en EBC au PLU. Enfin, la question se pose de la responsabilité du fermier vis-à-vis du propriétaire qui pourrait voir une partie de sa parcelle dévalorisée par un tel classement.

Leviers :

◆ Une haie (ou un îlot boisé) peut être source de revenu complémentaire par la récolte du bois ou de truffe, dans le cadre de la création d'une haie truffière, même si celles-ci ne peuvent être comptabilisées au titre des SET.

Les agriculteurs peuvent également en retirer un intérêt personnel s'ils plantent des arbres fruitiers, ils auront le plaisir de pouvoir récolter les fruits.

◆ Une haie peut être multifonctionnelle, elle peut lutter contre l'érosion, limiter le transfert d'intrants, ou encore créer un milieu favorable à la faune et à la flore. Elle peut également avoir un intérêt paysager.

Même si la création d'une haie est beaucoup plus coûteuse que l'implantation d'une jachère fixe ou apicole, elle est beaucoup plus intéressante économiquement dans la durée. En effet, il est possible de continuer à percevoir des revenus sur le reste de la parcelle, tandis que l'implantation d'une jachère ne le permet plus. Il faut également ajouter que jusqu'en 2009, si une haie faisait plus de 4 mètres (normes locales), elle ne pouvait être déclarée dans les surfaces PAC. Or depuis 2010 et les SET, il est possible de déclarer une haie jusqu'à 10 m. De plus, les agriculteurs peuvent bénéficier d'aides du Conseil Régional ou du Conseil Général.

- Confusion sexuelle et enherbement des vignes

La confusion sexuelle est une méthode de lutte contre les tordeuses de la grappe (cochylis et eudémis), ravageurs dont les larves sont susceptibles d'altérer la qualité et la quantité des récoltes.

Les insecticides utilisés habituellement agissent en tuant les œufs et les larves du papillon, tandis que la confusion sexuelle les empêche de se rencontrer et donc de se reproduire. La méthode consiste à installer des diffuseurs dans les vignes qui dégagent des phéromones empêchant les mâles de reconnaître les femelles. Ce produit n'agit que sur les tordeuses de la grappe, il est inoffensif sur les autres espèces.



Cette technique permet d'éviter l'utilisation d'insecticides, ce qui est favorable à la qualité des eaux, à la faune auxiliaire (coccinelles, abeilles,...) et à la biodiversité en général.

Pour être efficace, cette technique doit être pratiquée à l'échelle collective, ce qui freine sa diffusion.

Dans la zone d'étude, il n'a été recensé aucune exploitation viticole pratiquant la confusion sexuelle. Seul l'agriculteur interrogé dans le cadre de cette étude a mentionné qu'il a mis en place pour la première année cette lutte biologique (cf. paragraphe 2.4.1.).

En revanche, l'enherbement des vignes se pratique dans ce secteur sur les communes de Sermiers et Chamery. Dans le cadre du programme BIODIV mené par le CIVC, une étude a été menée pour avoir une meilleure connaissance de la biodiversité présente dans le vignoble champenois. Des relevés effectués par des botanistes, puisqu'il s'agissait de mieux connaître la biodiversité floristique, a mis en avant que les parcelles gérées en enherbement naturel, semé ou désherbé mécaniquement avaient une flore riche. En effet, 247 espèces différentes ont été inventoriées et parmi elles, plusieurs espèces intéressantes sur le plan patrimoniale, esthétique et agronomique. Il a été montré que d'une façon générale, les pratiques d'entretien des sols semblent plus influentes sur la diversité de la flore que les facteurs du milieu (sol, sous-sol, pente,...). Il a également été mis en évidence que l'inter-rang est souvent plus riche que le rang et qu'il existe bien un lien entre fertilisation et pauvreté de la biodiversité. La gestion par l'enherbement des fourrières est donc une alternative au désherbage chimique et est très utile à la richesse floristique.

- Retard de fauche de la luzerne

Cette mesure vise essentiellement à préserver les abeilles et plus généralement les pollinisateurs. Pour cela, des bandes de luzerne ne sont pas fauchées temporairement sur une largeur de 7 m en bordure de champs, avec alternance de côté et coupée une fois sur 2. Cette méthode permet de mesurer la biodiversité sous luzerne et de développer des techniques culturales pour améliorer la biodiversité.

Pour s'assurer de l'efficacité de cette méthode, il est intéressant de réaliser un diagnostic d'abondance de biodiversité en faisant des relevés dans les parcelles de culture de luzerne exploitées normalement, comportant une bande non fauchée temporaire et des parcelles de grande culture située à proximité des parcelles de luzerne.

Plusieurs organismes participent à cette action, on retrouve entre autre différentes associations (Ligue de Protection des Oiseaux, le Réseau Biodiversité et Abeilles, la Fédération Régionale des Chasseurs de Champagne Ardennes,...), des institutions (DRAF, DREAL, chambre d'agriculture de la Marne,...) et des organismes scientifiques (Musée National d'Histoire Naturelle,...)

Les agriculteurs qui s'engagent dans ce type de pratique le font sur la base du volontariat.

Au jour d'aujourd'hui, il n'existe pas d'aide pour les agriculteurs qui pratiquent le retard de fauche. Seul le réseau abeille et biodiversité, dans la Marne suit ces pratiques favorables aux pollinisateurs.

2.3. Les freins

2.3.1. Les freins juridiques liés au fermage, le prix des terres et la révision de l'aire AOC Champagne et coteaux champenois

- Le fermage et la création de haie

Dans la Marne, les agriculteurs exploitent en grande majorité en fermage, ce qui ne leur laisse pas entière liberté pour réaliser des aménagements sur les parcelles.

◆ Avant de pouvoir planter une haie sur une parcelle en location, le fermier doit au préalable demander **l'autorisation à son propriétaire**, la création d'une haie correspondant à un

changement d'occupation du sol. En l'absence de réponse dans les deux mois, le fermier peut saisir le tribunal paritaire. Si le propriétaire participe au financement de la haie, on considère qu'il y a autorisation tacite. De la même manière, le propriétaire devra informer son fermier s'il souhaite mettre en place une haie sur une des parcelles qu'il loue.

Dans sa demande d'autorisation, le fermier doit décrire avec précision les travaux qu'il souhaite engager de façon à éviter tout recours de son propriétaire. Par exemple, un fermier qui voudrait utiliser un paillage en plastique pourrait se voir accusé de pollution par son propriétaire s'il n'en a pas été informé au préalable.

Pour éviter tout litige, une convention peut être signée entre le propriétaire et le fermier pour officialiser les différents accords, portant par exemple sur le financement et les règles d'entretien, pour que ceux-ci soient maintenus en cas de changement de propriétaire.

En fin de bail, le fermier ne pourra pas prétendre à une indemnisation pour amélioration de fonds. De plus, **le propriétaire des terres devient automatiquement propriétaire de la haie**, même s'il n'a ni participé aux frais, ni réalisé les travaux. Il est également possible qu'en fin de bail, **le propriétaire demande à son fermier de remettre la parcelle en état et donc d'arracher la haie.**

◆ Une fois installée, cette haie doit être entretenue de façon à favoriser son développement. C'est le **fermier qui a la charge de cet entretien**, en revanche il ne peut bénéficier du revenu généré par la coupe d'arbres de haute-tige (bois d'œuvre). Il peut par contre utiliser le bois déchiqueté comme bois de chauffage.

Dans tous les cas, le preneur ne saurait encourir une quelconque sanction lorsqu'il respecte les règles d'entretien fixées par les règlements communautaires.

◆ Le risque d'un classement de la haie figeant l'occupation du sol et instaurant de fait une servitude est de nature à modifier la valeur vénale du terrain ce qui est un frein important pour les propriétaires. Quelles responsabilités seraient retenues vis-à-vis du fermier si celui-ci était à l'origine du projet ?

◆ La législation concernant les massifs forestiers constitue également un frein dans le département de la Marne. En effet, en champagne crayeuse et dans les zones classées AOC Champagne et coteaux champenois, tout espace boisé supérieur à 0,5 ha est considéré comme un massif forestier soumis à autorisation pour tout défrichement. Ainsi, en fonction de la configuration des parcelles, si plusieurs agriculteurs plantent des haies ou bosquets de façon contiguë, ils risquent d'être soumis à cette réglementation, ce qui les obligerait à maintenir leur haie. Dans le périmètre d'étude, plusieurs communes sont concernées : Sermiers, Sacy, Ecueil et Chamery.

Ces démarches peuvent constituer un frein à l'implantation de nouvelles haies. En outre, **peu d'incitations concernent actuellement les propriétaires non agriculteurs.**

- Le prix des terres

Le coût du foncier est également un frein à la création d'une trame verte et bleue dans le département de la Marne, surtout sur les communes viticoles.

Dans le territoire d'étude, on se trouve dans la région naturelle du Tardenois et dans les secteurs viticoles de la petite montagne de Reims et de la vallée de l'Ardre.

Dans les communes viticoles, on distingue les terres où la vigne est en place, et les terres à vigne, c'est-à-dire les terres classées en AOC mais non plantées. Les dernières valeurs de

prix dans la Marne sont celles de l'année 2007, dans la vallée de l'Ardre et la petite montagne de Reims, elles sont d'environ 750 000 €/ha, mais peuvent atteindre plus d'un million l'hectare (cf. tableau ci-dessous).

Prix des vignes :

Vallé de l'Ardre (€/ha)	Dominante 2006	Dominante 2007	Minima 2007	Maxima 2007
Vignes AOC	500 000	750 000	380 000	1 100 000
Terres à vignes	350 000	450 000	270 000	650 000

Petite montagne de Reims (€/ha)	Dominante 2006	Dominante 2007	Minima 2007	Maxima 2007
Vignes AOC	600 000	750 000	380 000	1 100 000
Terres à vignes	400 000	500 000	270 000	650 000

Prix des terres

Tardenois (€/ha)	Dominante 2006	Dominante 2007	Minima 2007	Maxima 2007
Terres labourables	5 000	5 000	3 600	6 000
Prairies naturelles	4 650	4 700	3 400	5 500

Le prix des terres, est bien sûr très inférieur. Dans la région du Tardenois, les terres labourables atteignent 5000 €/ha, tandis que les prairies sont de 4700 € l'hectare en 2007.

Au vue des prix appliqués dans le département de la Marne, surtout pour les vignes et terres à vignes classées AOC, une utilisation autre qu'agricole semble difficile. Le prix des terres peut donc constituer un frein important à la mise en place de trame verte et bleue, notamment si on envisage la prise de possession de collectivités publiques pour constituer des TVB

- Révision de l'aire AOC Champagne et coteaux champenois

En 2003, le syndicat des vignerons de champagne a demandé une révision de la délimitation de l'AOC champagne. Une commission d'enquête et une commission d'experts ont été nommées en 2006. Ils ont proposé en 2008 une nouvelle aire géographique AOC champagne et coteaux champenois qui a été validé par l'INAO.

Toutes les communes viticoles du territoire d'étude sont concernées par cette révision.

Ainsi, on voit déjà certaines communes limiter les zones d'extension de l'urbanisation pour ne pas compromettre l'inscription de certaines parcelles en zone AOC. Dans ce contexte, il risque d'y avoir concurrence sur l'usage des sols, certaines prairies pourraient être classées en zone AOC et ainsi disparaître au profit de la vigne.

2.3.2. Les freins psychologiques et techniques

◆ Les réglementations environnementales concernant l'agriculture évoluent chaque année et toujours dans le sens d'un durcissement. Ainsi les nouvelles réglementations qui apparaissent sont souvent perçues par les agriculteurs comme de nouvelles contraintes qu'ils accueillent avec beaucoup de réticences.

Pour exemple, les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ne sont que des inventaires. Mais aujourd'hui elles font l'objet dans les documents d'urbanisme d'une protection très importante qui se traduit le plus souvent par une interdiction de construire. Face à ces pratiques, les agriculteurs finissent par devenir méfiants devant toutes les nouvelles mesures qui s'ajoutent pour la protection de l'environnement.

◆ La mise en place des bandes tampon a diminué les surfaces cultivées. Le classement des cours d'eau et fossés au BCAE peut encore évoluer, ce qui pourrait encore diminuer les surfaces cultivées. Ces mesures sont d'autant plus pénalisantes quand les parcelles sont petites et dispersées.

◆ Enfin, la question de la pérennité des éléments topographiques et de tous les futurs composants de la trame verte et bleue se pose et inquiète les exploitants. L'inscription dans les documents d'urbanisme supprime toute liberté de suppression, de modification ou de déplacement de l'élément, et devient de ce fait un vrai frein au volontariat. La pérennité grève en effet la propriété d'une servitude.

◆ Sur le plan technique, d'autres incohérences apparaissent. Dans le cadre des BCAE, les agriculteurs ont mis en place des bandes tampon sur 5 mètres de part et d'autres de cours d'eau et fossés définis par arrêté préfectoral. Le couvert de la bande tampon a la plupart du temps été choisi par l'agriculteur en fonction de 3 critères : le prix de la semence, sa disponibilité et la facilité d'implantation. Ainsi dans de nombreux cas, c'est la semence la moins chère qui a été semée, principalement la féтуque. Or, on constate aujourd'hui que ces bandes tampon monospécifiques sont des déserts de biodiversité. Cette mesure pourtant obligatoire et pénalisante dans le cas du non respect s'avère donc peu utile pour la biodiversité.

◆ Toujours avec ces bandes tampon, les agriculteurs rencontrent d'autres difficultés. La circulation sur ces bandes enherbées est interdite et source de pénalité pour l'agriculteur. Or il est fréquent que les pêcheurs ou les amateurs de véhicules motorisés comme les quads les empruntent pour se déplacer. L'agriculteur risque alors une pénalité de ses aides : si bande tampon est détériorée, il doit en informer la DDT mais aussi les tiers susceptibles de les emprunter que ces bandes sont implantées au titre du maintien de la biodiversité et qu'il est interdit de circuler dessus. Cette mesure n'est pas facile à mettre en oeuvre pour l'agriculteur qui ne peut surveiller de façon continue ses parcelles et ne dispose d'aucun pouvoir de police pour faire respecter ses semis ou plantations.

◆ La mise en place d'éléments topographiques tels que les haies, bosquets ou bois risque de se faire à l'échelle de l'exploitation, chaque exploitant plaçant des éléments là où c'est le plus pertinent pour la conduite de son exploitation. Or, dans le cadre de la trame verte et bleue, il faudrait conduire une réflexion sur la mise en place de ces éléments topographiques à **l'échelle d'un territoire** pouvant regrouper plusieurs exploitations.

De même, on a pu constater que les îlots d'exploitation sont parfois de petite taille et très dispersés. Pour créer une trame cohérente, il va falloir convaincre de nombreux interlocuteurs, propriétaires ou exploitants.

2.3.3. Autres freins

- La temporalité

Les éléments topographiques prévus dans le cadre de la conditionnalité s'applique dès 2010. Certains agriculteurs sont donc déjà en pleine réflexion pour créer une haie sur leur exploitation. Or dans le cadre du Grenelle 2 de l'environnement, il est prévu la création d'un schéma régional de cohérence écologique qui devrait voir le jour fin 2012. C'est à partir de là que les communes qui décideront de réviser leur document d'urbanisme, choisiront de prendre en compte le schéma dans leur document. Les communes quant à elles pourront réviser leur document en fonction de leur besoin.

Il faudra également tenir compte des successions et des changements de propriétaires qui pourraient également gêner les exploitants dans leurs démarches.

- Les acteurs

Enfin, au travers du texte Grenelle, les acteurs de la trame verte et bleue ne sont pas encore clairement identifiés. Autant le concept de continuité est relativement évident lorsque l'on parle de trame bleue, autant il est beaucoup plus flou pour ce qui concerne la trame verte. Pour tout ce qui a trait aux cours d'eau, la gestion est déjà bien organisée avec :

- * le SDAGE s'applique sur un bassin versant, dont le périmètre concerne souvent plusieurs régions,
- * le SAGE à l'échelle du sous-bassin versant, concerne souvent plusieurs départements.

Par ces découpages, qui ne s'appuient pas sur les limites administratives, les acteurs de l'eau, nombreux, divers et aux intérêts parfois divergents, ont déjà l'habitude de travailler ensemble.

Pour ce qui est des trames vertes, en revanche, tout reste à faire. La loi prévoit de travailler en concertation avec les acteurs de terrain, qui ne sont pour l'heure pas clairement identifiés. Les acteurs potentiels proposés dans la première partie n'ont de plus pas forcément l'habitude de travailler ensemble et leurs intérêts ne seront pas convergents.

2.4. Deux exemples d'exploitation agricole (la TVB à l'échelle d'une exploitation)

Pour illustrer cette étude, deux agriculteurs ont été choisis dans la zone d'étude pour servir à identifier les enjeux et les freins à la mise en place d'une trame verte et bleue à l'échelle d'une exploitation.

2.4.1. L'agriculteur 1

Cet exploitant agricole est installé depuis 2002 en EARL avec 5 sociétaires. Il cultive environ 90 ha, répartis majoritairement sur deux communes de la zone d'étude. Il exploite également sur deux communes situées à l'extérieur du périmètre d'étude.

Il s'agit d'un agriculteur mixte principalement orienté vers la grande culture, sa production principale est le blé qu'il cultive sur environ 27 ha, vient ensuite le colza puis l'orge de printemps. Il met en valeur un peu plus de 6 ha de vignes. Les pratiques agricoles sont conventionnelles.

Au total, il exploite dans la zone d'étude une trentaine d'îlots de culture, dont la taille varie de 20 ares à 9 ha pour le plus grand.

Cet agriculteur a adapté sa production puisqu'il faisait de l'élevage jusqu'en 2004. L'arrêt de cette activité n'a pas entraîné de modification d'occupation du sol, la prairie utilisée pour le pâturage étant très pentue, il n'est pas possible d'en faire une autre utilisation. Aujourd'hui, ce sont des chevaux de particuliers qui entretiennent cette parcelle de prairie.

Les surfaces en jachère de l'exploitation ont diminué ces dernières années, mais la présence d'un fossé classé BCAE oblige le maintien de bandes enherbées sur 2 ha au total. Celles-ci sont couvertes par de la fétuque élevée semée.

Depuis cette année, l'exploitant essaie la lutte biologique (confusion sexuelle) sur 15 ares de vigne.

Concernant les surfaces en équivalent topographiques, cette exploitation atteint facilement les 1 % nécessaires d'ici la fin 2010. Il possède en effet, des bandes tampon, des jachères fixes, des fossés, des haies. Il est en fermage à 100 % auprès de 10 propriétaires différents.

Ainsi, pour cet agriculteur, l'absence de maîtrise du foncier est un frein majeur à la mise en place d'une TVB, notamment pour tout ce qui concerne l'implantation de haie. La dispersion de ses parcelles ainsi que l'application des BCAE contribuent à réduire sa SAU, ce qui explique son manque de motivation quant à la création d'une TVB. Les mesures incitatives ne semblent pas être la solution pour lui, il ne s'engagera dans une démarche de création d'une TVB seulement s'il y est contraint.



2.4.2. L'agriculteur 2

La seconde exploitation présente des caractéristiques différentes de la première. Elle est située dans la vallée de l'Ardre où domine la grande culture. Cet agriculteur est uniquement céréalier, il ne possède aucune vigne. Il a créé une SCEA dans laquelle il est seul. Il cultive sur 4 communes, dont 3 font parties du périmètre d'étude.

Au total, il exploite 276 ha dont 70 ha sont sa propriété, soit environ $\frac{1}{4}$ des terres cultivées. Le reste, soit environ 200 ha est en fermage avec seulement 2 propriétaires différents. Il cultive environ 17 îlots dans la zone d'étude dont la taille est bien plus conséquente, elle varie de 1 ha pour la plus petite à 33 ha pour la plus grande, elle est en moyenne de 10 ha. Il n'a pas contractualisé pour des mesures agro-environnementales. Son exploitation a été touchée par deux grands ouvrages linéaires : l'autoroute A4 et la LGV Est.

Sa production principale est le blé qu'il exploite sur 100 ha, vient ensuite le colza, puis la fève et le maïs grain. Il possède également 2 ha de prairie.

Les SET atteignent les 1% exigés fin 2010 dans le cadre de la conditionnalité de la PAC.

Ses jachères et bandes enherbées sont plantées en fétuque, ce qu'il regrette puisqu'il a conscience que la fétuque n'est pas favorable à la biodiversité

Il a diversifié son activité en installant un gîte sur son siège d'exploitation avec un projet de circuit touristique pour handicapés en calèche. Dans le cadre de ce projet touristique, l'agriculteur a mis en place une haie sur 1 km le long du circuit. Ce projet a pu être réalisé suite à un échange de parcelles, et avec l'aide du PNR MR, qui a monté le dossier de subventions et de la chambre d'agriculture, qui a participé au choix des plants. Cette haie a été financée avec le concours du Conseil Régional et du Conseil Général. Cette haie a une vocation multiple, elle est intéressante sur le plan paysager, mais également pour la faune locale et pour les insectes.

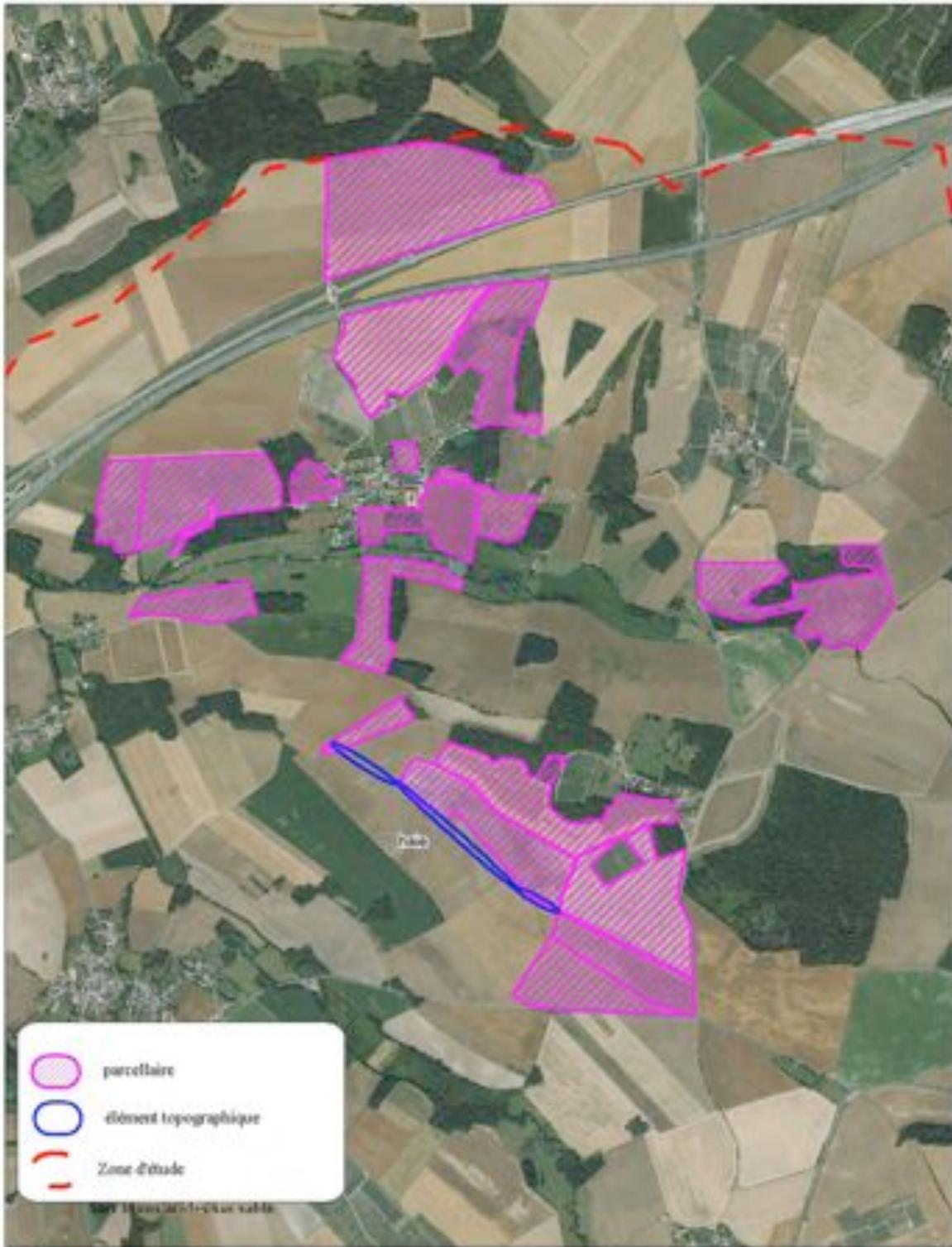
La haie a été implantée sur une parcelle qu'il cultive en fermage. Il a donc dû faire les démarches auprès de son propriétaire qui ne s'est pas opposé au projet. Les difficultés qu'il rencontre aujourd'hui sont liées à l'entretien de haie qu'il effectue lui-même et qui lui demande beaucoup de temps.

Il n'a aucun contrat lié à des mesures environnementales car il regrette la complexité des procédures.

Ils pensent que la réalisation de trame verte et bleue est plutôt bien, et que c'est envisageable à l'échelle d'une exploitation, à condition que les agriculteurs y mettent de la bonne volonté.

Ce second agriculteur interrogé dans le cadre des TVB est plutôt favorable à leur mise en place. L'implantation d'une haie sur des parcelles qu'il cultive en fermage n'a pas posé de problème, mais a nécessité une démarche auprès des propriétaires, ce qui a pris un peu de temps. Il faut également souligné que l'implantation de sa haie a été réalisée avec le concours de la chambre d'agriculture et du parc, et que l'ensemble des plants a été financé par des subventions.

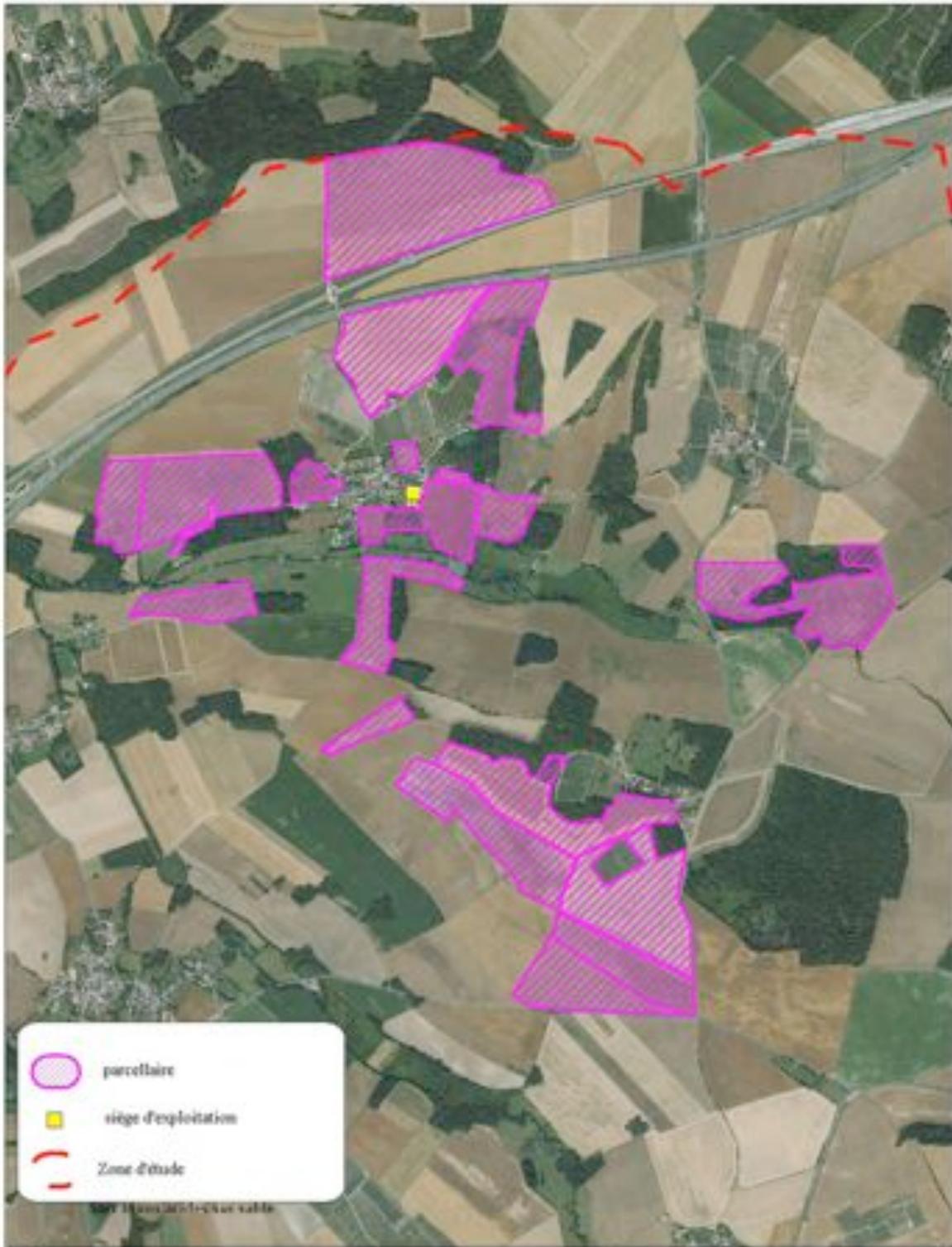
Toutefois, il n'est pas très enclin à passer des contrats de type MAEt parce qu'il juge ces démarches trop compliquées.




Etude trame bleue - trame verte
PARCELLAIRE


Echelle :
1/20 000

Sources :
 IGN Paris ED Ortho 2006 - AFCA
 Reproduction interdite
 Publication
 Chambre d'Agriculture de la Mayenne - Juin 2010



	parcellaire
	siège d'exploitation
	Zone d'étude


Etude trame bleue - trame verte
PARCELLAIRE


Echelle :
1/20 000

Sources :
 IGN Paris BD Ortho 2006 - AFCA
 Reproduction interdite
 Publication
 Chambre d'Agriculture de la Manche - Juin 2010